



DÉPARTEMENT
**BOUCHES
DU RHÔNE**



***SUPPLEMENT N° 2 AU RECUEIL
DES ACTES ADMINISTRATIFS N° 3
DU 15 AVRIL 2020***

Parution au 15 avril 2020

LE RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS PEUT ETRE CONSULTE A L'HOTEL DU DEPARTEMENT
52 AVENUE DE SAINT-JUST – 13256 MARSEILLE CEDEX 20
ATRIUM – BAT B – DERRIERE L'ACCUEIL CENTRAL

COMMISSION PERMANENTE EN VISIOCONFÉRENCE

14 AVRIL 2020

COMPTE RENDU

En début de séance, l'ensemble des Conseillers départementaux présents se sont prononcés en faveur de l'adoption de la procédure d'urgence sur l'ensemble des 130 rapports figurant à l'ordre du jour.

DÉCISIONS DE LA COMMISSION PERMANENTE

1 Mme Martine VASSAL / Mme Brigitte DEVÉSA**Conventions de dotations globalisées concernant les services sociaux relevant de la protection de l'enfance.**

A décidé d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer les conventions, jointes en annexe au rapport, relatives aux versements de dotations globalisées avec les associations suivantes :

- association aide familiale populaire - AAFP ;
- aide à domicile en milieu rural - ADMR ;
- association pour la réadaptation sociale - ARS ;
- éducation protection insertion sociale - EPIS ;
- association nationale d'entraide féminine - ANEF ;
- maison de l'apprenti.

Adopté à l'unanimité

Votent pour :

Mme AMSELEM , Mme BARTHÉLÉMY , M. BÉNARIOUA , Mme BERNASCONI, Mme BIAGGI, M. BORÉ, M. BOUVET, Mme BRUNET, Mme CALLET, Mme CARADEC, Mme CARRÉGA, Mme CHABAUD, Mme DEVÉSA, Mme DI MARINO, M. DI NOCÉRA, M. FÉRAUD, M. FRAU, M. GAZAY, Mme GENTE-CEAGLIO, M. GENZANA, M. GÉRARD, Mme GUARINO, M. GUÉRINI, Mme HADJ-CHIKH, Mme INAUDI, M. JIBRAYEL, M. JORDA, Mme JOULIA, M. KOUKAS, M. LE DISSÈS, M. LIMOUSIN, M. MALLIÉ, M. MASSE, Mme MILON, Mme MIQUELLY, M. MORAINÉ, Mme NARDUCCI, M. PAYAN, M. PERRIN, M. PONS, Mme PUJOL, Mme PUSTORINO, M. RAIMONDI, Mme RAOUX, M. RÉAULT, M. REY, M. ROYER-PERREAUT, Mme RUBIROLA, Mme SAEZ, M. SANTELLI, Mme SANTORU-JOLY, Mme SPORTIELLO, Mme TRANCHIDA, Mme VASSAL, M. VÉRANI, M. VIGOUROUX.

2 Mme Martine VASSAL / Mme Brigitte DEVÉSA**Dispositif d'insertion par le logement (DIL) : 2ème année de conventionnement.**

A décidé :

- de fixer à 720 000 € le montant du financement accordé à l'association Solidaires pour l'habitat (SOLIHA Provence) au titre de l'année 2020 dans le cadre du dispositif d'insertion par le logement (DIL),
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer la convention selon le modèle type prévu à cet effet.

La dépense sera imputée au chapitre 65 du budget départemental.

Adopté à l'unanimité

Votent pour :

Mme AMSELEM , Mme BARTHÉLÉMY , M. BÉNARIOUA , Mme BERNASCONI, Mme BIAGGI, M. BORÉ, M. BOUVET, Mme BRUNET, Mme CALLET, Mme CARADEC, Mme CARRÉGA, Mme CHABAUD, Mme DEVÉSA,

DÉCISIONS DE LA COMMISSION PERMANENTE

Mme DI MARINO, M. DI NOCÉRA, M. FÉRAUD, M. FRAU, M. GAZAY, Mme GENTE-CEAGLIO, M. GENZANA, M. GÉRARD, Mme GUARINO, M. GUÉRINI, Mme HADJ-CHIKH, Mme INAUDI, M. JIBRAYEL, M. JORDA, Mme JOULIA, M. KOUKAS, M. LE DISSÈS, M. LIMOUSIN, M. MALLIÉ, M. MASSE, Mme MILON, Mme MIQUELLY, M. MORAINÉ, Mme NARDUCCI, M. PAYAN, M. PERRIN, M. PONS, Mme PUJOL, Mme PUSTORINO, M. RAIMONDI, Mme RAOUX, M. RÉAULT, M. REY, M. ROYER-PERREAUT, Mme RUBIROLA, Mme SAEZ, M. SANTELLI, Mme SANTORU-JOLY, Mme SPORTIELLO, Mme TRANCHIDA, Mme VASSAL, M. VÉRANI, M. VIGOUROUX.

3 Mme Martine VASSAL / Mme Brigitte DEVÉSA

Convention avec l'AP-HM relative à la présence du docteur Maxime GARCIA dans les CeGIDD du Département.

A décidé d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer la convention de partenariat avec l'Assistance Publique - Hôpitaux de Marseille jointe en annexe au rapport, visant à préciser les conditions de la présence du docteur Maxime GARCIA dans les CeGIDD du Département.

Adopté à l'unanimité

Votent pour :

Mme AMSELEM , Mme BARTHÉLÉMY , M. BÉNARIOUA , Mme BERNASCONI, Mme BIAGGI, M. BORÉ, M. BOUVET, Mme BRUNET, Mme CALLET, Mme CARADEC, Mme CARRÉGA, Mme CHABAUD, Mme DEVÉSA, Mme DI MARINO, M. DI NOCÉRA, M. FÉRAUD, M. FRAU, M. GAZAY, Mme GENTE-CEAGLIO, M. GENZANA, M. GÉRARD, Mme GUARINO, M. GUÉRINI, Mme HADJ-CHIKH, Mme INAUDI, M. JIBRAYEL, M. JORDA, Mme JOULIA, M. KOUKAS, M. LE DISSÈS, M. LIMOUSIN, M. MALLIÉ, M. MASSE, Mme MILON, Mme MIQUELLY, M. MORAINÉ, Mme NARDUCCI, M. PAYAN, M. PERRIN, M. PONS, Mme PUJOL, Mme PUSTORINO, M. RAIMONDI, Mme RAOUX, M. RÉAULT, M. REY, M. ROYER-PERREAUT, Mme RUBIROLA, Mme SAEZ, M. SANTELLI, Mme SANTORU-JOLY, Mme SPORTIELLO, Mme TRANCHIDA, Mme VASSAL, M. VÉRANI, M. VIGOUROUX.

4 Mme Martine VASSAL / Mme Brigitte DEVÉSA

Avenant n° 2 à la convention avec l'AP-HM relative à la vaccination des jeunes enfants.

A décidé d'autoriser la présidente du Conseil départemental à signer l'avenant, dont le projet est joint en annexe au rapport, relatif au dispositif de vaccinations infantiles mis en place par l'Assistance Publique - Hôpitaux de Marseille.

Le montant de la participation du Département aux frais résultant de ce partenariat est estimé à 12 000 € pour l'année 2020.

Cette dépense sera imputée au chapitre 011 du budget départemental.

Adopté à l'unanimité

DÉCISIONS DE LA COMMISSION PERMANENTE

Votent pour :

Mme AMSELEM , Mme BARTHÉLÉMY , M. BÉNARIOUA , Mme BERNASCONI, Mme BIAGGI, M. BORÉ, M. BOUVET, Mme BRUNET, Mme CALLET, Mme CARADEC, Mme CARRÉGA, Mme CHABAUD, Mme DEVÉSA, Mme DI MARINO, M. DI NOCÉRA, M. FÉRAUD, M. FRAU, M. GAZAY, Mme GENTE-CEAGLIO, M. GENZANA, M. GÉRARD, Mme GUARINO, M. GUÉRINI, Mme HADJ-CHIKH, Mme INAUDI, M. JIBRAYEL, M. JORDA, Mme JOULIA, M. KOUKAS, M. LE DISSÈS, M. LIMOUSIN, M. MALLIÉ, M. MASSE, Mme MILON, Mme MIQUELLY, M. MORAINÉ, Mme NARDUCCI, M. PAYAN, M. PERRIN, M. PONS, Mme PUJOL, Mme PUSTORINO, M. RAIMONDI, Mme RAOUX, M. RÉAULT, M. REY, M. ROYER-PERREAUT, Mme RUBIROLA, Mme SAEZ, M. SANTELLI, Mme SANTORU-JOLY, Mme SPORTIELLO, Mme TRANCHIDA, Mme VASSAL, M. VÉRANI, M. VIGOUROUX.

5 Mme Martine VASSAL / Mme Brigitte DEVÉSA

Subvention de fonctionnement allouée à l'association la source Sainte-Victoire pour des actions de prévention et de soutien à la parentalité.

A décidé :

- d'allouer au titre de l'exercice 2020, une subvention de fonctionnement à l'association la source Sainte-Victoire, pour un montant de 6 000 € selon le tableau joint au rapport ;
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer avec la structure, la convention de subvention de fonctionnement rédigée selon le modèle type prévu à cet effet.

Cette dépense sera imputée au chapitre 65 du budget départemental.

Adopté à l'unanimité

Votent pour :

Mme AMSELEM , Mme BARTHÉLÉMY , M. BÉNARIOUA , Mme BERNASCONI, Mme BIAGGI, M. BORÉ, M. BOUVET, Mme BRUNET, Mme CALLET, Mme CARADEC, Mme CARRÉGA, Mme CHABAUD, Mme DEVÉSA, Mme DI MARINO, M. DI NOCÉRA, M. FÉRAUD, M. FRAU, M. GAZAY, Mme GENTE-CEAGLIO, M. GENZANA, M. GÉRARD, Mme GUARINO, M. GUÉRINI, Mme HADJ-CHIKH, Mme INAUDI, M. JIBRAYEL, M. JORDA, Mme JOULIA, M. KOUKAS, M. LE DISSÈS, M. LIMOUSIN, M. MALLIÉ, M. MASSE, Mme MILON, Mme MIQUELLY, M. MORAINÉ, Mme NARDUCCI, M. PAYAN, M. PERRIN, M. PONS, Mme PUJOL, Mme PUSTORINO, M. RAIMONDI, Mme RAOUX, M. RÉAULT, M. REY, M. ROYER-PERREAUT, Mme RUBIROLA, Mme SAEZ, M. SANTELLI, Mme SANTORU-JOLY, Mme SPORTIELLO, Mme TRANCHIDA, Mme VASSAL, M. VÉRANI, M. VIGOUROUX.

DÉCISIONS DE LA COMMISSION PERMANENTE

6 Mme Martine VASSAL / Mme Brigitte DEVÉSA
Subvention allouée à l'association départementale d'entraide des personnes accueillies en protection de l'enfance des Bouches-du-Rhône (Adepape 13) - Exercice 2020.

A décidé :

- de fixer à 45 000 € le montant de la subvention de fonctionnement allouée à l'association départementale d'entraide des personnes accueillies à la protection de l'enfance des Bouches-du-Rhône (Adepape 13) pour l'exercice 2020 ;
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer la convention selon le modèle type prévu à cet effet.

Cette dépense sera imputée au chapitre 65 du budget départemental.

Adopté à l'unanimité

Votent pour :

Mme AMSELEM , Mme BARTHÉLÉMY , M. BÉNARIOUA , Mme BERNASCONI, Mme BIAGGI, M. BORÉ, M. BOUVET, Mme BRUNET, Mme CALLET, Mme CARADEC, Mme CARRÉGA, Mme CHABAUD, Mme DEVÉSA, Mme DI MARINO, M. DI NOCÉRA, M. FÉRAUD, M. FRAU, M. GAZAY, Mme GENTE-CEAGLIO, M. GENZANA, M. GÉRARD, Mme GUARINO, M. GUÉRINI, Mme HADJ-CHIKH, Mme INAUDI, M. JIBRAYEL, M. JORDA, Mme JOULIA, M. KOUKAS, M. LE DISSÈS, M. LIMOUSIN, M. MALLIÉ, M. MASSE, Mme MILON, Mme MIQUELLY, M. MORAINÉ, Mme NARDUCCI, M. PAYAN, M. PERRIN, M. PONS, Mme PUJOL, Mme PUSTORINO, M. RAIMONDI, Mme RAOUX, M. RÉAULT, M. REY, M. ROYER-PERREAUT, Mme RUBIROLA, Mme SAEZ, M. SANTELLI, Mme SANTORU-JOLY, Mme SPORTIELLO, Mme TRANCHIDA, Mme VASSAL, M. VÉRANI, M. VIGOUROUX.

7 Mme Martine VASSAL / Mme Brigitte DEVÉSA
Convention de partenariat avec l'Union des femmes du monde (groupe pour l'abolition des mutilations sexuelles sud) UFM GAMS SUD.

A décidé d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer la convention de partenariat, jointe en annexe au rapport, à intervenir avec l'Union des femmes du monde (groupe pour l'abolition des mutilations sexuelles sud) UFM GAMS SUD.

Adopté à l'unanimité

Votent pour :

Mme AMSELEM , Mme BARTHÉLÉMY , M. BÉNARIOUA , Mme BERNASCONI, Mme BIAGGI, M. BORÉ, M. BOUVET, Mme BRUNET, Mme CALLET, Mme CARADEC, Mme CARRÉGA, Mme CHABAUD, Mme DEVÉSA, Mme DI MARINO, M. DI NOCÉRA, M. FÉRAUD, M. FRAU, M. GAZAY, Mme GENTE-CEAGLIO, M. GENZANA, M. GÉRARD, Mme GUARINO, M. GUÉRINI, Mme HADJ-CHIKH, Mme INAUDI, M. JIBRAYEL, M. JORDA, Mme JOULIA,

DÉCISIONS DE LA COMMISSION PERMANENTE

M. KOUKAS, M. LE DISSÈS, M. LIMOUSIN, M. MALLIÉ, M. MASSE, Mme MILON, Mme MIQUELLY, M. MORAINÉ, Mme NARDUCCI, M. PAYAN, M. PERRIN, M. PONS, Mme PUJOL, Mme PUSTORINO, M. RAIMONDI, Mme RAOUX, M. RÉAULT, M. REY, M. ROYER-PERREAUT, Mme RUBIROLA, Mme SAEZ, M. SANTELLI, Mme SANTORU-JOLY, Mme SPORTIELLO, Mme TRANCHIDA, Mme VASSAL, M. VÉRANI, M. VIGOUROUX.

8 Mme Martine VASSAL / Mme Brigitte DEVÉSA

Subvention d'équipement destinée au laboratoire départemental d'analyses - Exercice 2020.

A décidé d'accorder au laboratoire départemental d'analyses une subvention d'équipement de 180 000 € afin de faire face aux dépenses d'entretien et de maintenance qui ne peuvent être assurées par la Direction de la maintenance et de l'exploitation.

Le versement de cette subvention est subordonné à la présentation de toutes pièces comptables justifiant les dépenses effectuées en la matière.

La dépense d'un montant de 180 000 € sera imputée au chapitre 204 du budget départemental.

Adopté à l'unanimité

Votent pour :

Mme AMSELEM , Mme BARTHÉLÉMY , M. BÉNARIOUA , Mme BERNASCONI, Mme BIAGGI, M. BORÉ, M. BOUVET, Mme BRUNET, Mme CALLET, Mme CARADEC, Mme CARRÉGA, Mme CHABAUD, Mme DEVÉSA, Mme DI MARINO, M. DI NOCÉRA, M. FÉRAUD, M. FRAU, M. GAZAY, Mme GENTE-CEAGLIO, M. GENZANA, M. GÉRARD, Mme GUARINO, M. GUÉRINI, Mme HADJ-CHIKH, Mme INAUDI, M. JIBRAYEL, M. JORDA, Mme JOULIA, M. KOUKAS, M. LE DISSÈS, M. LIMOUSIN, M. MALLIÉ, M. MASSE, Mme MILON, Mme MIQUELLY, M. MORAINÉ, Mme NARDUCCI, M. PAYAN, M. PERRIN, M. PONS, Mme PUJOL, Mme PUSTORINO, M. RAIMONDI, Mme RAOUX, M. RÉAULT, M. REY, M. ROYER-PERREAUT, Mme RUBIROLA, Mme SAEZ, M. SANTELLI, Mme SANTORU-JOLY, Mme SPORTIELLO, Mme TRANCHIDA, Mme VASSAL, M. VÉRANI, M. VIGOUROUX.

9 Mme Martine VASSAL / Mme Brigitte DEVÉSA

Plan pauvreté : appel à projets parentalité petite enfance - 1ère répartition 2020.

A décidé :

- d'allouer au titre de 2020, une subvention pour un montant de 22 500 € à l'association de gestion et d'animation du centre socioculturel de Frais Vallon, pour la mise en place d'ateliers langage ;
- d'autoriser la présidente du Conseil départemental, ou son représentant, à signer une convention avec cette association, selon le modèle type prévu à cet effet.

La dépense sera imputée au chapitre 65 du budget départemental.

Adopté à l'unanimité

DÉCISIONS DE LA COMMISSION PERMANENTE

Votent pour :

Mme AMSELEM , Mme BARTHÉLÉMY , M. BÉNARIOUA , Mme BERNASCONI, Mme BIAGGI, M. BORÉ, M. BOUVET, Mme BRUNET, Mme CALLET, Mme CARADEC, Mme CARRÉGA, Mme CHABAUD, Mme DEVÉSA, Mme DI MARINO, M. DI NOCÉRA, M. FÉRAUD, M. FRAU, M. GAZAY, Mme GENTE-CEAGLIO, M. GENZANA, M. GÉRARD, Mme GUARINO, M. GUÉRINI, Mme HADJ-CHIKH, Mme INAUDI, M. JIBRAYEL, M. JORDA, Mme JOULIA, M. KOUKAS, M. LE DISSÈS, M. LIMOUSIN, M. MALLIÉ, M. MASSE, Mme MILON, Mme MIQUELLY, M. MORAINÉ, Mme NARDUCCI, M. PAYAN, M. PERRIN, M. PONS, Mme PUJOL, Mme PUSTORINO, M. RAIMONDI, Mme RAOUX, M. RÉAULT, M. REY, M. ROYER-PERREAUT, Mme RUBIROLA, Mme SAEZ, M. SANTELLI, Mme SANTORU-JOLY, Mme SPORTIELLO, Mme TRANCHIDA, Mme VASSAL, M. VÉRANI, M. VIGOUROUX.

10 Mme Martine VASSAL / Mme Brigitte DEVÉSA

Convention relative au versement d'une dotation globalisée à trois associations gérant un établissement ou service relevant de la protection de l'enfance - exercice 2020.

A décidé d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer la convention jointe au rapport relative au versement d'une dotation globalisée à trois associations gérant un établissement ou service relevant de la protection de l'enfance - exercice 2020.

Adopté à l'unanimité

Votent pour :

Mme AMSELEM , Mme BARTHÉLÉMY , M. BÉNARIOUA , Mme BERNASCONI, Mme BIAGGI, M. BORÉ, M. BOUVET, Mme BRUNET, Mme CALLET, Mme CARADEC, Mme CARRÉGA, Mme CHABAUD, Mme DEVÉSA, Mme DI MARINO, M. DI NOCÉRA, M. FÉRAUD, M. FRAU, M. GAZAY, Mme GENTE-CEAGLIO, M. GENZANA, M. GÉRARD, Mme GUARINO, M. GUÉRINI, Mme HADJ-CHIKH, Mme INAUDI, M. JIBRAYEL, M. JORDA, Mme JOULIA, M. KOUKAS, M. LE DISSÈS, M. LIMOUSIN, M. MALLIÉ, M. MASSE, Mme MILON, Mme MIQUELLY, M. MORAINÉ, Mme NARDUCCI, M. PAYAN, M. PERRIN, M. PONS, Mme PUJOL, Mme PUSTORINO, M. RAIMONDI, Mme RAOUX, M. RÉAULT, M. REY, M. ROYER-PERREAUT, Mme RUBIROLA, Mme SAEZ, M. SANTELLI, Mme SANTORU-JOLY, Mme SPORTIELLO, Mme TRANCHIDA, Mme VASSAL, M. VÉRANI, M. VIGOUROUX.

11 Mme Martine VASSAL / Mme Brigitte DEVÉSA

Bilan d'exécution des crédits de la stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté dit plan pauvreté – Année 2019.

A décidé d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à présenter à l'État, au titre de la première année d'exécution de la convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi, le bilan ci-annexé.

Adopté à l'unanimité

DÉCISIONS DE LA COMMISSION PERMANENTE

Votent pour :

Mme AMSELEM , Mme BARTHÉLÉMY , M. BÉNARIOUA , Mme BERNASCONI, Mme BIAGGI, M. BORÉ, M. BOUVET, Mme BRUNET, Mme CALLET, Mme CARADEC, Mme CARRÉGA, Mme CHABAUD, Mme DEVÉSA, Mme DI MARINO, M. DI NOCÉRA, M. FÉRAUD, M. FRAU, M. GAZAY, Mme GENTE-CEAGLIO, M. GENZANA, M. GÉRARD, Mme GUARINO, M. GUÉRINI, Mme HADJ-CHIKH, Mme INAUDI, M. JIBRAYEL, M. JORDA, Mme JOULIA, M. KOUKAS, M. LE DISSÈS, M. LIMOUSIN, M. MALLIÉ, M. MASSE, Mme MILON, Mme MIQUELLY, M. MORAINÉ, Mme NARDUCCI, M. PAYAN, M. PERRIN, M. PONS, Mme PUJOL, Mme PUSTORINO, M. RAIMONDI, Mme RAOUX, M. RÉAULT, M. REY, M. ROYER-PERREAUT, Mme RUBIROLA, Mme SAEZ, M. SANTELLI, Mme SANTORU-JOLY, Mme SPORTIELLO, Mme TRANCHIDA, Mme VASSAL, M. VÉRANI, M. VIGOUROUX.

12 Mme Martine VASSAL / Mme Brigitte DEVÉSA**Signature du contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM) entre le centre médico-psychopédagogique départemental et l'agence régionale de santé.**

A décidé :

- d'approuver le contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens à intervenir entre le CMPPD et l'ARS ;
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à le signer.

Adopté à l'unanimité

Votent pour :

Mme AMSELEM , Mme BARTHÉLÉMY , M. BÉNARIOUA , Mme BERNASCONI, Mme BIAGGI, M. BORÉ, M. BOUVET, Mme BRUNET, Mme CALLET, Mme CARADEC, Mme CARRÉGA, Mme CHABAUD, Mme DEVÉSA, Mme DI MARINO, M. DI NOCÉRA, M. FÉRAUD, M. FRAU, M. GAZAY, Mme GENTE-CEAGLIO, M. GENZANA, M. GÉRARD, Mme GUARINO, M. GUÉRINI, Mme HADJ-CHIKH, Mme INAUDI, M. JIBRAYEL, M. JORDA, Mme JOULIA, M. KOUKAS, M. LE DISSÈS, M. LIMOUSIN, M. MALLIÉ, M. MASSE, Mme MILON, Mme MIQUELLY, M. MORAINÉ, Mme NARDUCCI, M. PAYAN, M. PERRIN, M. PONS, Mme PUJOL, Mme PUSTORINO, M. RAIMONDI, Mme RAOUX, M. RÉAULT, M. REY, M. ROYER-PERREAUT, Mme RUBIROLA, Mme SAEZ, M. SANTELLI, Mme SANTORU-JOLY, Mme SPORTIELLO, Mme TRANCHIDA, Mme VASSAL, M. VÉRANI, M. VIGOUROUX.

13 Mme Martine VASSAL / M. Maurice REY**Soutien aux associations d'anciens combattants - subventions de fonctionnement. Exercice 2020 : 1ère répartition.**

A décidé :

- d'allouer des subventions de fonctionnement pour un montant de 20 300 € aux associations telles que figurant dans le tableau annexé au rapport,

DÉCISIONS DE LA COMMISSION PERMANENTE

- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental, pour les subventions dont le montant est égal ou supérieur à 23 000 €, à signer une convention selon le modèle type prévu à cet effet.

Les dépenses seront imputées au chapitre 65 du budget départemental.

Adopté à l'unanimité

Votent pour :

Mme AMSELEM , Mme BARTHÉLÉMY , M. BÉNARIOUA , Mme BERNASCONI, Mme BIAGGI, M. BORÉ, M. BOUVET, Mme BRUNET, Mme CALLET, Mme CARADEC, Mme CARRÉGA, Mme CHABAUD, Mme DEVÉSA, Mme DI MARINO, M. DI NOCÉRA, M. FÉRAUD, M. FRAU, M. GAZAY, Mme GENTE-CEAGLIO, M. GENZANA, M. GÉRARD, Mme GUARINO, M. GUÉRINI, Mme HADJ-CHIKH, Mme INAUDI, M. JIBRAYEL, M. JORDA, Mme JOULIA, M. KOUKAS, M. LE DISSÈS, M. LIMOUSIN, M. MALLIÉ, M. MASSE, Mme MILON, Mme MIQUELLY, M. MORAINÉ, Mme NARDUCCI, M. PAYAN, M. PERRIN, M. PONS, Mme PUJOL, Mme PUSTORINO, M. RAIMONDI, Mme RAOUX, M. RÉAULT, M. REY, M. ROYER-PERREAUT, Mme RUBIROLA, Mme SAEZ, M. SANTELLI, Mme SANTORU-JOLY, Mme SPORTIELLO, Mme TRANCHIDA, Mme VASSAL, M. VÉRANI, M. VIGOUROUX.

14 Mme Martine VASSAL / M. Maurice REY

Demande de remise gracieuse concernant un particulier.

A décidé d'accorder une remise gracieuse d'un montant de 151,36 € au profit de Madame X conformément aux motifs exposés dans le rapport.

Cette dépense d'un montant de 151,36 € euros sera imputée sur le chapitre 65 du budget départemental.

Adopté à l'unanimité

Votent pour :

Mme AMSELEM , Mme BARTHÉLÉMY , M. BÉNARIOUA , Mme BERNASCONI, Mme BIAGGI, M. BORÉ, M. BOUVET, Mme BRUNET, Mme CALLET, Mme CARADEC, Mme CARRÉGA, Mme CHABAUD, Mme DEVÉSA, Mme DI MARINO, M. DI NOCÉRA, M. FÉRAUD, M. FRAU, M. GAZAY, Mme GENTE-CEAGLIO, M. GENZANA, M. GÉRARD, Mme GUARINO, M. GUÉRINI, Mme HADJ-CHIKH, Mme INAUDI, M. JIBRAYEL, M. JORDA, Mme JOULIA, M. KOUKAS, M. LE DISSÈS, M. LIMOUSIN, M. MALLIÉ, M. MASSE, Mme MILON, Mme MIQUELLY, M. MORAINÉ, Mme NARDUCCI, M. PAYAN, M. PERRIN, M. PONS, Mme PUJOL, Mme PUSTORINO, M. RAIMONDI, Mme RAOUX, M. RÉAULT, M. REY, M. ROYER-PERREAUT, Mme RUBIROLA, Mme SAEZ, M. SANTELLI, Mme SANTORU-JOLY, Mme SPORTIELLO, Mme TRANCHIDA, Mme VASSAL, M. VÉRANI, M. VIGOUROUX.

DÉCISIONS DE LA COMMISSION PERMANENTE

15 Mme Martine VASSAL / Mme Solange BIAGGI**Soutien aux associations de lutte contre la précarité - subventions de fonctionnement. Exercice 2020 - aide d'urgence alimentaire.**

A décidé :

- d'allouer des subventions de fonctionnement pour un montant total de 309 900 € aux associations telles que figurant dans les tableaux annexés au rapport,
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental, pour les subventions dont le montant est égal ou supérieur à 23 000 €, à signer une convention selon le modèle type prévu à cet effet.

Les dépenses seront imputées au chapitre 65 du budget départemental.

Adopté à l'unanimité

Votent pour :

Mme AMSELEM , Mme BARTHÉLÉMY , M. BÉNARIOUA , Mme BERNASCONI, Mme BIAGGI, M. BORÉ, M. BOUVET, Mme BRUNET, Mme CALLET, Mme CARADEC, Mme CARRÉGA, Mme CHABAUD, Mme DEVÉSA, Mme DI MARINO, M. DI NOCÉRA, M. FÉRAUD, M. FRAU, M. GAZAY, Mme GENTE-CEAGLIO, M. GENZANA, M. GÉRARD, Mme GUARINO, M. GUÉRINI, Mme HADJ-CHIKH, Mme INAUDI, M. JIBRAYEL, M. JORDA, Mme JOULIA, M. KOUKAS, M. LE DISSÈS, M. LIMOUSIN, M. MALLIÉ, M. MASSE, Mme MILON, Mme MIQUELLY, M. MORAINÉ, Mme NARDUCCI, M. PAYAN, M. PERRIN, M. PONS, Mme PUJOL, Mme PUSTORINO, M. RAIMONDI, Mme RAOUX, M. RÉAULT, M. REY, M. ROYER-PERREAUT, Mme RUBIROLA, Mme SAEZ, M. SANTELLI, Mme SANTORU-JOLY, Mme SPORTIELLO, Mme TRANCHIDA, Mme VASSAL, M. VÉRANI, M. VIGOUROUX.

16 Mme Martine VASSAL / Mme Solange BIAGGI**Soutien aux associations de lutte contre la précarité et de solidarité/santé : subventions de fonctionnement. Exercice 2020 - 1ère répartition.**

A décidé :

- d'allouer des subventions de fonctionnement pour un montant total de 90 300 € aux associations telles que figurant dans les tableaux annexés au rapport,
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental, pour les subventions dont le montant est égal ou supérieur à 23 000 €, à signer une convention selon le modèle type prévu à cet effet,
- d'autoriser la signature de l'avenant à la convention avec l'Association Fruits et Légumes Solidarité, joint en annexe au rapport.

Les dépenses seront imputées au chapitre 65 du budget départemental.

Adopté à l'unanimité

Votent pour :

Mme AMSELEM , Mme BARTHÉLÉMY , M. BÉNARIOUA , Mme BERNASCONI, Mme BIAGGI, M. BORÉ, M. BOUVET, Mme BRUNET, Mme CALLET,

DÉCISIONS DE LA COMMISSION PERMANENTE

Mme CARADEC, Mme CARRÉGA, Mme CHABAUD, Mme DEVÉSA, Mme DI MARINO, M. DI NOCÉRA, M. FÉRAUD, M. FRAU, M. GAZAY, Mme GENTE-CEAGLIO, M. GENZANA, M. GÉRARD, Mme GUARINO, M. GUÉRINI, Mme HADJ-CHIKH, Mme INAUDI, M. JIBRAYEL, M. JORDA, Mme JOULIA, M. KOUKAS, M. LE DISSÈS, M. LIMOUSIN, M. MALLIÉ, M. MASSE, Mme MILON, Mme MIQUELLE, M. MORAINÉ, Mme NARDUCCI, M. PAYAN, M. PERRIN, M. PONS, Mme PUJOL, Mme PUSTORINO, M. RAIMONDI, Mme RAOUX, M. RÉAULT, M. REY, M. ROYER-PERREAUT, Mme RUBIROLA, Mme SAEZ, M. SANTELLI, Mme SANTORU-JOLY, Mme SPORTIELLO, Mme TRANCHIDA, Mme VASSAL, M. VÉRANI, M. VIGOUROUX.

17 Mme Martine VASSAL / Mme Solange BIAGGI

Soutien aux structures communales et associatives d'accueil petite enfance (crèches et haltes-garderies) - exercice 2020 - 1ère répartition.

A décidé :

- d'allouer les subventions figurant dans les tableaux annexés au rapport ;
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer, pour les subventions dont le montant est égal ou supérieur à 23 000 €, une convention de partenariat conforme à la convention-type prévue à cet effet.

La dépense (1 606 560 € en fonctionnement) sera imputée au chapitre 65 du budget départemental.

Adopté à l'unanimité

Madame VASSAL et Messieurs VIGOUROUX, LE DISSÈS
et LIMOUSIN ne prennent pas part au vote.

Votent pour :

Mme AMSELEM , Mme BARTHÉLÉMY , M. BÉNARIOUA , Mme BERNASCONI, Mme BIAGGI, M. BORÉ, M. BOUVET, Mme BRUNET, Mme CALLET, Mme CARADEC, Mme CARRÉGA, Mme CHABAUD, Mme DEVÉSA, Mme DI MARINO, M. DI NOCÉRA, M. FÉRAUD, M. FRAU, M. GAZAY, Mme GENTE-CEAGLIO, M. GENZANA, M. GÉRARD, Mme GUARINO, M. GUÉRINI, Mme HADJ-CHIKH, Mme INAUDI, M. JIBRAYEL, M. JORDA, Mme JOULIA, M. KOUKAS, M. MALLIÉ, M. MASSE, Mme MILON, Mme MIQUELLE, M. MORAINÉ, Mme NARDUCCI, M. PAYAN, M. PERRIN, M. PONS, Mme PUJOL, Mme PUSTORINO, M. RAIMONDI, Mme RAOUX, M. RÉAULT, M. REY, M. ROYER-PERREAUT, Mme RUBIROLA, Mme SAEZ, M. SANTELLI, Mme SANTORU-JOLY, Mme SPORTIELLO, Mme TRANCHIDA, M. VÉRANI.

DÉCISIONS DE LA COMMISSION PERMANENTE

18 Mme Martine VASSAL / Mme Solange BIAGGI**1) Soutien à la vie associative - Fonctionnement - 2ème répartition 2020 2) Soutien aux médias associatifs - 1ère répartition 2020.**

A décidé :

- d'allouer des subventions de fonctionnement à diverses associations, pour un montant de 186 730 € aux associations figurant dans les tableaux annexés au rapport ;
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental, pour les subventions dont le montant est égal ou excède 23 000 €, à signer une convention de partenariat conforme à la convention-type prévue à cet effet ;
- d'approuver les mouvements des affectations comme indiqués dans les documents figurant en annexe du rapport.

Les dépenses seront imputées au chapitre 65 du budget départemental.

Adopté à l'unanimité

Votent pour :

Mme AMSELEM , Mme BARTHÉLÉMY , M. BÉNARIOUA , Mme BERNASCONI, Mme BIAGGI, M. BORÉ, M. BOUVET, Mme BRUNET, Mme CALLET, Mme CARADEC, Mme CARRÉGA, Mme CHABAUD, Mme DEVÉSA, Mme DI MARINO, M. DI NOCÉRA, M. FÉRAUD, M. FRAU, M. GAZAY, Mme GENTE-CEAGLIO, M. GENZANA, M. GÉRARD, Mme GUARINO, M. GUÉRINI, Mme HADJ-CHIKH, Mme INAUDI, M. JIBRAYEL, M. JORDA, Mme JOULIA, M. KOUKAS, M. LE DISSÈS, M. LIMOUSIN, M. MALLIÉ, M. MASSE, Mme MILON, Mme MIQUELLY, M. MORAINÉ, Mme NARDUCCI, M. PAYAN, M. PERRIN, M. PONS, Mme PUJOL, Mme PUSTORINO, M. RAIMONDI, Mme RAOUX, M. RÉAULT, M. REY, M. ROYER-PERREAUT, Mme RUBIROLA, Mme SAEZ, M. SANTELLI, Mme SANTORU-JOLY, Mme SPORTIELLO, Mme TRANCHIDA, Mme VASSAL, M. VÉRANI, M. VIGOUROUX.

19 Mme Martine VASSAL / Mme Solange BIAGGI**Avenant n°1 à la convention de financement des travaux de réouverture du raccordement ferroviaire de Mourepiane dans les bassins Est du Grand Port Maritime de Marseille.**

A décidé :

- d'approuver l'avenant n°1 la convention relative au financement des études de conception, des procédures administratives, des études d'exécution et des travaux du raccordement de Mourepiane, annexé au rapport ;
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer cet avenant.

Adopté à l'unanimité

Messieurs GAZAY et ROYER-PERREAUT
ne prennent pas part au vote.

DÉCISIONS DE LA COMMISSION PERMANENTE

Votent pour :

Mme AMSELEM , Mme BARTHÉLÉMY , M. BÉNARIOUA , Mme BERNASCONI, Mme BIAGGI, M. BORÉ, M. BOUVET, Mme BRUNET, Mme CALLET, Mme CARADEC, Mme CARRÉGA, Mme CHABAUD, Mme DEVÉSA, Mme DI MARINO, M. DI NOCÉRA, M. FÉRAUD, M. FRAU, Mme GENTE-CEAGLIO, M. GENZANA, M. GÉRARD, Mme GUARINO, M. GUÉRINI, Mme HADJ-CHIKH, Mme INAUDI, M. JIBRAYEL, M. JORDA, Mme JOULIA, M. KOUKAS, M. LE DISSÈS, M. LIMOUSIN, M. MALLIÉ, M. MASSE, Mme MILON, Mme MIQUELLY, M. MORAINÉ, Mme NARDUCCI, M. PAYAN, M. PERRIN, M. PONS, Mme PUJOL, Mme PUSTORINO, M. RAIMONDI, Mme RAOUX, M. RÉAULT, M. REY, Mme RUBIROLA, Mme SAEZ, M. SANTELLI, Mme SANTORU-JOLY, Mme SPORTIELLO, Mme TRANCHIDA, Mme VASSAL, M. VÉRANI, M. VIGOUROUX.

20 Mme Martine VASSAL / M. Bruno GENZANA**Soutien au mouvement sportif. Aide à l'équipement des associations sportives - 2ème répartition 2020.**

A décidé :

- d'attribuer, au titre de l'exercice 2020, des subventions d'investissement pour un montant total de 27 791 €, à des associations sportives conformément aux tableaux joints au rapport,
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer, pour les subventions égales ou supérieures à 23 000 € et pour les projets spécifiques le justifiant, une convention selon le modèle type prévue à cet effet,
- d'approuver le montant des affectations comme indiqué dans le document figurant en annexe du rapport.

La dépense globale correspondante, soit 27 791 €, sera imputée au chapitre 204 du budget départemental.

Adopté à l'unanimité

Votent pour :

Mme AMSELEM , Mme BARTHÉLÉMY , M. BÉNARIOUA , Mme BERNASCONI, Mme BIAGGI, M. BORÉ, M. BOUVET, Mme BRUNET, Mme CALLET, Mme CARADEC, Mme CARRÉGA, Mme CHABAUD, Mme DEVÉSA, Mme DI MARINO, M. DI NOCÉRA, M. FÉRAUD, M. FRAU, M. GAZAY, Mme GENTE-CEAGLIO, M. GENZANA, M. GÉRARD, Mme GUARINO, M. GUÉRINI, Mme HADJ-CHIKH, Mme INAUDI, M. JIBRAYEL, M. JORDA, Mme JOULIA, M. KOUKAS, M. LE DISSÈS, M. LIMOUSIN, M. MALLIÉ, M. MASSE, Mme MILON, Mme MIQUELLY, M. MORAINÉ, Mme NARDUCCI, M. PAYAN, M. PERRIN, M. PONS, Mme PUJOL, Mme PUSTORINO, M. RAIMONDI, Mme RAOUX, M. RÉAULT, M. REY, M. ROYER-PERREAUT, Mme RUBIROLA, Mme SAEZ, M. SANTELLI, Mme SANTORU-JOLY, Mme SPORTIELLO, Mme TRANCHIDA, Mme VASSAL, M. VÉRANI, M. VIGOUROUX.

DÉCISIONS DE LA COMMISSION PERMANENTE

21 Mme Martine VASSAL / M. Bruno GENZANA**Soutien au mouvement sportif, aide au fonctionnement général des associations sportives - 2ème répartition 2020.**

A décidé :

- d'attribuer, au titre de l'exercice 2020, des subventions à des associations pour une aide au fonctionnement général et à des projets spécifiques, conformément au tableau joint au rapport,
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer, pour les subventions égales ou supérieures à 23 000 € et pour les projets spécifiques le justifiant, une convention selon le modèle type prévue à cet effet.

La dépense, d'un montant total de 1 118 760€, sera imputée au chapitre 65 du budget départemental.

Adopté à l'unanimité

Votent pour :

Mme AMSELEM , Mme BARTHÉLÉMY , M. BÉNARIOUA , Mme BERNASCONI, Mme BIAGGI, M. BORÉ, M. BOUVET, Mme BRUNET, Mme CALLET, Mme CARADEC, Mme CARRÉGA, Mme CHABAUD, Mme DEVÉSA, Mme DI MARINO, M. DI NOCÉRA, M. FÉRAUD, M. FRAU, M. GAZAY, Mme GENTE-CEAGLIO, M. GENZANA, M. GÉRARD, Mme GUARINO, M. GUÉRINI, Mme HADJ-CHIKH, Mme INAUDI, M. JIBRAYEL, M. JORDA, Mme JOULIA, M. KOUKAS, M. LE DISSÈS, M. LIMOUSIN, M. MALLIÉ, M. MASSE, Mme MILON, Mme MIQUELLY, M. MORAINÉ, Mme NARDUCCI, M. PAYAN, M. PERRIN, M. PONS, Mme PUJOL, Mme PUSTORINO, M. RAIMONDI, Mme RAOUX, M. RÉAULT, M. REY, M. ROYER-PERREAUT, Mme RUBIROLA, Mme SAEZ, M. SANTELLI, Mme SANTORU-JOLY, Mme SPORTIELLO, Mme TRANCHIDA, Mme VASSAL, M. VÉRANI, M. VIGOUROUX.

22 Mme Martine VASSAL / Mme Danièle BRUNET**Subventions à des associations agissant en faveur de la jeunesse.**

A décidé :

- d'attribuer à des associations, au titre de l'exercice 2020, des subventions départementales de fonctionnement pour un montant de 80 700 €, conformément à la liste jointe au rapport, pour la mise en place de projets en direction des jeunes du département portés par le service jeunesse et le service des équipements jeunesse et sport,
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer pour les associations dont le montant de la subvention est égal ou supérieur à 23 000 €, une convention de partenariat selon le modèle type prévu à cet effet.

Pour le fonctionnement, la dépense sera imputée au chapitre 65 au budget départemental.

Adopté à l'unanimité

DÉCISIONS DE LA COMMISSION PERMANENTE

Votent pour :

Mme AMSELEM , Mme BARTHÉLÉMY , M. BÉNARIOUA , Mme BERNASCONI, Mme BIAGGI, M. BORÉ, M. BOUVET, Mme BRUNET, Mme CALLET, Mme CARADEC, Mme CARRÉGA, Mme CHABAUD, Mme DEVÉSA, Mme DI MARINO, M. DI NOCÉRA, M. FÉRAUD, M. FRAU, M. GAZAY, Mme GENTE-CEAGLIO, M. GENZANA, M. GÉRARD, Mme GUARINO, M. GUÉRINI, Mme HADJ-CHIKH, Mme INAUDI, M. JIBRAYEL, M. JORDA, Mme JOULIA, M. KOUKAS, M. LE DISSÈS, M. LIMOUSIN, M. MALLIÉ, M. MASSE, Mme MILON, Mme MIQUELLY, M. MORAINÉ, Mme NARDUCCI, M. PAYAN, M. PERRIN, M. PONS, Mme PUJOL, Mme PUSTORINO, M. RAIMONDI, Mme RAOUX, M. RÉAULT, M. REY, M. ROYER-PERREAUT, Mme RUBIROLA, Mme SAEZ, M. SANTELLI, Mme SANTORU-JOLY, Mme SPORTIELLO, Mme TRANCHIDA, Mme VASSAL, M. VÉRANI, M. VIGOUROUX.

23 Mme Martine VASSAL / Mme Danièle BRUNET**Action "centrale de mobilité dédiée à l'insertion professionnelle et au maintien dans l'emploi" : convention avec l'association maison de l'emploi de Marseille.**

A décidé :

- d'attribuer une subvention d'un montant de 20 000 € à l'association maison de l'emploi de Marseille pour l'action « centrale de mobilité dédiée à l'insertion professionnelle et au maintien dans l'emploi »,
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer la convention selon le modèle type prévu à cet effet.

Cette dépense d'un montant total de 20 000 €, sera imputée au chapitre 017 du budget départemental.

Adopté à l'unanimité

Votent pour :

Mme AMSELEM , Mme BARTHÉLÉMY , M. BÉNARIOUA , Mme BERNASCONI, Mme BIAGGI, M. BORÉ, M. BOUVET, Mme BRUNET, Mme CALLET, Mme CARADEC, Mme CARRÉGA, Mme CHABAUD, Mme DEVÉSA, Mme DI MARINO, M. DI NOCÉRA, M. FÉRAUD, M. FRAU, M. GAZAY, Mme GENTE-CEAGLIO, M. GENZANA, M. GÉRARD, Mme GUARINO, M. GUÉRINI, Mme HADJ-CHIKH, Mme INAUDI, M. JIBRAYEL, M. JORDA, Mme JOULIA, M. KOUKAS, M. LE DISSÈS, M. LIMOUSIN, M. MALLIÉ, M. MASSE, Mme MILON, Mme MIQUELLY, M. MORAINÉ, Mme NARDUCCI, M. PAYAN, M. PERRIN, M. PONS, Mme PUJOL, Mme PUSTORINO, M. RAIMONDI, Mme RAOUX, M. RÉAULT, M. REY, M. ROYER-PERREAUT, Mme RUBIROLA, Mme SAEZ, M. SANTELLI, Mme SANTORU-JOLY, Mme SPORTIELLO, Mme TRANCHIDA, Mme VASSAL, M. VÉRANI, M. VIGOUROUX.

DÉCISIONS DE LA COMMISSION PERMANENTE

24 Mme Martine VASSAL / Mme Danièle BRUNET

Action "prévention de l'entrée et de l'installation des jeunes dans le dispositif RSA" : convention avec l'association mission locale de Marseille.

A décidé :

- d'allouer à l'association mission locale de Marseille un financement d'un montant de 150 000 € pour l'action « prévention de l'entrée et de l'installation des jeunes dans le dispositif RSA » ;
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer la convention annexée au rapport.

Cette dépense d'un montant total de 150 000 €, sera imputée au chapitre 017 du budget départemental.

Adopté à l'unanimité

Votent pour :

Mme AMSELEM , Mme BARTHÉLÉMY , M. BÉNARIOUA , Mme BERNASCONI, Mme BIAGGI, M. BORÉ, M. BOUVET, Mme BRUNET, Mme CALLET, Mme CARADEC, Mme CARRÉGA, Mme CHABAUD, Mme DEVÉSA, Mme DI MARINO, M. DI NOCÉRA, M. FÉRAUD, M. FRAU, M. GAZAY, Mme GENTE-CEAGLIO, M. GENZANA, M. GÉRARD, Mme GUARINO, M. GUÉRINI, Mme HADJ-CHIKH, Mme INAUDI, M. JIBRAYEL, M. JORDA, Mme JOULIA, M. KOUKAS, M. LE DISSÈS, M. LIMOUSIN, M. MALLIÉ, M. MASSE, Mme MILON, Mme MIQUELLY, M. MORAINÉ, Mme NARDUCCI, M. PAYAN, M. PERRIN, M. PONS, Mme PUJOL, Mme PUSTORINO, M. RAIMONDI, Mme RAOUX, M. RÉAULT, M. REY, M. ROYER-PERREAUT, Mme RUBIROLA, Mme SAEZ, M. SANTELLI, Mme SANTORU-JOLY, Mme SPORTIELLO, Mme TRANCHIDA, Mme VASSAL, M. VÉRANI, M. VIGOUROUX.

25 Mme Martine VASSAL / Mme Danièle BRUNET

Action "accompagnement des jeunes bénéficiaires du RSA ou ayants droit RSA de Châteaurenard et Saint-Rémy-de-Provence" : convention avec l'association mission locale du delta.

A décidé :

- d'allouer à l'association mission locale du delta un financement d'un montant de 17 000 € pour l'action « accompagnement des jeunes bénéficiaires du RSA ou ayants droit RSA de Châteaurenard et Saint-Rémy-de-Provence » ;
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer la convention jointe au rapport.

Cette dépense d'un coût total de 17 000 €, sera imputée au chapitre 017 du budget départemental.

Adopté à l'unanimité

Votent pour :

Mme AMSELEM , Mme BARTHÉLÉMY , M. BÉNARIOUA , Mme BERNASCONI, Mme BIAGGI, M. BORÉ, M. BOUVET, Mme BRUNET, Mme CALLET,

DÉCISIONS DE LA COMMISSION PERMANENTE

Mme CARADEC, Mme CARRÉGA, Mme CHABAUD, Mme DEVÉSA, Mme DI MARINO, M. DI NOCÉRA, M. FÉRAUD, M. FRAU, M. GAZAY, Mme GENTE-CEAGLIO, M. GENZANA, M. GÉRARD, Mme GUARINO, M. GUÉRINI, Mme HADJ-CHIKH, Mme INAUDI, M. JIBRAYEL, M. JORDA, Mme JOULIA, M. KOUKAS, M. LE DISSÈS, M. LIMOUSIN, M. MALLIÉ, M. MASSE, Mme MILON, Mme MIQUELLY, M. MORAINÉ, Mme NARDUCCI, M. PAYAN, M. PERRIN, M. PONS, Mme PUJOL, Mme PUSTORINO, M. RAIMONDI, Mme RAOUX, M. RÉAULT, M. REY, M. ROYER-PERREAUT, Mme RUBIROLA, Mme SAEZ, M. SANTELLI, Mme SANTORU-JOLY, Mme SPORTIELLO, Mme TRANCHIDA, Mme VASSAL, M. VÉRANI, M. VIGOUROUX.

26 Mme Martine VASSAL / Mme Danièle BRUNET

Action "plateforme mode de garde petite enfance" : convention avec l'association agir pour le développement des actions d'insertion (ADAI).

A décidé :

- d'allouer à l'association agir pour le développement des actions d'insertion (ADAI) un financement d'un montant de 20 000 € pour l'action « plateforme mode de garde petite enfance » ;
-
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer la convention selon le modèle type prévu à cet effet.

Cette dépense d'un montant total de 20 000 € sera imputée au chapitre 017 du budget départemental.

Adopté à l'unanimité

Votent pour :

Mme AMSELEM , Mme BARTHÉLÉMY , M. BÉNARIOUA , Mme BERNASCONI, Mme BIAGGI, M. BORÉ, M. BOUVET, Mme BRUNET, Mme CALLET, Mme CARADEC, Mme CARRÉGA, Mme CHABAUD, Mme DEVÉSA, Mme DI MARINO, M. DI NOCÉRA, M. FÉRAUD, M. FRAU, M. GAZAY, Mme GENTE-CEAGLIO, M. GENZANA, M. GÉRARD, Mme GUARINO, M. GUÉRINI, Mme HADJ-CHIKH, Mme INAUDI, M. JIBRAYEL, M. JORDA, Mme JOULIA, M. KOUKAS, M. LE DISSÈS, M. LIMOUSIN, M. MALLIÉ, M. MASSE, Mme MILON, Mme MIQUELLY, M. MORAINÉ, Mme NARDUCCI, M. PAYAN, M. PERRIN, M. PONS, Mme PUJOL, Mme PUSTORINO, M. RAIMONDI, Mme RAOUX, M. RÉAULT, M. REY, M. ROYER-PERREAUT, Mme RUBIROLA, Mme SAEZ, M. SANTELLI, Mme SANTORU-JOLY, Mme SPORTIELLO, Mme TRANCHIDA, Mme VASSAL, M. VÉRANI, M. VIGOUROUX.

DÉCISIONS DE LA COMMISSION PERMANENTE

27 Mme Martine VASSAL / Mme Danièle BRUNET**Action "dynamiser, engager et favoriser l'insertion (DEFI)" : convention avec l'association air le fil d'Ariane.**

A décidé :

- d'allouer à l'association Air le fil d'Ariane un financement d'un montant de 30 470 € pour l'action « dynamiser, engager et favoriser l'insertion (DEFI) »,
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer la convention selon le modèle type prévu à cet effet.

Cette dépense d'un coût total de 30 470 € sera imputée au chapitre 017 du budget départemental.

Adopté à l'unanimité

Votent pour :

Mme AMSELEM , Mme BARTHÉLÉMY , M. BÉNARIOUA , Mme BERNASCONI, Mme BIAGGI, M. BORÉ, M. BOUVET, Mme BRUNET, Mme CALLET, Mme CARADEC, Mme CARRÉGA, Mme CHABAUD, Mme DEVÉSA, Mme DI MARINO, M. DI NOCÉRA, M. FÉRAUD, M. FRAU, M. GAZAY, Mme GENTE-CEAGLIO, M. GENZANA, M. GÉRARD, Mme GUARINO, M. GUÉRINI, Mme HADJ-CHIKH, Mme INAUDI, M. JIBRAYEL, M. JORDA, Mme JOULIA, M. KOUKAS, M. LE DISSÈS, M. LIMOUSIN, M. MALLIÉ, M. MASSE, Mme MILON, Mme MIQUELLY, M. MORAINÉ, Mme NARDUCCI, M. PAYAN, M. PERRIN, M. PONS, Mme PUJOL, Mme PUSTORINO, M. RAIMONDI, Mme RAOUX, M. RÉAULT, M. REY, M. ROYER-PERREAUT, Mme RUBIROLA, Mme SAEZ, M. SANTELLI, Mme SANTORU-JOLY, Mme SPORTIELLO, Mme TRANCHIDA, Mme VASSAL, M. VÉRANI, M. VIGOUROUX.

28 Mme Martine VASSAL / Mme Danièle BRUNET**Action d'encadrement socioprofessionnel au sein de structures d'insertion par l'activité économique : conventions avec les associations frip insertion, la fibre solidaire et régie service 13.**

A décidé :

- d'allouer un financement d'un montant total de 119 000 € aux associations frip insertion, la fibre solidaire et régie service 13 pour leurs actions d'encadrement socioprofessionnel pour l'insertion par l'activité économique (IAE) ;
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer les conventions selon le modèle type prévu à cet effet.

Cette dépense d'un montant total 119 000 € sera imputée au chapitre 017 du budget départemental.

Adopté à l'unanimité

DÉCISIONS DE LA COMMISSION PERMANENTE

Votent pour :

Mme AMSELEM , Mme BARTHÉLÉMY , M. BÉNARIOUA , Mme BERNASCONI, Mme BIAGGI, M. BORÉ, M. BOUVET, Mme BRUNET, Mme CALLET, Mme CARADEC, Mme CARRÉGA, Mme CHABAUD, Mme DEVÉSA, Mme DI MARINO, M. DI NOCÉRA, M. FÉRAUD, M. FRAU, M. GAZAY, Mme GENTE-CEAGLIO, M. GENZANA, M. GÉRARD, Mme GUARINO, M. GUÉRINI, Mme HADJ-CHIKH, Mme INAUDI, M. JIBRAYEL, M. JORDA, Mme JOULIA, M. KOUKAS, M. LE DISSÈS, M. LIMOUSIN, M. MALLIÉ, M. MASSE, Mme MILON, Mme MIQUELLY, M. MORAINÉ, Mme NARDUCCI, M. PAYAN, M. PERRIN, M. PONS, Mme PUJOL, Mme PUSTORINO, M. RAIMONDI, Mme RAOUX, M. RÉAULT, M. REY, M. ROYER-PERREAUT, Mme RUBIROLA, Mme SAEZ, M. SANTELLI, Mme SANTORU-JOLY, Mme SPORTIELLO, Mme TRANCHIDA, Mme VASSAL, M. VÉRANI, M. VIGOUROUX.

29 Mme Martine VASSAL / Mme Danièle BRUNET**Aide au démarrage dans le cadre de l'insertion par l'activité économique : convention avec l'association la fabrik du sud.**

A décidé :

- d'allouer à l'association la fabrik du sud un financement d'un montant total de 2 739,83 € correspondant à une aide au démarrage dans le cadre de l'insertion par l'activité économique ;
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer la convention selon le modèle type prévu à cet effet.

Cette dépense d'un montant total de 2 739,83 € sera imputée au chapitre 018 du budget départemental.

Adopté à l'unanimité

Votent pour :

Mme AMSELEM , Mme BARTHÉLÉMY , M. BÉNARIOUA , Mme BERNASCONI, Mme BIAGGI, M. BORÉ, M. BOUVET, Mme BRUNET, Mme CALLET, Mme CARADEC, Mme CARRÉGA, Mme CHABAUD, Mme DEVÉSA, Mme DI MARINO, M. DI NOCÉRA, M. FÉRAUD, M. FRAU, M. GAZAY, Mme GENTE-CEAGLIO, M. GENZANA, M. GÉRARD, Mme GUARINO, M. GUÉRINI, Mme HADJ-CHIKH, Mme INAUDI, M. JIBRAYEL, M. JORDA, Mme JOULIA, M. KOUKAS, M. LE DISSÈS, M. LIMOUSIN, M. MALLIÉ, M. MASSE, Mme MILON, Mme MIQUELLY, M. MORAINÉ, Mme NARDUCCI, M. PAYAN, M. PERRIN, M. PONS, Mme PUJOL, Mme PUSTORINO, M. RAIMONDI, Mme RAOUX, M. RÉAULT, M. REY, M. ROYER-PERREAUT, Mme RUBIROLA, Mme SAEZ, M. SANTELLI, Mme SANTORU-JOLY, Mme SPORTIELLO, Mme TRANCHIDA, Mme VASSAL, M. VÉRANI, M. VIGOUROUX.

DÉCISIONS DE LA COMMISSION PERMANENTE

30 Mme Martine VASSAL / Mme Danièle BRUNET

Plan pauvreté : action d'encadrement socioprofessionnel au sein de structures d'insertion par l'activité économique : convention avec l'association épicerie du pays d'Arles.

A décidé :

- d'allouer un financement d'un montant total de 10 500 € à l'association épicerie du pays d'Arles pour l'action d'encadrement socioprofessionnel pour l'insertion par l'activité économique (IAE) ;
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer la convention selon le modèle type prévu à cet effet.

Cette dépense d'un montant total de 10 500 € sera imputée au chapitre 017 du budget départemental.

Adopté à l'unanimité

Votent pour :

Mme AMSELEM , Mme BARTHÉLÉMY , M. BÉNARIOUA , Mme BERNASCONI, Mme BIAGGI, M. BORÉ, M. BOUVET, Mme BRUNET, Mme CALLET, Mme CARADEC, Mme CARRÉGA, Mme CHABAUD, Mme DEVÉSA, Mme DI MARINO, M. DI NOCÉRA, M. FÉRAUD, M. FRAU, M. GAZAY, Mme GENTE-CEAGLIO, M. GENZANA, M. GÉRARD, Mme GUARINO, M. GUÉRINI, Mme HADJ-CHIKH, Mme INAUDI, M. JIBRAYEL, M. JORDA, Mme JOULIA, M. KOUKAS, M. LE DISSÈS, M. LIMOUSIN, M. MALLIÉ, M. MASSE, Mme MILON, Mme MIQUELLY, M. MORAINÉ, Mme NARDUCCI, M. PAYAN, M. PERRIN, M. PONS, Mme PUJOL, Mme PUSTORINO, M. RAIMONDI, Mme RAOUX, M. RÉAULT, M. REY, M. ROYER-PERREAUT, Mme RUBIROLA, Mme SAEZ, M. SANTELLI, Mme SANTORU-JOLY, Mme SPORTIELLO, Mme TRANCHIDA, Mme VASSAL, M. VÉRANI, M. VIGOUROUX.

31 Mme Martine VASSAL / Mme Danièle BRUNET

Avenant n°1 à la convention de partenariat avec la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur portant expérimentation pour la formation, l'insertion professionnelle et le retour à l'emploi des bénéficiaires du revenu de solidarité active.

A décidé :

- d'établir un avenant n° 1 à la convention de partenariat avec la Région Provence-Alpes-Côte-d'Azur portant expérimentation pour la formation professionnelle, l'insertion et le retour à l'emploi des bénéficiaires du revenu de solidarité active ;
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer cet avenant, joint en annexe au rapport.

Adopté à l'unanimité

Votent pour :

Mme AMSELEM , Mme BARTHÉLÉMY , M. BÉNARIOUA , Mme BERNASCONI, Mme BIAGGI, M. BORÉ, M. BOUVET, Mme BRUNET, Mme CALLET, Mme CARADEC, Mme CARRÉGA, Mme CHABAUD, Mme DEVÉSA,

DÉCISIONS DE LA COMMISSION PERMANENTE

Mme DI MARINO, M. DI NOCÉRA, M. FÉRAUD, M. FRAU, M. GAZAY, Mme GENTE-CEAGLIO, M. GENZANA, M. GÉRARD, Mme GUARINO, M. GUÉRINI, Mme HADJ-CHIKH, Mme INAUDI, M. JIBRAYEL, M. JORDA, Mme JOULIA, M. KOUKAS, M. LE DISSÈS, M. LIMOUSIN, M. MALLIÉ, M. MASSE, Mme MILON, Mme MIQUELLY, M. MORAINÉ, Mme NARDUCCI, M. PAYAN, M. PERRIN, M. PONS, Mme PUJOL, Mme PUSTORINO, M. RAIMONDI, Mme RAOUX, M. RÉAULT, M. REY, M. ROYER-PERREAUT, Mme RUBIROLA, Mme SAEZ, M. SANTELLI, Mme SANTORU-JOLY, Mme SPORTIELLO, Mme TRANCHIDA, Mme VASSAL, M. VÉRANI, M. VIGOUROUX.

32 Mme Martine VASSAL / Mme Danièle BRUNET

Avenant n°1 à la convention avec le CCAS d'Aubagne relative à la mission d'accueil, de suivi et d'accompagnement social des bénéficiaires du RSA soumis à l'obligation de contractualisation.

A décidé :

- de passer un avenant n°1 à la convention d'accueil, de suivi et d'accompagnement social des bénéficiaires du RSA avec le centre communal d'action sociale d'Aubagne au titre de l'année 2020 ;
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer l'avenant n°1 joint en annexe au rapport.

Adopté à l'unanimité

Monsieur GAZAY ne prend pas part au vote.

Votent pour :

Mme AMSELEM , Mme BARTHÉLÉMY , M. BÉNARIOUA , Mme BERNASCONI, Mme BIAGGI, M. BORÉ, M. BOUVET, Mme BRUNET, Mme CALLET, Mme CARADEC, Mme CARRÉGA, Mme CHABAUD, Mme DEVÉSA, Mme DI MARINO, M. DI NOCÉRA, M. FÉRAUD, M. FRAU, Mme GENTE-CEAGLIO, M. GENZANA, M. GÉRARD, Mme GUARINO, M. GUÉRINI, Mme HADJ-CHIKH, Mme INAUDI, M. JIBRAYEL, M. JORDA, Mme JOULIA, M. KOUKAS, M. LE DISSÈS, M. LIMOUSIN, M. MALLIÉ, M. MASSE, Mme MILON, Mme MIQUELLY, M. MORAINÉ, Mme NARDUCCI, M. PAYAN, M. PERRIN, M. PONS, Mme PUJOL, Mme PUSTORINO, M. RAIMONDI, Mme RAOUX, M. RÉAULT, M. REY, M. ROYER-PERREAUT, Mme RUBIROLA, Mme SAEZ, M. SANTELLI, Mme SANTORU-JOLY, Mme SPORTIELLO, Mme TRANCHIDA, Mme VASSAL, M. VÉRANI, M. VIGOUROUX.

33 Mme Martine VASSAL / Mme Danièle BRUNET

Plan local pour l'insertion et l'emploi (PLIE) Istres Ouest Provence : renouvellement du protocole d'accord 2020-2022.

A décidé d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer le protocole d'accord 2020-2022 relatif au plan local pour l'insertion et l'emploi (PLIE) Istres Ouest Provence, joint en annexe au rapport.

Adopté à l'unanimité

Mesdames VASSAL, CALLET et JOULIA ne prennent pas part au vote.

DÉCISIONS DE LA COMMISSION PERMANENTE

Votent pour :

Mme AMSELEM , Mme BARTHÉLÉMY , M. BÉNARIOUA , Mme BERNASCONI, Mme BIAGGI, M. BORÉ, M. BOUVET, Mme BRUNET, Mme CARADEC, Mme CARRÉGA, Mme CHABAUD, Mme DEVÉSA, Mme DI MARINO, M. DI NOCÉRA, M. FÉRAUD, M. FRAU, M. GAZAY, Mme GENTE-CEAGLIO, M. GENZANA, M. GÉRARD, Mme GUARINO, M. GUÉRINI, Mme HADJ-CHIKH, Mme INAUDI, M. JIBRAYEL, M. JORDA, M. KOUKAS, M. LE DISSÈS, M. LIMOUSIN, M. MALLIÉ, M. MASSE, Mme MILON, Mme MIQUELLY, M. MORAINÉ, Mme NARDUCCI, M. PAYAN, M. PERRIN, M. PONS, Mme PUJOL, Mme PUSTORINO, M. RAIMONDI, Mme RAOUX, M. RÉAULT, M. REY, M. ROYER-PERREAUT, Mme RUBIROLA, Mme SAEZ, M. SANTELLI, Mme SANTORU-JOLY, Mme SPORTIELLO, Mme TRANCHIDA, M. VÉRANI, M. VIGOUROUX.

34 Mme Martine VASSAL / Mme Danièle BRUNET**Plan pauvreté : action "accompagnement global spécialisé des BRSA de moins de 26 ans" : convention avec l'association mission locale de Marseille.**

A décidé :

- d'allouer à l'association mission locale de Marseille un financement d'un montant de 175 000 € pour l'action « accompagnement global spécialisé des BRSA de moins de 26 ans » ;
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer la convention annexée au rapport.

Cette dépense d'un montant total de 175 000 € sera imputée au chapitre 017 du budget départemental.

Adopté à l'unanimité

Votent pour :

Mme AMSELEM , Mme BARTHÉLÉMY , M. BÉNARIOUA , Mme BERNASCONI, Mme BIAGGI, M. BORÉ, M. BOUVET, Mme BRUNET, Mme CALLET, Mme CARADEC, Mme CARRÉGA, Mme CHABAUD, Mme DEVÉSA, Mme DI MARINO, M. DI NOCÉRA, M. FÉRAUD, M. FRAU, M. GAZAY, Mme GENTE-CEAGLIO, M. GENZANA, M. GÉRARD, Mme GUARINO, M. GUÉRINI, Mme HADJ-CHIKH, Mme INAUDI, M. JIBRAYEL, M. JORDA, Mme JOULIA, M. KOUKAS, M. LE DISSÈS, M. LIMOUSIN, M. MALLIÉ, M. MASSE, Mme MILON, Mme MIQUELLY, M. MORAINÉ, Mme NARDUCCI, M. PAYAN, M. PERRIN, M. PONS, Mme PUJOL, Mme PUSTORINO, M. RAIMONDI, Mme RAOUX, M. RÉAULT, M. REY, M. ROYER-PERREAUT, Mme RUBIROLA, Mme SAEZ, M. SANTELLI, Mme SANTORU-JOLY, Mme SPORTIELLO, Mme TRANCHIDA, Mme VASSAL, M. VÉRANI, M. VIGOUROUX.

DÉCISIONS DE LA COMMISSION PERMANENTE

35 Mme Martine VASSAL / M. Jean-Claude FÉRAUD**Animation pour les personnes du bel-âge. Subventions de fonctionnement 2ème répartition - Exercice 2020.**

A décidé :

- d'allouer les subventions figurant dans les tableaux annexés au rapport,
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental, pour les subvention d'un montant égal ou supérieur à 23 000 €, à signer une convention de partenariat conforme à la convention-type prévue à cet effet.

Les dépenses seront imputées aux chapitres 65 (69.600€ en fonctionnement) du budget départemental.

Adopté à l'unanimité

Monsieur DI NOCÉRA ne prend pas part au vote.

Votent pour :

Mme AMSELEM , Mme BARTHÉLÉMY , M. BÉNARIOUA , Mme BERNASCONI, Mme BIAGGI, M. BORÉ, M. BOUVET, Mme BRUNET, Mme CALLET, Mme CARADEC, Mme CARRÉGA, Mme CHABAUD, Mme DEVÉSA, Mme DI MARINO, M. FÉRAUD, M. FRAU, M. GAZAY, Mme GENTE-CEAGLIO, M. GENZANA, M. GÉRARD, Mme GUARINO, M. GUÉRINI, Mme HADJ-CHIKH, Mme INAUDI, M. JIBRAYEL, M. JORDA, Mme JOULIA, M. KOUKAS, M. LE DISSÈS, M. LIMOUSIN, M. MALLIÉ, M. MASSE, Mme MILON, Mme MIQUELLY, M. MORAINÉ, Mme NARDUCCI, M. PAYAN, M. PERRIN, M. PONS, Mme PUJOL, Mme PUSTORINO, M. RAIMONDI, Mme RAOUX, M. RÉAULT, M. REY, M. ROYER-PERREAUT, Mme RUBIROLA, Mme SAEZ, M. SANTELLI, Mme SANTORU-JOLY, Mme SPORTIELLO, Mme TRANCHIDA, Mme VASSAL, M. VÉRANI, M. VIGOUROUX.

36 Mme Martine VASSAL / M. Jean-Claude FÉRAUD**Centres sociaux : 1ère répartition des crédits de fonctionnement - Exercice 2020.**

A décidé :

- d'allouer à des centres sociaux, au titre de l'année 2020, conformément aux tableaux annexés au rapport, des subventions pour un montant total de 508 642 € :
 - 482 142 € pour l'animation globale et la coordination,
 - 26 500 € pour les projets spécifiques,
- d'approuver les affectations conformément au tableau annexé au rapport,
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer avec chaque centre social bénéficiaire d'une subvention supérieure ou égale à 23 000 €, la convention correspondante selon le modèle type prévue à cet effet.

La dépense correspondante sera imputée aux chapitres 65 du budget départemental.

Adopté à l'unanimité

DÉCISIONS DE LA COMMISSION PERMANENTE

Votent pour :

Mme AMSELEM , Mme BARTHÉLÉMY , M. BÉNARIOUA , Mme BERNASCONI, Mme BIAGGI, M. BORÉ, M. BOUVET, Mme BRUNET, Mme CALLET, Mme CARADEC, Mme CARRÉGA, Mme CHABAUD, Mme DEVÉSA, Mme DI MARINO, M. DI NOCÉRA, M. FÉRAUD, M. FRAU, M. GAZAY, Mme GENTE-CEAGLIO, M. GENZANA, M. GÉRARD, Mme GUARINO, M. GUÉRINI, Mme HADJ-CHIKH, Mme INAUDI, M. JIBRAYEL, M. JORDA, Mme JOULIA, M. KOUKAS, M. LE DISSÈS, M. LIMOUSIN, M. MALLIÉ, M. MASSE, Mme MILON, Mme MIQUELLY, M. MORAINÉ, Mme NARDUCCI, M. PAYAN, M. PERRIN, M. PONS, Mme PUJOL, Mme PUSTORINO, M. RAIMONDI, Mme RAOUX, M. RÉAULT, M. REY, M. ROYER-PERREAUT, Mme RUBIROLA, Mme SAEZ, M. SANTELLI, Mme SANTORU-JOLY, Mme SPORTIELLO, Mme TRANCHIDA, Mme VASSAL, M. VÉRANI, M. VIGOUROUX.

37 Mme Martine VASSAL / M. Jean-Claude FÉRAUD**Centres sociaux : actions "animation prévention jeunesse" 1ère répartition 2020.**

A décidé :

- d'allouer, dans le cadre des actions «animation prévention jeunesse» et au titre de la première répartition de l'année 2020, conformément au tableau annexé au rapport, des subventions de fonctionnement d'un montant total de 872 200 €,
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental, ou son représentant, à signer, pour les bénéficiaires d'une subvention supérieure ou égale à 23 000 €, une convention conforme au modèle type prévu à cet effet.

La dépense sera imputée au chapitre 65 du budget départemental.

Adopté à l'unanimité

Votent pour :

Mme AMSELEM , Mme BARTHÉLÉMY , M. BÉNARIOUA , Mme BERNASCONI, Mme BIAGGI, M. BORÉ, M. BOUVET, Mme BRUNET, Mme CALLET, Mme CARADEC, Mme CARRÉGA, Mme CHABAUD, Mme DEVÉSA, Mme DI MARINO, M. DI NOCÉRA, M. FÉRAUD, M. FRAU, M. GAZAY, Mme GENTE-CEAGLIO, M. GENZANA, M. GÉRARD, Mme GUARINO, M. GUÉRINI, Mme HADJ-CHIKH, Mme INAUDI, M. JIBRAYEL, M. JORDA, Mme JOULIA, M. KOUKAS, M. LE DISSÈS, M. LIMOUSIN, M. MALLIÉ, M. MASSE, Mme MILON, Mme MIQUELLY, M. MORAINÉ, Mme NARDUCCI, M. PAYAN, M. PERRIN, M. PONS, Mme PUJOL, Mme PUSTORINO, M. RAIMONDI, Mme RAOUX, M. RÉAULT, M. REY, M. ROYER-PERREAUT, Mme RUBIROLA, Mme SAEZ, M. SANTELLI, Mme SANTORU-JOLY, Mme SPORTIELLO, Mme TRANCHIDA, Mme VASSAL, M. VÉRANI, M. VIGOUROUX.

DÉCISIONS DE LA COMMISSION PERMANENTE

38 Mme Martine VASSAL / Mme Sylvie CARRÉGA**Soutien aux associations de lutte contre les discriminations - Subventions de fonctionnement - Exercice 2020 - 1ère répartition.**

A décidé :

- d'allouer des subventions de fonctionnement pour un montant de 132 500 € aux associations, selon le tableau annexé au rapport,
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental, pour les subventions dont le montant est égal ou excède 23 000 €, à signer une convention de partenariat conforme à la convention-type prévue à cet effet.

Les dépenses de fonctionnement seront imputées au chapitre 65 du budget départemental.

Adopté à l'unanimité

Votent pour :

Mme AMSELEM , Mme BARTHÉLÉMY , M. BÉNARIOUA , Mme BERNASCONI, Mme BIAGGI, M. BORÉ, M. BOUVET, Mme BRUNET, Mme CALLET, Mme CARADEC, Mme CARRÉGA, Mme CHABAUD, Mme DEVÉSA, Mme DI MARINO, M. DI NOCÉRA, M. FÉRAUD, M. FRAU, M. GAZAY, Mme GENTE-CEAGLIO, M. GENZANA, M. GÉRARD, Mme GUARINO, M. GUÉRINI, Mme HADJ-CHIKH, Mme INAUDI, M. JIBRAYEL, M. JORDA, Mme JOULIA, M. KOUKAS, M. LE DISSÈS, M. LIMOUSIN, M. MALLIÉ, M. MASSE, Mme MILON, Mme MIQUELLY, M. MORAINÉ, Mme NARDUCCI, M. PAYAN, M. PERRIN, M. PONS, Mme PUJOL, Mme PUSTORINO, M. RAIMONDI, Mme RAOUX, M. RÉAULT, M. REY, M. ROYER-PERREAUT, Mme RUBIROLA, Mme SAEZ, M. SANTELLI, Mme SANTORU-JOLY, Mme SPORTIELLO, Mme TRANCHIDA, Mme VASSAL, M. VÉRANI, M. VIGOUROUX.

39 Mme Martine VASSAL / Mme Sylvie CARRÉGA**Aide départementale à l'accession à la propriété dans l'ancien (ADAPA) : 2ème répartition 2020.**

A décidé d'octroyer, pour un montant global de 37 000 €, 10 nouvelles aides départementales à l'accession à la propriété dans l'ancien (ADAPA), destinées à accompagner les projets présentés en annexe du rapport.

La dépense correspondante sera imputée au chapitre 204 du budget départemental

Adopté à l'unanimité

Votent pour :

Mme AMSELEM , Mme BARTHÉLÉMY , M. BÉNARIOUA , Mme BERNASCONI, Mme BIAGGI, M. BORÉ, M. BOUVET, Mme BRUNET, Mme CALLET, Mme CARADEC, Mme CARRÉGA, Mme CHABAUD, Mme DEVÉSA, Mme DI MARINO, M. DI NOCÉRA, M. FÉRAUD, M. FRAU, M. GAZAY, Mme GENTE-CEAGLIO, M. GENZANA, M. GÉRARD, Mme GUARINO, M. GUÉRINI, Mme HADJ-CHIKH, Mme INAUDI, M. JIBRAYEL, M. JORDA, Mme JOULIA,

DÉCISIONS DE LA COMMISSION PERMANENTE

M. KOUKAS, M. LE DISSÈS, M. LIMOUSIN, M. MALLIÉ, M. MASSE, Mme MILON, Mme MIQUELLY, M. MORAINÉ, Mme NARDUCCI, M. PAYAN, M. PERRIN, M. PONS, Mme PUJOL, Mme PUSTORINO, M. RAIMONDI, Mme RAOUX, M. RÉAULT, M. REY, M. ROYER-PERREAUT, Mme RUBIROLA, Mme SAEZ, M. SANTELLI, Mme SANTORU-JOLY, Mme SPORTIELLO, Mme TRANCHIDA, Mme VASSAL, M. VÉRANI, M. VIGOUROUX.

40 Mme Martine VASSAL / M. Jacky GÉRARD
Renouvellement de la subvention de fonctionnement allouée à l'association Etincelle 2000.

A décidé :

- d'allouer à l'association Etincelle 2000, au titre de l'exercice 2020, une subvention de fonctionnement de 83 000 €,
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer la convention correspondante selon le modèle type prévu à cet effet.

Cette dépense sera imputée au chapitre 65 du budget départemental.

Adopté à l'unanimité

Votent pour :

Mme AMSELEM , Mme BARTHÉLÉMY , M. BÉNARIOUA , Mme BERNASCONI, Mme BIAGGI, M. BORÉ, M. BOUVET, Mme BRUNET, Mme CALLET, Mme CARADEC, Mme CARRÉGA, Mme CHABAUD, Mme DEVÉSA, Mme DI MARINO, M. DI NOCÉRA, M. FÉRAUD, M. FRAU, M. GAZAY, Mme GENTE-CEAGLIO, M. GENZANA, M. GÉRARD, Mme GUARINO, M. GUÉRINI, Mme HADJ-CHIKH, Mme INAUDI, M. JIBRAYEL, M. JORDA, Mme JOULIA, M. KOUKAS, M. LE DISSÈS, M. LIMOUSIN, M. MALLIÉ, M. MASSE, Mme MILON, Mme MIQUELLY, M. MORAINÉ, Mme NARDUCCI, M. PAYAN, M. PERRIN, M. PONS, Mme PUJOL, Mme PUSTORINO, M. RAIMONDI, Mme RAOUX, M. RÉAULT, M. REY, M. ROYER-PERREAUT, Mme RUBIROLA, Mme SAEZ, M. SANTELLI, Mme SANTORU-JOLY, Mme SPORTIELLO, Mme TRANCHIDA, Mme VASSAL, M. VÉRANI, M. VIGOUROUX.

41 Mme Martine VASSAL / M. Jacky GÉRARD
Renouvellement de la subvention allouée au centre d'interprétariat et de liaison (CIL) dans le cadre du dispositif d'interprétariat en faveur des personnes sourdes et malentendantes.

A décidé d'allouer, au titre de l'année 2020, au centre d'interprétariat et de liaison (CIL) une subvention de 22 000 € pour la poursuite de son action favorisant la communication entre les personnes sourdes ou malentendantes et les services du Conseil départemental.

Cette dépense sera imputée au chapitre 65 du budget départemental.

Adopté à l'unanimité

DÉCISIONS DE LA COMMISSION PERMANENTE

Votent pour :

Mme AMSELEM , Mme BARTHÉLÉMY , M. BÉNARIOUA , Mme BERNASCONI, Mme BIAGGI, M. BORÉ, M. BOUVET, Mme BRUNET, Mme CALLET, Mme CARADEC, Mme CARRÉGA, Mme CHABAUD, Mme DEVÉSA, Mme DI MARINO, M. DI NOCÉRA, M. FÉRAUD, M. FRAU, M. GAZAY, Mme GENTE-CEAGLIO, M. GENZANA, M. GÉRARD, Mme GUARINO, M. GUÉRINI, Mme HADJ-CHIKH, Mme INAUDI, M. JIBRAYEL, M. JORDA, Mme JOULIA, M. KOUKAS, M. LE DISSÈS, M. LIMOUSIN, M. MALLIÉ, M. MASSE, Mme MILON, Mme MIQUELLY, M. MORAINÉ, Mme NARDUCCI, M. PAYAN, M. PERRIN, M. PONS, Mme PUJOL, Mme PUSTORINO, M. RAIMONDI, Mme RAOUX, M. RÉAULT, M. REY, M. ROYER-PERREAUT, Mme RUBIROLA, Mme SAEZ, M. SANTELLI, Mme SANTORU-JOLY, Mme SPORTIELLO, Mme TRANCHIDA, Mme VASSAL, M. VÉRANI, M. VIGOUROUX.

42 Mme Martine VASSAL / M. Jacky GÉRARD**Subventions aux associations intervenant en faveur des personnes en situation de handicap - 1ère répartition - Exercice 2020.**

A décidé :

- d'allouer, au titre de l'exercice 2020, des subventions de fonctionnement et d'investissement à des associations intervenant en faveur des personnes handicapées, pour un montant total de 187 660 €, conformément au tableau annexé au rapport ;
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer, pour les subventions égales ou supérieures à 23 000 €, une convention selon le modèle type prévu à cet effet.

Cette dépense sera imputée respectivement à hauteur de 147 700 € pour les subventions de fonctionnement et de 39 960 € pour les subventions d'investissement, aux chapitres 65 et 204 du budget départemental.

Adopté à l'unanimité

Votent pour :

Mme AMSELEM , Mme BARTHÉLÉMY , M. BÉNARIOUA , Mme BERNASCONI, Mme BIAGGI, M. BORÉ, M. BOUVET, Mme BRUNET, Mme CALLET, Mme CARADEC, Mme CARRÉGA, Mme CHABAUD, Mme DEVÉSA, Mme DI MARINO, M. DI NOCÉRA, M. FÉRAUD, M. FRAU, M. GAZAY, Mme GENTE-CEAGLIO, M. GENZANA, M. GÉRARD, Mme GUARINO, M. GUÉRINI, Mme HADJ-CHIKH, Mme INAUDI, M. JIBRAYEL, M. JORDA, Mme JOULIA, M. KOUKAS, M. LE DISSÈS, M. LIMOUSIN, M. MALLIÉ, M. MASSE, Mme MILON, Mme MIQUELLY, M. MORAINÉ, Mme NARDUCCI, M. PAYAN, M. PERRIN, M. PONS, Mme PUJOL, Mme PUSTORINO, M. RAIMONDI, Mme RAOUX, M. RÉAULT, M. REY, M. ROYER-PERREAUT, Mme RUBIROLA, Mme SAEZ, M. SANTELLI, Mme SANTORU-JOLY, Mme SPORTIELLO, Mme TRANCHIDA, Mme VASSAL, M. VÉRANI, M. VIGOUROUX.

DÉCISIONS DE LA COMMISSION PERMANENTE

43 Mme Martine VASSAL / M. Jacky GÉRARD**Règlement départemental des transports des élèves et étudiants en situation de handicap pour l'année scolaire 2020-2021.**

A décidé d'adopter le règlement départemental des transports scolaires des élèves et étudiants handicapés, joint au rapport, qui entrera en vigueur à compter de la rentrée scolaire de septembre 2020.

Adopté à l'unanimité

Votent pour :

Mme AMSELEM , Mme BARTHÉLÉMY , M. BÉNARIOUA , Mme BERNASCONI, Mme BIAGGI, M. BORÉ, M. BOUVET, Mme BRUNET, Mme CALLET, Mme CARADEC, Mme CARRÉGA, Mme CHABAUD, Mme DEVÉSA, Mme DI MARINO, M. DI NOCÉRA, M. FÉRAUD, M. FRAU, M. GAZAY, Mme GENTE-CEAGLIO, M. GENZANA, M. GÉRARD, Mme GUARINO, M. GUÉRINI, Mme HADJ-CHIKH, Mme INAUDI, M. JIBRAYEL, M. JORDA, Mme JOULIA, M. KOUKAS, M. LE DISSÈS, M. LIMOUSIN, M. MALLIÉ, M. MASSE, Mme MILON, Mme MIQUELLY, M. MORAINÉ, Mme NARDUCCI, M. PAYAN, M. PERRIN, M. PONS, Mme PUJOL, Mme PUSTORINO, M. RAIMONDI, Mme RAOUX, M. RÉAULT, M. REY, M. ROYER-PERREAUT, Mme RUBIROLA, Mme SAEZ, M. SANTELLI, Mme SANTORU-JOLY, Mme SPORTIELLO, Mme TRANCHIDA, Mme VASSAL, M. VÉRANI, M. VIGOUROUX.

44 Mme Martine VASSAL / M. Patrick BORÉ**Délégation relations internationales et européennes : cotisations 2020.**

A décidé de verser, au titre de l'exercice 2020, à des organismes auxquels le Département des Bouches du Rhône adhère, des cotisations d'un montant global de 28 648 €, conformément au tableau détaillé annexé au rapport.

La dépense sera imputée au chapitre 65 du budget départemental.

Adopté à l'unanimité

Votent pour :

Mme AMSELEM , Mme BARTHÉLÉMY , M. BÉNARIOUA , Mme BERNASCONI, Mme BIAGGI, M. BORÉ, M. BOUVET, Mme BRUNET, Mme CALLET, Mme CARADEC, Mme CARRÉGA, Mme CHABAUD, Mme DEVÉSA, Mme DI MARINO, M. DI NOCÉRA, M. FÉRAUD, M. FRAU, M. GAZAY, Mme GENTE-CEAGLIO, M. GENZANA, M. GÉRARD, Mme GUARINO, M. GUÉRINI, Mme HADJ-CHIKH, Mme INAUDI, M. JIBRAYEL, M. JORDA, Mme JOULIA, M. KOUKAS, M. LE DISSÈS, M. LIMOUSIN, M. MALLIÉ, M. MASSE, Mme MILON, Mme MIQUELLY, M. MORAINÉ, Mme NARDUCCI, M. PAYAN, M. PERRIN, M. PONS, Mme PUJOL, Mme PUSTORINO, M. RAIMONDI, Mme RAOUX, M. RÉAULT, M. REY, M. ROYER-PERREAUT, Mme RUBIROLA, Mme SAEZ, M. SANTELLI, Mme SANTORU-JOLY, Mme SPORTIELLO, Mme TRANCHIDA, Mme VASSAL, M. VÉRANI, M. VIGOUROUX.

DÉCISIONS DE LA COMMISSION PERMANENTE

45 Mme Martine VASSAL / M. Patrick BORÉ**Soutien aux actions de sensibilisation à l'Europe : 2ème répartition 2020.**

A décidé :

- d'allouer, au titre de 2020 dans le cadre du dispositif « coopération européenne », deux subventions pour un montant total de 18 000 € aux associations Eurocircle et la Maison de l'Europe de Provence, pour la réalisation d'actions et selon la répartition détaillée dans le tableau annexé au rapport,
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer la convention selon le modèle type prévu à cet effet pour toute subvention supérieure ou égale à 23 000 €,

En cas de non réalisation totale ou partielle de ces actions, le Département pourra notifier une demande de reversement de la subvention correspondante.

La dépense sera imputée sur le chapitre 65 du budget départemental.

Adopté à l'unanimité

Votent pour :

Mme AMSELEM , Mme BARTHÉLÉMY , M. BÉNARIOUA , Mme BERNASCONI, Mme BIAGGI, M. BORÉ, M. BOUVET, Mme BRUNET, Mme CALLET, Mme CARADEC, Mme CARRÉGA, Mme CHABAUD, Mme DEVÉSA, Mme DI MARINO, M. DI NOCÉRA, M. FÉRAUD, M. FRAU, M. GAZAY, Mme GENTE-CEAGLIO, M. GENZANA, M. GÉRARD, Mme GUARINO, M. GUÉRINI, Mme HADJ-CHIKH, Mme INAUDI, M. JIBRAYEL, M. JORDA, Mme JOULIA, M. KOUKAS, M. LE DISSÈS, M. LIMOUSIN, M. MALLIÉ, M. MASSE, Mme MILON, Mme MIQUELLY, M. MORAINÉ, Mme NARDUCCI, M. PAYAN, M. PERRIN, M. PONS, Mme PUJOL, Mme PUSTORINO, M. RAIMONDI, Mme RAOUX, M. RÉAULT, M. REY, M. ROYER-PERREAUT, Mme RUBIROLA, Mme SAEZ, M. SANTELLI, Mme SANTORU-JOLY, Mme SPORTIELLO, Mme TRANCHIDA, Mme VASSAL, M. VÉRANI, M. VIGOUROUX.

46 Mme Martine VASSAL / Mme Corinne CHABAUD**Domaine départemental de l'étang des Aulnes - convention pluriannuelle de pâturages avec un éleveur d'ovins.**

Vu l'article L.481-1 du Code Rural,
Vu l'article 1714 du Code Civil,

A décidé :

- d'approuver le présent rapport,
- d'approuver les termes de la convention pluriannuelle de pâturages annexée au rapport,
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer la convention au bénéfice de Monsieur X, aux fins de faire paître son bétail sur la propriété départementale de l'étang des

DÉCISIONS DE LA COMMISSION PERMANENTE

Aulnes, ainsi que tous les actes et documents afférents.

La recette annuelle révisable d'un montant de 1 091,31 € sera imputée au chapitre 70 du budget départemental.

Adopté à l'unanimité

Votent pour :

Mme AMSELEM , Mme BARTHÉLÉMY , M. BÉNARIOUA , Mme BERNASCONI, Mme BIAGGI, M. BORÉ, M. BOUVET, Mme BRUNET, Mme CALLET, Mme CARADEC, Mme CARRÉGA, Mme CHABAUD, Mme DEVÉSA, Mme DI MARINO, M. DI NOCÉRA, M. FÉRAUD, M. FRAU, M. GAZAY, Mme GENTE-CEAGLIO, M. GENZANA, M. GÉRARD, Mme GUARINO, M. GUÉRINI, Mme HADJ-CHIKH, Mme INAUDI, M. JIBRAYEL, M. JORDA, Mme JOULIA, M. KOUKAS, M. LE DISSÈS, M. LIMOUSIN, M. MALLIÉ, M. MASSE, Mme MILON, Mme MIQUELLY, M. MORAINÉ, Mme NARDUCCI, M. PAYAN, M. PERRIN, M. PONS, Mme PUJOL, Mme PUSTORINO, M. RAIMONDI, Mme RAOUX, M. RÉAULT, M. REY, M. ROYER-PERREAUT, Mme RUBIROLA, Mme SAEZ, M. SANTELLI, Mme SANTORU-JOLY, Mme SPORTIELLO, Mme TRANCHIDA, Mme VASSAL, M. VÉRANI, M. VIGOUROUX.

47 Mme Martine VASSAL / Mme Corinne CHABAUD

Réserve naturelle nationale de Sainte-Victoire - Programmation 2020.

A décidé :

- d'approuver le projet de budget 2020 de la Réserve Naturelle Nationale de Sainte-Victoire,
- de solliciter une subvention de 95 951 € auprès de l'Etat (DREAL PACA) pour la gestion 2020 de la Réserve naturelle nationale de Sainte-Victoire,
- d'approuver l'adhésion à Réserves Naturelles de France pour l'année 2020,
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer la convention de collaboration de recherche avec la Ville d'Aix en Provence-Muséum pour des fouilles paléontologiques,

La dépense relative aux coûts externes, d'un montant de 207 800 € se répartit ainsi qu'il suit :

- 32 400 € imputés au chapitre 011 du budget départemental,
- 35 400 € imputés au chapitre 65 du budget départemental,
- 40 000 € imputés au chapitre 20 du budget départemental,
- 100 000 € imputés au chapitre 21 du budget départemental.

La recette, d'un montant de 95 951 €, sera imputée au chapitre 74 du budget départemental

Adopté à l'unanimité

Madame DEVÉSA ne prend pas part au vote.

Votent pour :

Mme AMSELEM , Mme BARTHÉLÉMY , M. BÉNARIOUA , Mme BERNASCONI, Mme BIAGGI, M. BORÉ, M. BOUVET, Mme BRUNET, Mme CALLET, Mme CARADEC, Mme CARRÉGA, Mme CHABAUD, Mme DI MARINO, M. DI NOCÉRA, M. FÉRAUD, M. FRAU, M. GAZAY, Mme GENTE-CEAGLIO, M. GENZANA, M. GÉRARD, Mme GUARINO, M. GUÉRINI, Mme HADJ-CHIKH,

DÉCISIONS DE LA COMMISSION PERMANENTE

Mme INAUDI, M. JIBRAYEL, M. JORDA, Mme JOULIA, M. KOUKAS, M. LE DISSÈS, M. LIMOUSIN, M. MALLIÉ, M. MASSE, Mme MILON, Mme MIQUELLY, M. MORAINÉ, Mme NARDUCCI, M. PAYAN, M. PERRIN, M. PONS, Mme PUJOL, Mme PUSTORINO, M. RAIMONDI, Mme RAOUX, M. RÉAULT, M. REY, M. ROYER-PERREAUT, Mme RUBIROLA, Mme SAEZ, M. SANTELLI, Mme SANTORU-JOLY, Mme SPORTIELLO, Mme TRANCHIDA, Mme VASSAL, M. VÉRANI, M. VIGOUROUX.

48 Mme Martine VASSAL / Mme Corinne CHABAUD
Domaines départementaux de la Nègre, Jas de Roque et Jean le Maître - Adhésion au régime forestier.

Vu l'article L.214-3 du Code forestier,
Vu les articles L.141-1 et R.141-5 du Code Forestier

Considérant que :

- le Département est propriétaire des domaines départementaux de la Nègre, Jas de Roque et Jean le Maître composant la forêt départementale des domaines de l'Etoile, d'une surface d'environ 771 hectares, situés sur les communes de Marseille, Simiane-Collongue et Plan-de-Cuques,
- certaines parcelles du domaine départemental de la Nègre bénéficient du régime forestier depuis le 2 février 1987,

A décidé d'autoriser la Présidente du Conseil Départemental à :

- demander la distraction du régime forestier de l'ensemble des parcelles constituant la forêt départementale de la Nègre listées dans le tableau ci-dessous sises sur les communes de Marseille et Plan-de-Cuques d'une surface de 882 425 m² soit une contenance de 88 ha 24 a 25 ca,
- demander l'application du régime forestier, afin d'en assurer la gestion, l'entretien et la conservation, conformément à l'article L214-3 du code forestier, sur les parcelles cadastrales listées dans le tableau ci-dessous qui composeront la forêt départementale des domaines de l'Etoile sise sur les communes de Marseille, Simiane-Collongue et Plan-de-Cuques d'une surface de 7 704 769 m² soit une contenance de 770 ha 47 a 69 ca,
- demander à l'Office National des Forêts de constituer le dossier d'application du régime forestier qui sera présenté à l'approbation de Monsieur Le Préfet des Bouches-du-Rhône,
- signer tous les documents nécessaires à ce dossier.

Liste des parcelles cadastrales qui composeront la forêt départementale des domaines de l'Etoile sise sur les communes de Marseille, Simiane-Collongue et Plan-de-Cuques d'une surface de 7 704 769 m² soit une contenance de 770 ha 47 a 69 ca :

Adopté à l'unanimité

Votent pour :

Mme AMSELEM , Mme BARTHÉLÉMY , M. BÉNARIOUA , Mme BERNASCONI,
Mme BIAGGI, M. BORÉ, M. BOUVET, Mme BRUNET, Mme CALLET,
Mme CARADEC, Mme CARRÉGA, Mme CHABAUD, Mme DEVÉSA,

DÉCISIONS DE LA COMMISSION PERMANENTE

Mme DI MARINO, M. DI NOCÉRA, M. FÉRAUD, M. FRAU, M. GAZAY, Mme GENTE-CEAGLIO, M. GENZANA, M. GÉRARD, Mme GUARINO, M. GUÉRINI, Mme HADJ-CHIKH, Mme INAUDI, M. JIBRAYEL, M. JORDA, Mme JOULIA, M. KOUKAS, M. LE DISSÈS, M. LIMOUSIN, M. MALLIÉ, M. MASSE, Mme MILON, Mme MIQUELLY, M. MORAINÉ, Mme NARDUCCI, M. PAYAN, M. PERRIN, M. PONS, Mme PUJOL, Mme PUSTORINO, M. RAIMONDI, Mme RAOUX, M. RÉAULT, M. REY, M. ROYER-PERREAUT, Mme RUBIROLA, Mme SAEZ, M. SANTELLI, Mme SANTORU-JOLY, Mme SPORTIELLO, Mme TRANCHIDA, Mme VASSAL, M. VÉRANI, M. VIGOUROUX.

49 Mme Martine VASSAL / Mme Corinne CHABAUD
Gestion des terrains acquis par le Conservatoire du littoral - Programmation 2020. Renouvellement de l'adhésion à Rivages de France.

A décidé :

- d'attribuer des subventions aux gestionnaires mentionnés en annexe du rapport, pour un montant total de 275 000 €,
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer les conventions découlant de cette décision,
- d'approuver l'adhésion à l'association "Rivages de France" dont la cotisation s'élève à 2 200 €.

La dépense totale correspondante sera imputée sur les chapitres 65 et 011 du budget départemental.

Adopté à l'unanimité

Mesdames VASSAL, CALLET, BIAGGI, BERNASCONI, CHABAUD, SAEZ, MILON et Messieurs RÉAULT, PONS, LIMOUSIN, GENZANA, et BORÉ ne prennent pas part au vote.

Votent pour :

Mme AMSELEM , Mme BARTHÉLÉMY , M. BÉNARIOUA, M. BOUVET, Mme BRUNET, Mme CARADEC, Mme CARRÉGA, Mme DEVÉSA, Mme DI MARINO, M. DI NOCÉRA, M. FÉRAUD, M. FRAU, M. GAZAY, Mme GENTE-CEAGLIO, M. GÉRARD, Mme GUARINO, M. GUÉRINI, Mme HADJ-CHIKH, Mme INAUDI, M. JIBRAYEL, M. JORDA, Mme JOULIA, M. KOUKAS, M. LE DISSÈS, M. MALLIÉ, M. MASSE, Mme MIQUELLY, M. MORAINÉ, Mme NARDUCCI, M. PAYAN, M. PERRIN, Mme PUJOL, Mme PUSTORINO, M. RAIMONDI, Mme RAOUX, M. REY, M. ROYER-PERREAUT, Mme RUBIROLA, M. SANTELLI, Mme SANTORU-JOLY, Mme SPORTIELLO, Mme TRANCHIDA, M. VÉRANI et M. VIGOUROUX.

DÉCISIONS DE LA COMMISSION PERMANENTE

50 Mme Martine VASSAL / Mme Corinne CHABAUD**Domaines départementaux - Etat d'assiette des coupes de bois 2020.**

Vu l'article L214-5 du code forestier,

A décidé, dans le cadre de la gestion forestière des domaines départementaux :

- d'approuver «l'état d'assiette» des coupes proposé dans le rapport pour l'année 2020 ;
- de demander à l'ONF de bien vouloir procéder en 2020 à la désignation des coupes inscrites à l'état d'assiette présenté dans le rapport ;
- pour les coupes inscrites, de définir la destination des coupes de bois réglées et non réglées et leur mode de commercialisation ;
- d'autoriser l'ONF à procéder à la vente d'une ou plusieurs coupes en contrat de gré à gré en cas de carence lors de l'appel d'offres ;
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer tous les documents afférents à la réalisation des opérations de vente.

La recette, d'un montant non encore évalué, sera imputée au chapitre 70 du budget départemental.

Adopté à l'unanimité

Votent pour :

Mme AMSELEM , Mme BARTHÉLÉMY , M. BÉNARIOUA , Mme BERNASCONI, Mme BIAGGI, M. BORÉ, M. BOUVET, Mme BRUNET, Mme CALLET, Mme CARADEC, Mme CARRÉGA, Mme CHABAUD, Mme DEVÉSA, Mme DI MARINO, M. DI NOCÉRA, M. FÉRAUD, M. FRAU, M. GAZAY, Mme GENTE-CEAGLIO, M. GENZANA, M. GÉRARD, Mme GUARINO, M. GUÉRINI, Mme HADJ-CHIKH, Mme INAUDI, M. JIBRAYEL, M. JORDA, Mme JOULIA, M. KOUKAS, M. LE DISSÈS, M. LIMOUSIN, M. MALLIÉ, M. MASSE, Mme MILON, Mme MIQUELLY, M. MORAINÉ, Mme NARDUCCI, M. PAYAN, M. PERRIN, M. PONS, Mme PUJOL, Mme PUSTORINO, M. RAIMONDI, Mme RAOUX, M. RÉAULT, M. REY, M. ROYER-PERREAUT, Mme RUBIROLA, Mme SAEZ, M. SANTELLI, Mme SANTORU-JOLY, Mme SPORTIELLO, Mme TRANCHIDA, Mme VASSAL, M. VÉRANI, M. VIGOUROUX.

51 Mme Martine VASSAL / Mme Corinne CHABAUD**Domaines départementaux des Coussouls de Crau - Projet de coussouls sentinelles.**

Vu le Code de l'Environnement,

Vu la délibération n° 19-868 de la Région Sud relative au Plan climat régional mesures 70 et 71, au Fonds régional pour la biodiversité et au lancement de trois appels à projets,

Considérant que :

- Le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône est propriétaire de près de 2 300 hectares en Crau et que ces domaines bénéficient, pour partie, de la réglementation relative à la réserve naturelle nationale des Coussouls de Crau ;
- nonobstant les mesures de conservation mises en place, la plaine de Crau subit les effets des changements dit globaux qui affectent l'ensemble de la planète ;

DÉCISIONS DE LA COMMISSION PERMANENTE

- le projet coussouls sentinelles vise la mise en place dès 2020 des observatoires de terrain de ces changements, dont l'objectif final est de mieux comprendre les effets des changements climatiques sur la biodiversité au regard des changements de pratiques pour préconiser à l'avenir les meilleures interventions de gestion et de conservation qui tiendront compte de ce contexte global changeant ;

A décidé :

- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer la convention de collaboration de recherche avec Avignon Université pour la mise en place de coussouls sentinelles pour étudier les effets des changements globaux dans la plaine de Crau,
- de solliciter une subvention de 20 000 € auprès de la Région Sud dans le cadre de l'appel à projets 2020 "Adaptation au changement climatique pour préserver la biodiversité régionale".

La dépense relative à ce projet, d'un montant de 50 000 € sera imputée au chapitre 65 du budget départemental.

La recette attendue dans le cadre du dossier de subvention déposé, d'un montant non encore connu, sera imputée au chapitre 74 du budget départemental.

Adopté à l'unanimité

Votent pour :

Mme AMSELEM , Mme BARTHÉLÉMY , M. BÉNARIOUA , Mme BERNASCONI, Mme BIAGGI, M. BORÉ, M. BOUVET, Mme BRUNET, Mme CALLET, Mme CARADEC, Mme CARRÉGA, Mme CHABAUD, Mme DEVÉSA, Mme DI MARINO, M. DI NOCÉRA, M. FÉRAUD, M. FRAU, M. GAZAY, Mme GENTE-CEAGLIO, M. GENZANA, M. GÉRARD, Mme GUARINO, M. GUÉRINI, Mme HADJ-CHIKH, Mme INAUDI, M. JIBRAYEL, M. JORDA, Mme JOULIA, M. KOUKAS, M. LE DISSÈS, M. LIMOUSIN, M. MALLIÉ, M. MASSE, Mme MILON, Mme MIQUELLY, M. MORAINÉ, Mme NARDUCCI, M. PAYAN, M. PERRIN, M. PONS, Mme PUJOL, Mme PUSTORINO, M. RAIMONDI, Mme RAOUX, M. RÉAULT, M. REY, M. ROYER-PERREAUT, Mme RUBIROLA, Mme SAEZ, M. SANTELLI, Mme SANTORU-JOLY, Mme SPORTIELLO, Mme TRANCHIDA, Mme VASSAL, M. VÉRANI, M. VIGOUROUX.

52 Mme Martine VASSAL / Mme Corinne CHABAUD

Domaine départemental de Roque Vautarde - Adhésion au régime forestier.

- **Vu l'article L.214-3 du Code forestier,**
- **Vu les articles L.141-1 et R.141-5 du Code Forestier**

Considérant que :

- le domaine départemental de la Torque bénéficie du régime forestier depuis le 24 mars 2014,
- suite à de nouvelles acquisitions, le domaine départemental de la Torque est renommé

DÉCISIONS DE LA COMMISSION PERMANENTE

domaine départemental de Roque Vautarde, et occupe désormais une superficie d'environ 386 hectares, dont l'importante extension ne bénéficie pas du régime forestier,

A décidé d'autoriser la Présidente du Conseil Départemental à :

- demander la distraction du régime forestier de l'ensemble des parcelles constituant la forêt départementale de La Torque listées dans le tableau ci-dessous sises sur la commune de Puylobier d'une surface de 916 464 m² soit une contenance de 91 ha 64 a 64 ca,
- demander l'application du régime forestier sur les parcelles cadastrales listées dans le tableau ci-dessous qui composeront la forêt départementale du domaine de Roque Vautarde sises sur les communes de Puylobier et Saint-Antonin-sur-Bayon d'une surface de 3 861 159 m² soit une contenance de 386 ha 11 a 59 ca, afin d'en assurer la gestion, l'entretien et la conservation, conformément à l'article L.214-3 du Code Forestier,
- demander à l'Office National des Forêts de constituer le dossier d'application du régime forestier qui sera présenté à l'approbation de Monsieur le Préfet des Bouches-du-Rhône,
- signer tous les documents nécessaires à ce dossier.

Liste des parcelles cadastrales qui composeront la forêt départementale du domaine de Roque Vautarde sises sur les communes de Puylobier et Saint-Antonin-sur-Bayon d'une surface de 3 861 159 m² soit une contenance de 386 ha 11 a 59 ca.

Adopté à l'unanimité

Votent pour :

Mme AMSELEM , Mme BARTHÉLÉMY , M. BÉNARIOUA , Mme BERNASCONI, Mme BIAGGI, M. BORÉ, M. BOUVET, Mme BRUNET, Mme CALLET, Mme CARADEC, Mme CARRÉGA, Mme CHABAUD, Mme DEVÉSA, Mme DI MARINO, M. DI NOCÉRA, M. FÉRAUD, M. FRAU, M. GAZAY, Mme GENTE-CEAGLIO, M. GENZANA, M. GÉRARD, Mme GUARINO, M. GUÉRINI, Mme HADJ-CHIKH, Mme INAUDI, M. JIBRAYEL, M. JORDA, Mme JOULIA, M. KOUKAS, M. LE DISSÈS, M. LIMOUSIN, M. MALLIÉ, M. MASSE, Mme MILON, Mme MIQUELLY, M. MORAINÉ, Mme NARDUCCI, M. PAYAN, M. PERRIN, M. PONS, Mme PUJOL, Mme PUSTORINO, M. RAIMONDI, Mme RAOUX, M. RÉAULT, M. REY, M. ROYER-PERREAUT, Mme RUBIROLA, Mme SAEZ, M. SANTELLI, Mme SANTORU-JOLY, Mme SPORTIELLO, Mme TRANCHIDA, Mme VASSAL, M. VÉRANI, M. VIGOUROUX.

53 **Mme Martine VASSAL / Mme Corinne CHABAUD**

Parc départemental de Saint-Pons - Prorogation de l'aménagement forestier jusqu'en 2023.

Vu l'article L.212-1 et suivants du code forestier,

Considérant que :

- le parc départemental de Saint-Pons bénéficie du régime forestier conformément aux dispositions de l'article L.211-1 du code forestier,
- l'Office National des Forêts (ONF) a établi un plan d'aménagement forestier validé par délibération n° 33 du 2 octobre 2009 de la Commission permanente du Département. Ce plan s'est achevé le 31 décembre 2018,

DÉCISIONS DE LA COMMISSION PERMANENTE

- les préconisations de ce plan d'aménagement forestier permettent, encore aujourd'hui, de répondre aux enjeux de la forêt pour les cinq ans à venir,

A décidé :

- d'approuver le rapport,
- d'émettre un avis favorable sur la proposition de prorogation jusqu'en 2023 de l'aménagement forestier du parc départemental de Saint-Pons,
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer tous les actes et documents afférents à l'aménagement forestier.

Adopté à l'unanimité

Votent pour :

Mme AMSELEM , Mme BARTHÉLÉMY , M. BÉNARIOUA , Mme BERNASCONI, Mme BIAGGI, M. BORÉ, M. BOUVET, Mme BRUNET, Mme CALLET, Mme CARADEC, Mme CARRÉGA, Mme CHABAUD, Mme DEVÉSA, Mme DI MARINO, M. DI NOCÉRA, M. FÉRAUD, M. FRAU, M. GAZAY, Mme GENTE-CEAGLIO, M. GENZANA, M. GÉRARD, Mme GUARINO, M. GUÉRINI, Mme HADJ-CHIKH, Mme INAUDI, M. JIBRAYEL, M. JORDA, Mme JOULIA, M. KOUKAS, M. LE DISSÈS, M. LIMOUSIN, M. MALLIÉ, M. MASSE, Mme MILON, Mme MIQUELLY, M. MORAINÉ, Mme NARDUCCI, M. PAYAN, M. PERRIN, M. PONS, Mme PUJOL, Mme PUSTORINO, M. RAIMONDI, Mme RAOUX, M. RÉAULT, M. REY, M. ROYER-PERREAUT, Mme RUBIROLA, Mme SAEZ, M. SANTELLI, Mme SANTORU-JOLY, Mme SPORTIELLO, Mme TRANCHIDA, Mme VASSAL, M. VÉRANI, M. VIGOUROUX.

54 Mme Martine VASSAL / Mme Corinne CHABAUD

Subventions aux associations œuvrant dans le domaine de la chasse et de la pêche - 2ème répartition 2020.

A décidé :

- d'attribuer des subventions aux associations figurant en annexe du rapport, pour un montant total de 32 500 €, dont 27 500 € en fonctionnement et 5 000 € en investissement,
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer avec les associations concernées les conventions selon le modèle type prévu à cet effet.

Les dépenses correspondantes seront imputées aux chapitres 65 et 204 du budget départemental.

Adopté à l'unanimité

Votent pour :

Mme AMSELEM , Mme BARTHÉLÉMY , M. BÉNARIOUA , Mme BERNASCONI, Mme BIAGGI, M. BORÉ, M. BOUVET, Mme BRUNET, Mme CALLET, Mme CARADEC, Mme CARRÉGA, Mme CHABAUD, Mme DEVÉSA, Mme DI MARINO, M. DI NOCÉRA, M. FÉRAUD, M. FRAU, M. GAZAY, Mme GENTE-CEAGLIO, M. GENZANA, M. GÉRARD, Mme GUARINO, M. GUÉRINI, Mme HADJ-CHIKH, Mme INAUDI, M. JIBRAYEL, M. JORDA, Mme JOULIA,

DÉCISIONS DE LA COMMISSION PERMANENTE

M. KOUKAS, M. LE DISSÈS, M. LIMOUSIN, M. MALLIÉ, M. MASSE, Mme MILON, Mme MIQUELLY, M. MORAINÉ, Mme NARDUCCI, M. PAYAN, M. PERRIN, M. PONS, Mme PUJOL, Mme PUSTORINO, M. RAIMONDI, Mme RAOUX, M. RÉAULT, M. REY, M. ROYER-PERREAUT, Mme RUBIROLA, Mme SAEZ, M. SANTELLI, Mme SANTORU-JOLY, Mme SPORTIELLO, Mme TRANCHIDA, Mme VASSAL, M. VÉRANI, M. VIGOUROUX.

55 Mme Martine VASSAL / Mme Corinne CHABAUD

Domaine départemental de Fontblanche - Convention d'usage de terrains pour la pratique de l'aéromodélisme et le pilotage de drones.

Vu l'autorisation de vol n°9516 délivrée par la Direction Générale de l'Aviation Civile à l'association Air Models Club de La Ciotat,

Vu l'article 2 de la convention du 28/09/2017 liant le Département et l'association "Air Models Club" de La Ciotat,

Considérant le bilan favorable présenté par l'association au terme de deux années d'occupation,

A décidé :

- d'approuver les termes de la convention annexée au rapport,
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer la convention au bénéfice de l'association "Air Models Club" de La Ciotat, pour la pratique de l'aéromodélisme et le pilotage de drones, ainsi que tous les actes et documents afférents.

Adopté à l'unanimité

Votent pour :

Mme AMSELEM , Mme BARTHÉLÉMY , M. BÉNARIOUA , Mme BERNASCONI, Mme BIAGGI, M. BORÉ, M. BOUVET, Mme BRUNET, Mme CALLET, Mme CARADEC, Mme CARRÉGA, Mme CHABAUD, Mme DEVÉSA, Mme DI MARINO, M. DI NOCÉRA, M. FÉRAUD, M. FRAU, M. GAZAY, Mme GENTE-CEAGLIO, M. GENZANA, M. GÉRARD, Mme GUARINO, M. GUÉRINI, Mme HADJ-CHIKH, Mme INAUDI, M. JIBRAYEL, M. JORDA, Mme JOULIA, M. KOUKAS, M. LE DISSÈS, M. LIMOUSIN, M. MALLIÉ, M. MASSE, Mme MILON, Mme MIQUELLY, M. MORAINÉ, Mme NARDUCCI, M. PAYAN, M. PERRIN, M. PONS, Mme PUJOL, Mme PUSTORINO, M. RAIMONDI, Mme RAOUX, M. RÉAULT, M. REY, M. ROYER-PERREAUT, Mme RUBIROLA, Mme SAEZ, M. SANTELLI, Mme SANTORU-JOLY, Mme SPORTIELLO, Mme TRANCHIDA, Mme VASSAL, M. VÉRANI, M. VIGOUROUX.

DÉCISIONS DE LA COMMISSION PERMANENTE

56 Mme Martine VASSAL / Mme Corinne CHABAUD**Domaines départementaux et espaces naturels : subventions aux associations - deuxième répartition - exercice 2020.**

A décidé :

- d'attribuer des subventions aux associations figurant en annexe du rapport pour un montant total de 39 500 € en fonctionnement, soit 3 000 € pour la thématique « espaces naturels et domaines départementaux » et 36 500 € pour les dossiers « taxe d'aménagement »,
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer avec les associations concernées les conventions selon le modèle type prévu à cet effet.

La dépense totale correspondante sera imputée au chapitre 65 du budget départemental.

Adopté à l'unanimité

Votent pour :

Mme AMSELEM , Mme BARTHÉLÉMY , M. BÉNARIOUA , Mme BERNASCONI, Mme BIAGGI, M. BORÉ, M. BOUVET, Mme BRUNET, Mme CALLET, Mme CARADEC, Mme CARRÉGA, Mme CHABAUD, Mme DEVÉSA, Mme DI MARINO, M. DI NOCÉRA, M. FÉRAUD, M. FRAU, M. GAZAY, Mme GENTE-CEAGLIO, M. GENZANA, M. GÉRARD, Mme GUARINO, M. GUÉRINI, Mme HADJ-CHIKH, Mme INAUDI, M. JIBRAYEL, M. JORDA, Mme JOULIA, M. KOUKAS, M. LE DISSÈS, M. LIMOUSIN, M. MALLIÉ, M. MASSE, Mme MILON, Mme MIQUELLY, M. MORAINÉ, Mme NARDUCCI, M. PAYAN, M. PERRIN, M. PONS, Mme PUJOL, Mme PUSTORINO, M. RAIMONDI, Mme RAOUX, M. RÉAULT, M. REY, M. ROYER-PERREAUT, Mme RUBIROLA, Mme SAEZ, M. SANTELLI, Mme SANTORU-JOLY, Mme SPORTIELLO, Mme TRANCHIDA, Mme VASSAL, M. VÉRANI, M. VIGOUROUX.

57 Mme Martine VASSAL / Mme Corinne CHABAUD**Domaine départemental de Marseilleveyre - Convention de mise à disposition de terrains en vue d'une étude de restauration écologique.**

Vu l'article L2221-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

Considérant que le Département est propriétaire du domaine départemental de Marseilleveyre,

Considérant que dans le cadre des missions menées par le Département en matière de protection environnementale, une étude en partenariat avec Aix-Marseille Université (AMU) sur le thème des flux contaminants et de fonctionnement des écosystèmes littoraux provençaux est en cours depuis 2011,

Considérant qu'il convient de renouveler cette mise à disposition,

A décidé d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer la convention, jointe en

DÉCISIONS DE LA COMMISSION PERMANENTE

annexe au rapport, au bénéfice d'Aix-Marseille Université, pour la mise à disposition pour une durée de cinq ans de terrains, à titre gracieux, en vue de la poursuite de l'étude de restauration écologique, ainsi que tous actes y afférents.

Adopté à l'unanimité

Votent pour :

Mme AMSELEM , Mme BARTHÉLÉMY , M. BÉNARIOUA , Mme BERNASCONI, Mme BIAGGI, M. BORÉ, M. BOUVET, Mme BRUNET, Mme CALLET, Mme CARADEC, Mme CARRÉGA, Mme CHABAUD, Mme DEVÉSA, Mme DI MARINO, M. DI NOCÉRA, M. FÉRAUD, M. FRAU, M. GAZAY, Mme GENTE-CEAGLIO, M. GENZANA, M. GÉRARD, Mme GUARINO, M. GUÉRINI, Mme HADJ-CHIKH, Mme INAUDI, M. JIBRAYEL, M. JORDA, Mme JOULIA, M. KOUKAS, M. LE DISSÈS, M. LIMOUSIN, M. MALLIÉ, M. MASSE, Mme MILON, Mme MIQUELLY, M. MORAINÉ, Mme NARDUCCI, M. PAYAN, M. PERRIN, M. PONS, Mme PUJOL, Mme PUSTORINO, M. RAIMONDI, Mme RAOUX, M. RÉAULT, M. REY, M. ROYER-PERREAUT, Mme RUBIROLA, Mme SAEZ, M. SANTELLI, Mme SANTORU-JOLY, Mme SPORTIELLO, Mme TRANCHIDA, Mme VASSAL, M. VÉRANI, M. VIGOUROUX.

58 Mme Martine VASSAL / Mme Corinne CHABAUD

Partenariat avec le conservatoire botanique national méditerranéen de Porquerolles - Année 2020.

Vu la Loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant Engagement national pour l'environnement,

Vu le Décret n° 2004-696 du 8 juillet 2004 précisant les missions dévolues aux conservatoires botaniques,

Vu la délibération n° 81 de la Commission permanente du 14 septembre 2018,

Vu la convention de partenariat signée le 5 novembre 2018 entre le conservatoire botanique et le Département des Bouches-du-Rhône,

Considérant que le conservatoire botanique et le Département des Bouches-du-Rhône ont des intérêts communs et complémentaires pour la connaissance et la préservation du patrimoine botanique départemental,

Considérant que le conservatoire botanique et le Département des Bouches-du-Rhône souhaitent poursuivre leur coopération,

A décidé :

- d'approuver la poursuite du partenariat relatif à la connaissance et à la préservation de la flore et des habitats naturels des Bouches-du-Rhône avec le conservatoire botanique national méditerranéen de Porquerolles, conformément à la convention du 5 novembre 2018,
- d'approuver le versement de la subvention 2020, d'un montant de 42 400 €, au bénéfice du conservatoire botanique national méditerranéen de Porquerolles,
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer tous les actes afférents à cette opération.

DÉCISIONS DE LA COMMISSION PERMANENTE

La dépense correspondante, d'un montant de 42 400 euros, sera imputée au chapitre 65 du budget départemental.

Adopté à l'unanimité

Votent pour :

Mme AMSELEM , Mme BARTHÉLÉMY , M. BÉNARIOUA , Mme BERNASCONI, Mme BIAGGI, M. BORÉ, M. BOUVET, Mme BRUNET, Mme CALLET, Mme CARADEC, Mme CARRÉGA, Mme CHABAUD, Mme DEVÉSA, Mme DI MARINO, M. DI NOCÉRA, M. FÉRAUD, M. FRAU, M. GAZAY, Mme GENTE-CEAGLIO, M. GENZANA, M. GÉRARD, Mme GUARINO, M. GUÉRINI, Mme HADJ-CHIKH, Mme INAUDI, M. JIBRAYEL, M. JORDA, Mme JOULIA, M. KOUKAS, M. LE DISSÈS, M. LIMOUSIN, M. MALLIÉ, M. MASSE, Mme MILON, Mme MIQUELLY, M. MORAINÉ, Mme NARDUCCI, M. PAYAN, M. PERRIN, M. PONS, Mme PUJOL, Mme PUSTORINO, M. RAIMONDI, Mme RAOUX, M. RÉAULT, M. REY, M. ROYER-PERREAUT, Mme RUBIROLA, Mme SAEZ, M. SANTELLI, Mme SANTORU-JOLY, Mme SPORTIELLO, Mme TRANCHIDA, Mme VASSAL, M. VÉRANI, M. VIGOUROUX.

59 Mme Martine VASSAL / Mme Corinne CHABAUD

Adhésion à l'association des communes forestières - 2020.

Considérant que le Département conduit depuis plusieurs années une politique volontaire de protection, d'aménagement et de mise en valeur des espaces forestiers,

Considérant que le Département est le premier département propriétaire d'espaces naturels sensibles de France avec plus de 17 000 ha de domaines départementaux, et que ces domaines sont forestiers pour plus de 10 500 hectares,

Considérant qu'ils bénéficient depuis 2005 du label Programme européen des forêts certifiées (PEFC), qui est géré au niveau local par l'association des communes forestières,

Considérant que le Département souhaite poursuivre les actions menées en faveur de la forêt des Bouches-du-Rhône et au bénéfice de la forêt départementale,

A décidé d'adhérer, pour l'exercice 2020, à l'association des communes forestières.

La dépense d'un montant de 1 000 euros sera imputée sur le chapitre 65 du budget départemental.

Adopté à l'unanimité

Votent pour :

Mme AMSELEM , Mme BARTHÉLÉMY , M. BÉNARIOUA , Mme BERNASCONI, Mme BIAGGI, M. BORÉ, M. BOUVET, Mme BRUNET, Mme CALLET, Mme CARADEC, Mme CARRÉGA, Mme CHABAUD, Mme DEVÉSA, Mme DI MARINO, M. DI NOCÉRA, M. FÉRAUD, M. FRAU, M. GAZAY, Mme GENTE-CEAGLIO, M. GENZANA, M. GÉRARD, Mme GUARINO, M. GUÉRINI, Mme HADJ-CHIKH, Mme INAUDI, M. JIBRAYEL, M. JORDA, Mme JOULIA,

DÉCISIONS DE LA COMMISSION PERMANENTE

M. KOUKAS, M. LE DISSÈS, M. LIMOUSIN, M. MALLIÉ, M. MASSE, Mme MILON, Mme MIQUELLY, M. MORAINÉ, Mme NARDUCCI, M. PAYAN, M. PERRIN, M. PONS, Mme PUJOL, Mme PUSTORINO, M. RAIMONDI, Mme RAOUX, M. RÉAULT, M. REY, M. ROYER-PERREAUT, Mme RUBIROLA, Mme SAEZ, M. SANTELLI, Mme SANTORU-JOLY, Mme SPORTIELLO, Mme TRANCHIDA, Mme VASSAL, M. VÉRANI, M. VIGOUROUX.

60 Mme Martine VASSAL / Mme Corinne CHABAUD
Domaine départemental de l'étang des Aulnes - Avenant à la convention du 21/07/2017 relative à la qualité des eaux et habitats offerts à l'ichtyofaune de l'étang des Aulnes.

Vu le décret n° 2019-1046 du 10 octobre 2019 relatif à l'organisation de l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement (INRAE),

Vu la convention du 21 juillet 2017 (signée entre le Département et l'IRSTEA) portant sur la qualité des eaux et habitats offerts à l'ichtyofaune de l'étang des Aulnes,

Considérant que le courrier de l'IRSTEA du 16 décembre 2019 informant le Département de la fusion de l'IRSTEA dans l'INRAE ne modifie pas les conditions de réalisation de la convention sus-citée,

A décidé :

- d'approuver le rapport,
- d'approuver les termes de l'avenant annexé au rapport,
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer l'avenant à la convention de collaboration sur la qualité des eaux et habitats offerts à l'ichtyofaune de l'étang des Aulnes, ainsi que tous les actes et documents afférents.

Adopté à l'unanimité

Votent pour :

Mme AMSELEM , Mme BARTHÉLÉMY , M. BÉNARIOUA , Mme BERNASCONI, Mme BIAGGI, M. BORÉ, M. BOUVET, Mme BRUNET, Mme CALLET, Mme CARADEC, Mme CARRÉGA, Mme CHABAUD, Mme DEVÉSA, Mme DI MARINO, M. DI NOCÉRA, M. FÉRAUD, M. FRAU, M. GAZAY, Mme GENTE-CEAGLIO, M. GENZANA, M. GÉRARD, Mme GUARINO, M. GUÉRINI, Mme HADJ-CHIKH, Mme INAUDI, M. JIBRAYEL, M. JORDA, Mme JOULIA, M. KOUKAS, M. LE DISSÈS, M. LIMOUSIN, M. MALLIÉ, M. MASSE, Mme MILON, Mme MIQUELLY, M. MORAINÉ, Mme NARDUCCI, M. PAYAN, M. PERRIN, M. PONS, Mme PUJOL, Mme PUSTORINO, M. RAIMONDI, Mme RAOUX, M. RÉAULT, M. REY, M. ROYER-PERREAUT, Mme RUBIROLA, Mme SAEZ, M. SANTELLI, Mme SANTORU-JOLY, Mme SPORTIELLO, Mme TRANCHIDA, Mme VASSAL, M. VÉRANI, M. VIGOUROUX.

DÉCISIONS DE LA COMMISSION PERMANENTE

61 Mme Martine VASSAL / Mme Sabine BERNASCONI**Partenariat culturel - subventions aux associations en fonctionnement : 2ème répartition - Année 2020.**

A décidé :

- d'attribuer, au titre de 2020 dans le cadre de la répartition des aides accordées aux organismes culturels, des subventions de fonctionnement conformément aux tableaux annexés au rapport,
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental ou son représentant, à signer, pour les subventions égales ou supérieures à 23 000 €, une convention selon le modèle type prévu à cet effet,
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental, ou son représentant, à signer la convention de partenariat avec la société coopérative d'intérêt collectif Internexterne, dont le projet est annexé au rapport.

La dépense correspondante, soit 4 192 500 € sera imputée sur le chapitre 65 du budget départemental.

Adopté à l'unanimité

Votent pour :

Mme AMSELEM , Mme BARTHÉLÉMY , M. BÉNARIOUA , Mme BERNASCONI, Mme BIAGGI, M. BORÉ, M. BOUVET, Mme BRUNET, Mme CALLET, Mme CARADEC, Mme CARRÉGA, Mme CHABAUD, Mme DEVÉSA, Mme DI MARINO, M. DI NOCÉRA, M. FÉRAUD, M. FRAU, M. GAZAY, Mme GENTE-CEAGLIO, M. GENZANA, M. GÉRARD, Mme GUARINO, M. GUÉRINI, Mme HADJ-CHIKH, Mme INAUDI, M. JIBRAYEL, M. JORDA, Mme JOULIA, M. KOUKAS, M. LE DISSÈS, M. LIMOUSIN, M. MALLIÉ, M. MASSE, Mme MILON, Mme MIQUELLY, M. MORAINÉ, Mme NARDUCCI, M. PAYAN, M. PERRIN, M. PONS, Mme PUJOL, Mme PUSTORINO, M. RAIMONDI, Mme RAOUX, M. RÉAULT, M. REY, M. ROYER-PERREAUT, Mme RUBIROLA, Mme SAEZ, M. SANTELLI, Mme SANTORU-JOLY, Mme SPORTIELLO, Mme TRANCHIDA, Mme VASSAL, M. VÉRANI, M. VIGOUROUX.

62 Mme Martine VASSAL / M. Gérard GAZAY**Provence Tourisme : subvention de fonctionnement 2020.**

A décidé :

- d'attribuer à Provence Tourisme au titre de 2020, une subvention de fonctionnement de 4 301 000 € ;
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer avec l'association concernée une convention selon le modèle type prévu à cet effet.

La dépense sera imputée au chapitre 65 du budget départemental.

Adopté à l'unanimité

Mesdames MILON, CALLET, BERNASCONI, BIAGGI et messieurs GAZAY, PERRIN et PAYAN ne prennent pas part au vote.

DÉCISIONS DE LA COMMISSION PERMANENTE

Votent pour :

Mme AMSELEM , Mme BARTHÉLÉMY , M. BÉNARIOUA, M. BORÉ, M. BOUVET, Mme BRUNET, Mme CARADEC, Mme CARRÉGA, Mme CHABAUD, Mme DEVÉSA, Mme DI MARINO, M. DI NOCÉRA, M. FÉRAUD, M. FRAU, Mme GENTE-CEAGLIO, M. GENZANA, M. GÉRARD, Mme GUARINO, M. GUÉRINI, Mme HADJ-CHIKH, Mme INAUDI, M. JIBRAYEL, M. JORDA, Mme JOULIA, M. KOUKAS, M. LE DISSÈS, M. LIMOUSIN, M. MALLIÉ, M. MASSE, Mme MIQUELLY, M. MORAINÉ, Mme NARDUCCI, M. PONS, Mme PUJOL, Mme PUSTORINO, M. RAIMONDI, Mme RAOUX, M. RÉAULT, M. REY, M. ROYER-PERREAUT, Mme RUBIROLA, Mme SAEZ, M. SANTELLI, Mme SANTORU-JOLY, Mme SPORTIELLO, Mme TRANCHIDA, Mme VASSAL, M. VÉRANI, M. VIGOUROUX.

63 Mme Martine VASSAL / Mme Danielle MILON**Renouvellement de l'adhésion du Département au Club de la Croisière Marseille-Provence.**

A décidé :

- de renouveler l'adhésion du Département en tant que partenaire « Prestige » au Club de la Croisière Marseille-Provence, dont la mission s'inscrit dans le cadre de la compétence départementale en matière de tourisme ;
- d'approuver le versement de la cotisation annuelle de 15 000 € correspondant à cette qualité.

La dépense sera imputée au chapitre 011 du budget départemental.

Adopté

Madame MILON ne prend pas part au vote.

Votent contre :

Mme INAUDI, M. JIBRAYEL, M. MASSE, M. PAYAN, Mme RUBIROLA, Mme SPORTIELLO et Mme TRANCHIDA.

Votent pour :

Mme AMSELEM , Mme BARTHÉLÉMY , M. BÉNARIOUA , Mme BERNASCONI, Mme BIAGGI, M. BORÉ, M. BOUVET, Mme BRUNET, Mme CALLET, Mme CARADEC, Mme CARRÉGA, Mme CHABAUD, Mme DEVÉSA, Mme DI MARINO, M. DI NOCÉRA, M. FÉRAUD, M. FRAU, M. GAZAY, Mme GENTE-CEAGLIO, M. GENZANA, M. GÉRARD, Mme GUARINO, M. GUÉRINI, Mme HADJ-CHIKH, M. JORDA, Mme JOULIA, M. KOUKAS, M. LE DISSÈS, M. LIMOUSIN, M. MALLIÉ, Mme MIQUELLY, M. MORAINÉ, Mme NARDUCCI, M. PERRIN, M. PONS, Mme PUJOL, Mme PUSTORINO, M. RAIMONDI, Mme RAOUX, M. RÉAULT, M. REY, M. ROYER-PERREAUT, Mme SAEZ, M. SANTELLI, Mme SANTORU-JOLY, M. VÉRANI, M. VIGOUROUX.

DÉCISIONS DE LA COMMISSION PERMANENTE

64 Mme Martine VASSAL / Mme Danielle MILON**Avenant à la convention de partenariat du 15 mars 2019 avec la Compagnie Nationale du Rhône pour le financement de l'étude de faisabilité "Provence fluviale".**

A décidé d'approuver le projet d'avenant à la convention du 15 mars 2019 entre le Département et la Compagnie Nationale du Rhône, annexé au rapport, et d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à le signer.

La recette correspondante soit 11 000 euros sera imputée sur le chapitre 74 du budget départemental.

Adopté à l'unanimité
Madame CALLET ne prend pas part au vote.

Votent pour :

Mme AMSELEM , Mme BARTHÉLÉMY , M. BÉNARIOUA , Mme BERNASCONI, Mme BIAGGI, M. BORÉ, M. BOUVET, Mme BRUNET, Mme CARADEC, Mme CARRÉGA, Mme CHABAUD, Mme DEVÉSA, Mme DI MARINO, M. DI NOCÉRA, M. FÉRAUD, M. FRAU, M. GAZAY, Mme GENTE-CEAGLIO, M. GENZANA, M. GÉRARD, Mme GUARINO, M. GUÉRINI, Mme HADJ-CHIKH, Mme INAUDI, M. JIBRAYEL, M. JORDA, Mme JOULIA, M. KOUKAS, M. LE DISSÈS, M. LIMOUSIN, M. MALLIÉ, M. MASSE, Mme MILON, Mme MIQUELLY, M. MORAINÉ, Mme NARDUCCI, M. PAYAN, M. PERRIN, M. PONS, Mme PUJOL, Mme PUSTORINO, M. RAIMONDI, Mme RAOUX, M. RÉAULT, M. REY, M. ROYER-PERREAUT, Mme RUBIROLA, Mme SAEZ, M. SANTELLI, Mme SANTORU-JOLY, Mme SPORTIELLO, Mme TRANCHIDA, Mme VASSAL, M. VÉRANI, M. VIGOUROUX.

65 Mme Martine VASSAL / M. BOUVET / M. LE DISSÈS**RD48e - Convention de travaux de sécurisation sur la falaise surplombant une partie de la RD48e à Ensues-la-Redonne et le quai du port départemental de Niolon au Rove.**

A décidé d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer la convention autorisant le Département à intervenir sur la propriété du Conservatoire du littoral et lui transférant la maîtrise d'ouvrage des travaux de sécurisation à réaliser sur les parois rocheuses surplombant la RD 48e du PR 0+730 au PR 0+850 à Ensues-la-Redonne et le quai du port départemental de Niolon au Rove, pour un montant de 105 000 €.

La dépense d'un montant de 71 000€ sera imputée au chapitre 23 du budget départemental.
La dépense d'un montant de 34 000€ sera imputée à l'article 2318 du budget annexe des Ports.
La participation financière du Conservatoire du littoral d'un montant de 51 450 € sera inscrite au chapitre 13 du budget départemental.

Adopté à l'unanimité
Monsieur RÉAULT ne prend pas part au vote.

Votent pour :

Mme AMSELEM , Mme BARTHÉLÉMY , M. BÉNARIOUA , Mme BERNASCONI, Mme BIAGGI, M. BORÉ, M. BOUVET, Mme BRUNET, Mme CALLET, Mme CARADEC, Mme CARRÉGA, Mme CHABAUD, Mme DEVÉSA,

DÉCISIONS DE LA COMMISSION PERMANENTE

Mme DI MARINO, M. DI NOCÉRA, M. FÉRAUD, M. FRAU, M. GAZAY, Mme GENTE-CEAGLIO, M. GENZANA, M. GÉRARD, Mme GUARINO, M. GUÉRINI, Mme HADJ-CHIKH, Mme INAUDI, M. JIBRAYEL, M. JORDA, Mme JOULIA, M. KOUKAS, M. LE DISSÈS, M. LIMOUSIN, M. MALLIÉ, M. MASSE, Mme MILON, Mme MIQUELLY, M. MORAINÉ, Mme NARDUCCI, M. PAYAN, M. PERRIN, M. PONS, Mme PUJOL, Mme PUSTORINO, M. RAIMONDI, Mme RAOUX, M. REY, M. ROYER-PERREAUT, Mme RUBIROLA, Mme SAEZ, M. SANTELLI, Mme SANTORU-JOLY, Mme SPORTIELLO, Mme TRANCHIDA, Mme VASSAL, M. VÉRANI, M. VIGOUROUX.

66 Mme Martine VASSAL / M. Jean-Pierre BOUVET

RD6/A8 - Meyreuil, Fuveau, Châteauneuf-le-Rouge - Déviation de La Barque - Convention de transfert temporaire, de maîtrise d'ouvrage et de financement avec ESCOTA pour la mise en giratoire de l'accès à l'autoroute A8 par la RD96.

A décidé :

- d'approuver la convention fixant les modalités de la délégation par ESCOTA au Département de la maîtrise d'ouvrage de la réalisation des travaux de mise en giratoire de la RD96 avec les bretelles d'accès à l'autoroute A8, et autorisant le Département à occuper temporairement le DPAC en vue de la réalisation des travaux de l'opération pour un montant de 204 960 €,
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer cette convention.

La dépense sera imputée au chapitre 23 du Budget départemental.

Adopté à l'unanimité

Votent pour :

Mme AMSELEM , Mme BARTHÉLÉMY , M. BÉNARIOUA , Mme BERNASCONI, Mme BIAGGI, M. BORÉ, M. BOUVET, Mme BRUNET, Mme CALLET, Mme CARADEC, Mme CARRÉGA, Mme CHABAUD, Mme DEVÉSA, Mme DI MARINO, M. DI NOCÉRA, M. FÉRAUD, M. FRAU, M. GAZAY, Mme GENTE-CEAGLIO, M. GENZANA, M. GÉRARD, Mme GUARINO, M. GUÉRINI, Mme HADJ-CHIKH, Mme INAUDI, M. JIBRAYEL, M. JORDA, Mme JOULIA, M. KOUKAS, M. LE DISSÈS, M. LIMOUSIN, M. MALLIÉ, M. MASSE, Mme MILON, Mme MIQUELLY, M. MORAINÉ, Mme NARDUCCI, M. PAYAN, M. PERRIN, M. PONS, Mme PUJOL, Mme PUSTORINO, M. RAIMONDI, Mme RAOUX, M. RÉAULT, M. REY, M. ROYER-PERREAUT, Mme RUBIROLA, Mme SAEZ, M. SANTELLI, Mme SANTORU-JOLY, Mme SPORTIELLO, Mme TRANCHIDA, Mme VASSAL, M. VÉRANI, M. VIGOUROUX.

DÉCISIONS DE LA COMMISSION PERMANENTE

67 Mme Martine VASSAL / M. Jean-Pierre BOUVET

RD 113 - Les Pennes Mirabeau - Travaux de mise en sécurité de talus et fronts rocheux des falaises nord et sud - Convention de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage du domaine public routier départemental et de financement par subvention.

A décidé :

- d'approuver la convention de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage et de financement par subvention, en vue de la réalisation des travaux de mise en sécurité des talus et fronts rocheux des falaises situées au nord et au sud de la RD 113, sur la commune des Pennes Mirabeau,
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer cette convention,

La dépense de 50 000 € sera imputée au chapitre 204 du budget départemental.

Adopté à l'unanimité

Votent pour :

Mme AMSELEM , Mme BARTHÉLÉMY , M. BÉNARIOUA , Mme BERNASCONI, Mme BIAGGI, M. BORÉ, M. BOUVET, Mme BRUNET, Mme CALLET, Mme CARADEC, Mme CARRÉGA, Mme CHABAUD, Mme DEVÉSA, Mme DI MARINO, M. DI NOCÉRA, M. FÉRAUD, M. FRAU, M. GAZAY, Mme GENTE-CEAGLIO, M. GENZANA, M. GÉRARD, Mme GUARINO, M. GUÉRINI, Mme HADJ-CHIKH, Mme INAUDI, M. JIBRAYEL, M. JORDA, Mme JOULIA, M. KOUKAS, M. LE DISSÈS, M. LIMOUSIN, M. MALLIÉ, M. MASSE, Mme MILON, Mme MIQUELLY, M. MORAINÉ, Mme NARDUCCI, M. PAYAN, M. PERRIN, M. PONS, Mme PUJOL, Mme PUSTORINO, M. RAIMONDI, Mme RAOUX, M. RÉAULT, M. REY, M. ROYER-PERREAUT, Mme RUBIROLA, Mme SAEZ, M. SANTELLI, Mme SANTORU-JOLY, Mme SPORTIELLO, Mme TRANCHIDA, Mme VASSAL, M. VÉRANI, M. VIGOUROUX.

68 Mme Martine VASSAL / M. Jean-Pierre BOUVET

RD 7 - Aix-en-Provence - Giratoire RD7/RD59b/Avenue des Libérateurs - Convention de financement par subvention de la Commune au Département.

A décidé :

- d'approuver la convention de financement par subvention de la Commune d'Aix en Provence pour participer à l'aménagement du carrefour RD7 / RD59b / avenue des Libérateurs pour un montant estimé à 1 000 000 €,
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer cette convention.

La recette correspondante sera imputée au chapitre 13 du budget départemental.

Adopté à l'unanimité

DÉCISIONS DE LA COMMISSION PERMANENTE

Votent pour :

Mme AMSELEM , Mme BARTHÉLÉMY , M. BÉNARIOUA , Mme BERNASCONI, Mme BIAGGI, M. BORÉ, M. BOUVET, Mme BRUNET, Mme CALLET, Mme CARADEC, Mme CARRÉGA, Mme CHABAUD, Mme DEVÉSA, Mme DI MARINO, M. DI NOCÉRA, M. FÉRAUD, M. FRAU, M. GAZAY, Mme GENTE-CEAGLIO, M. GENZANA, M. GÉRARD, Mme GUARINO, M. GUÉRINI, Mme HADJ-CHIKH, Mme INAUDI, M. JIBRAYEL, M. JORDA, Mme JOULIA, M. KOUKAS, M. LE DISSÈS, M. LIMOUSIN, M. MALLIÉ, M. MASSE, Mme MILON, Mme MIQUELLY, M. MORAINÉ, Mme NARDUCCI, M. PAYAN, M. PERRIN, M. PONS, Mme PUJOL, Mme PUSTORINO, M. RAIMONDI, Mme RAOUX, M. RÉAULT, M. REY, M. ROYER-PERREAUT, Mme RUBIROLA, Mme SAEZ, M. SANTELLI, Mme SANTORU-JOLY, Mme SPORTIELLO, Mme TRANCHIDA, Mme VASSAL, M. VÉRANI, M. VIGOUROUX.

69 Mme Martine VASSAL / M. Jean-Pierre BOUVET**RD60 et RD60a - Bouc Bel Air - Convention avec la Commune de Bouc Bel Air pour la création d'une piste dédiée aux cycles.**

A décidé :

- d'approuver la convention de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage, d'entretien et d'exploitation partiels du domaine public routier départemental pour la réalisation d'une piste cyclable sur les RD 60 et RD 60a,
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer cette convention.

Adopté à l'unanimité

Monsieur MALLIÉ ne prend pas part au vote.

Votent pour :

Mme AMSELEM , Mme BARTHÉLÉMY , M. BÉNARIOUA , Mme BERNASCONI, Mme BIAGGI, M. BORÉ, M. BOUVET, Mme BRUNET, Mme CALLET, Mme CARADEC, Mme CARRÉGA, Mme CHABAUD, Mme DEVÉSA, Mme DI MARINO, M. DI NOCÉRA, M. FÉRAUD, M. FRAU, M. GAZAY, Mme GENTE-CEAGLIO, M. GENZANA, M. GÉRARD, Mme GUARINO, M. GUÉRINI, Mme HADJ-CHIKH, Mme INAUDI, M. JIBRAYEL, M. JORDA, Mme JOULIA, M. KOUKAS, M. LE DISSÈS, M. LIMOUSIN, M. MASSE, Mme MILON, Mme MIQUELLY, M. MORAINÉ, Mme NARDUCCI, M. PAYAN, M. PERRIN, M. PONS, Mme PUJOL, Mme PUSTORINO, M. RAIMONDI, Mme RAOUX, M. RÉAULT, M. REY, M. ROYER-PERREAUT, Mme RUBIROLA, Mme SAEZ, M. SANTELLI, Mme SANTORU-JOLY, Mme SPORTIELLO, Mme TRANCHIDA, Mme VASSAL, M. VÉRANI, M. VIGOUROUX.

DÉCISIONS DE LA COMMISSION PERMANENTE

70 Mme Martine VASSAL / M. Jean-Pierre BOUVET**RD 22a - La Barben - Reclassement d'une section dans la voirie communale.**

A décidé d'approuver le reclassement définitif de la RD 22a, du PR 1+215 au PR 2+096, dans la voirie communale de La Barben.

Adopté à l'unanimité

Votent pour :

Mme AMSELEM , Mme BARTHÉLÉMY , M. BÉNARIOUA , Mme BERNASCONI, Mme BIAGGI, M. BORÉ, M. BOUVET, Mme BRUNET, Mme CALLET, Mme CARADEC, Mme CARRÉGA, Mme CHABAUD, Mme DEVÉSA, Mme DI MARINO, M. DI NOCÉRA, M. FÉRAUD, M. FRAU, M. GAZAY, Mme GENTE-CEAGLIO, M. GENZANA, M. GÉRARD, Mme GUARINO, M. GUÉRINI, Mme HADJ-CHIKH, Mme INAUDI, M. JIBRAYEL, M. JORDA, Mme JOULIA, M. KOUKAS, M. LE DISSÈS, M. LIMOUSIN, M. MALLIÉ, M. MASSE, Mme MILON, Mme MIQUELLY, M. MORAINÉ, Mme NARDUCCI, M. PAYAN, M. PERRIN, M. PONS, Mme PUJOL, Mme PUSTORINO, M. RAIMONDI, Mme RAOUX, M. RÉAULT, M. REY, M. ROYER-PERREAUT, Mme RUBIROLA, Mme SAEZ, M. SANTELLI, Mme SANTORU-JOLY, Mme SPORTIELLO, Mme TRANCHIDA, Mme VASSAL, M. VÉRANI, M. VIGOUROUX.

71 Mme Martine VASSAL / M. Jean-Pierre BOUVET**RD56c - RD6 - Rousset - Convention d'occupation d'une parcelle privée départementale.**

A décidé :

- d'approuver la convention d'occupation temporaire du domaine privé départemental par la Société du Canal de Provence et d'Aménagement de la Région Provençale sur la commune de Rousset,
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer cette convention.

La recette annuelle correspondante, d'un montant de 3 442,65 € sera imputée au chapitre 70 du budget départemental.

Adopté à l'unanimité

Messieurs FÉRAUD et PERRIN ne prennent pas part au vote.

Votent pour :

Mme AMSELEM , Mme BARTHÉLÉMY , M. BÉNARIOUA , Mme BERNASCONI, Mme BIAGGI, M. BORÉ, M. BOUVET, Mme BRUNET, Mme CALLET, Mme CARADEC, Mme CARRÉGA, Mme CHABAUD, Mme DEVÉSA, Mme DI MARINO, M. DI NOCÉRA, M. FRAU, M. GAZAY, Mme GENTE-CEAGLIO, M. GENZANA, M. GÉRARD, Mme GUARINO, M. GUÉRINI, Mme HADJ-CHIKH, Mme INAUDI, M. JIBRAYEL, M. JORDA, Mme JOULIA, M. KOUKAS, M. LE DISSÈS, M. LIMOUSIN, M. MALLIÉ, M. MASSE, Mme MILON, Mme MIQUELLY, M. MORAINÉ, Mme NARDUCCI, M. PAYAN, M. PONS, Mme PUJOL, Mme PUSTORINO, M. RAIMONDI, Mme RAOUX, M. RÉAULT, M. REY,

DÉCISIONS DE LA COMMISSION PERMANENTE

M. ROYER-PERREAUT, Mme RUBIROLA, Mme SAEZ, M. SANTELLI, Mme SANTORU-JOLY, Mme SPORTIELLO, Mme TRANCHIDA, Mme VASSAL, M. VÉRANI, M. VIGOUROUX.

72 Mme Martine VASSAL / M. Éric LE DISSÈS

Acquisitions foncières pour l'aménagement de pistes cyclables.

A décidé d'autoriser :

- les acquisitions des terrains nécessaires à l'aménagement des pistes cyclables visées dans le tableau joint au rapport, pour un montant total de 994 €,
- la Présidente du Conseil départemental à signer les actes administratifs correspondants.

La dépense de 994 € sera imputée au chapitre 21 du budget départemental.

Adopté à l'unanimité

Votent pour :

Mme AMSELEM , Mme BARTHÉLÉMY , M. BÉNARIOUA , Mme BERNASCONI, Mme BIAGGI, M. BORÉ, M. BOUVET, Mme BRUNET, Mme CALLET, Mme CARADEC, Mme CARRÉGA, Mme CHABAUD, Mme DEVÉSA, Mme DI MARINO, M. DI NOCÉRA, M. FÉRAUD, M. FRAU, M. GAZAY, Mme GENTE-CEAGLIO, M. GENZANA, M. GÉRARD, Mme GUARINO, M. GUÉRINI, Mme HADJ-CHIKH, Mme INAUDI, M. JIBRAYEL, M. JORDA, Mme JOULIA, M. KOUKAS, M. LE DISSÈS, M. LIMOUSIN, M. MALLIÉ, M. MASSE, Mme MILON, Mme MIQUELLY, M. MORAINÉ, Mme NARDUCCI, M. PAYAN, M. PERRIN, M. PONS, Mme PUJOL, Mme PUSTORINO, M. RAIMONDI, Mme RAOUX, M. RÉAULT, M. REY, M. ROYER-PERREAUT, Mme RUBIROLA, Mme SAEZ, M. SANTELLI, Mme SANTORU-JOLY, Mme SPORTIELLO, Mme TRANCHIDA, Mme VASSAL, M. VÉRANI, M. VIGOUROUX.

73 Mme Martine VASSAL / M. Éric LE DISSÈS

Aides à la filière pêche : aides à la modernisation des navires de pêche - Année 2020.

A décidé :

- d'allouer au titre de l'exercice 2020, conformément aux termes du rapport, dans le cadre du programme d'aide à la filière pêche – dispositif d'aide à la modernisation de la flotte de pêche artisanale, des subventions d'investissement pour un montant total de 73 956,50 € au bénéfice de quatre navires de pêche des Bouches-du-Rhône,
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer les conventions selon le modèle adopté par délibération n°97 du 5 avril 2019,
- de prendre acte de la modification du descriptif du projet d'investissement comme indiqué dans le rapport et dont le tableau modifié est joint en annexe.

La dépense de 73 956,50 € sera imputée au chapitre 204 du budget départemental,

Adopté à l'unanimité

DÉCISIONS DE LA COMMISSION PERMANENTE

Votent pour :

Mme AMSELEM , Mme BARTHÉLÉMY , M. BÉNARIOUA , Mme BERNASCONI, Mme BIAGGI, M. BORÉ, M. BOUVET, Mme BRUNET, Mme CALLET, Mme CARADEC, Mme CARRÉGA, Mme CHABAUD, Mme DEVÉSA, Mme DI MARINO, M. DI NOCÉRA, M. FÉRAUD, M. FRAU, M. GAZAY, Mme GENTE-CEAGLIO, M. GENZANA, M. GÉRARD, Mme GUARINO, M. GUÉRINI, Mme HADJ-CHIKH, Mme INAUDI, M. JIBRAYEL, M. JORDA, Mme JOULIA, M. KOUKAS, M. LE DISSÈS, M. LIMOUSIN, M. MALLIÉ, M. MASSE, Mme MILON, Mme MIQUELLY, M. MORAINÉ, Mme NARDUCCI, M. PAYAN, M. PERRIN, M. PONS, Mme PUJOL, Mme PUSTORINO, M. RAIMONDI, Mme RAOUX, M. RÉAULT, M. REY, M. ROYER-PERREAUT, Mme RUBIROLA, Mme SAEZ, M. SANTELLI, Mme SANTORU-JOLY, Mme SPORTIELLO, Mme TRANCHIDA, Mme VASSAL, M. VÉRANI, M. VIGOUROUX.

74 Mme Martine VASSAL / Mme Véronique MIQUELLY**Participation au programme « De la Terre aux planètes extrasolaires ». Institut Pythéas OSU - CNRS.**

A décidé :

- d'attribuer une subvention de fonctionnement d'un montant de 22 000 € au bénéfice du CNRS délégation Provence et Corse pour le compte de l'Institut Pythéas,
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer la convention spécifique, dont le projet est joint au rapport.

La dépense correspondante, soit 22 000 €, sera imputée au chapitre 65 du budget départemental.

Adopté à l'unanimité

Votent pour :

Mme AMSELEM , Mme BARTHÉLÉMY , M. BÉNARIOUA , Mme BERNASCONI, Mme BIAGGI, M. BORÉ, M. BOUVET, Mme BRUNET, Mme CALLET, Mme CARADEC, Mme CARRÉGA, Mme CHABAUD, Mme DEVÉSA, Mme DI MARINO, M. DI NOCÉRA, M. FÉRAUD, M. FRAU, M. GAZAY, Mme GENTE-CEAGLIO, M. GENZANA, M. GÉRARD, Mme GUARINO, M. GUÉRINI, Mme HADJ-CHIKH, Mme INAUDI, M. JIBRAYEL, M. JORDA, Mme JOULIA, M. KOUKAS, M. LE DISSÈS, M. LIMOUSIN, M. MALLIÉ, M. MASSE, Mme MILON, Mme MIQUELLY, M. MORAINÉ, Mme NARDUCCI, M. PAYAN, M. PERRIN, M. PONS, Mme PUJOL, Mme PUSTORINO, M. RAIMONDI, Mme RAOUX, M. RÉAULT, M. REY, M. ROYER-PERREAUT, Mme RUBIROLA, Mme SAEZ, M. SANTELLI, Mme SANTORU-JOLY, Mme SPORTIELLO, Mme TRANCHIDA, Mme VASSAL, M. VÉRANI, M. VIGOUROUX.

DÉCISIONS DE LA COMMISSION PERMANENTE

75 Mme Martine VASSAL / Mme Véronique MIQUELLY**Subvention à l'association ANDROMEDE pour la diffusion de la culture scientifique.**

A décidé :

- d'attribuer une subvention de 20 000 € à l'association ANDROMEDE pour ses actions de diffusion des connaissances en astronomie,
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer la convention selon le modèle type prévu à cet effet.

La dépense de 20 000 € sera imputée au chapitre 65 du budget départemental.

Adopté à l'unanimité

Votent pour :

Mme AMSELEM , Mme BARTHÉLÉMY , M. BÉNARIOUA , Mme BERNASCONI, Mme BIAGGI, M. BORÉ, M. BOUVET, Mme BRUNET, Mme CALLET, Mme CARADEC, Mme CARRÉGA, Mme CHABAUD, Mme DEVÉSA, Mme DI MARINO, M. DI NOCÉRA, M. FÉRAUD, M. FRAU, M. GAZAY, Mme GENTE-CEAGLIO, M. GENZANA, M. GÉRARD, Mme GUARINO, M. GUÉRINI, Mme HADJ-CHIKH, Mme INAUDI, M. JIBRAYEL, M. JORDA, Mme JOULIA, M. KOUKAS, M. LE DISSÈS, M. LIMOUSIN, M. MALLIÉ, M. MASSE, Mme MILON, Mme MIQUELLY, M. MORAINÉ, Mme NARDUCCI, M. PAYAN, M. PERRIN, M. PONS, Mme PUJOL, Mme PUSTORINO, M. RAIMONDI, Mme RAOUX, M. RÉAULT, M. REY, M. ROYER-PERREAUT, Mme RUBIROLA, Mme SAEZ, M. SANTELLI, Mme SANTORU-JOLY, Mme SPORTIELLO, Mme TRANCHIDA, Mme VASSAL, M. VÉRANI, M. VIGOUROUX.

76 Mme Martine VASSAL / Mme Véronique MIQUELLY**PROTIS 2020 : Ecole Centrale Marseille - Ouverture sociale et culture scientifique en faveur des collégiens - Renouvellement de la convention cadre.**

A décidé :

- d'attribuer, dans le cadre du programme PROTIS, une subvention de fonctionnement d'un montant de 40 000 € à l'École Centrale de Marseille (ECM) pour son programme d'actions de l'année scolaire 2019/2020,
- d'autoriser les signatures des conventions spécifique et cadre jointes au rapport.

La dépense correspondante sera imputée au chapitre 65 du budget départemental.

Adopté à l'unanimité

Madame PUSTORINO ne prend pas part au vote.

DÉCISIONS DE LA COMMISSION PERMANENTE

Votent pour :

Mme AMSELEM , Mme BARTHÉLÉMY , M. BÉNARIOUA , Mme BERNASCONI, Mme BIAGGI, M. BORÉ, M. BOUVET, Mme BRUNET, Mme CALLET, Mme CARADEC, Mme CARRÉGA, Mme CHABAUD, Mme DEVÉSA, Mme DI MARINO, M. DI NOCÉRA, M. FÉRAUD, M. FRAU, M. GAZAY, Mme GENTE-CEAGLIO, M. GENZANA, M. GÉRARD, Mme GUARINO, M. GUÉRINI, Mme HADJ-CHIKH, Mme INAUDI, M. JIBRAYEL, M. JORDA, Mme JOULIA, M. KOUKAS, M. LE DISSÈS, M. LIMOUSIN, M. MALLIÉ, M. MASSE, Mme MILON, Mme MIQUELLY, M. MORAINÉ, Mme NARDUCCI, M. PAYAN, M. PERRIN, M. PONS, Mme PUJOL, M. RAIMONDI, Mme RAOUX, M. RÉAULT, M. REY, M. ROYER-PERREAUT, Mme RUBIROLA, Mme SAEZ, M. SANTELLI, Mme SANTORU-JOLY, Mme SPORTIELLO, Mme TRANCHIDA, Mme VASSAL, M. VÉRANI, M. VIGOUROUX.

77 Mme Martine VASSAL / Mme Véronique MIQUELLY

Laboratoire MEG de l'Institut de neurosciences des systèmes - Renouvellement du recycleur d'hélium, équipement de pointe du laboratoire.

A décidé :

- d'attribuer une subvention de 146 032 € à Aix-Marseille Université pour le remplacement de l'équipement de pointe recycleur d'hélium de la plateforme MEG de l'Institut de neurosciences des systèmes,
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer la convention avec le bénéficiaire, conformément au projet annexé au rapport,
- d'approuver les mouvements d'affectations comme indiqué en annexe au rapport.

La dépense correspondante soit 146 032 €, sera imputée au chapitre 204 du budget départemental.

Adopté à l'unanimité

Votent pour :

Mme AMSELEM , Mme BARTHÉLÉMY , M. BÉNARIOUA , Mme BERNASCONI, Mme BIAGGI, M. BORÉ, M. BOUVET, Mme BRUNET, Mme CALLET, Mme CARADEC, Mme CARRÉGA, Mme CHABAUD, Mme DEVÉSA, Mme DI MARINO, M. DI NOCÉRA, M. FÉRAUD, M. FRAU, M. GAZAY, Mme GENTE-CEAGLIO, M. GENZANA, M. GÉRARD, Mme GUARINO, M. GUÉRINI, Mme HADJ-CHIKH, Mme INAUDI, M. JIBRAYEL, M. JORDA, Mme JOULIA, M. KOUKAS, M. LE DISSÈS, M. LIMOUSIN, M. MALLIÉ, M. MASSE, Mme MILON, Mme MIQUELLY, M. MORAINÉ, Mme NARDUCCI, M. PAYAN, M. PERRIN, M. PONS, Mme PUJOL, Mme PUSTORINO, M. RAIMONDI, Mme RAOUX, M. RÉAULT, M. REY, M. ROYER-PERREAUT, Mme RUBIROLA, Mme SAEZ, M. SANTELLI, Mme SANTORU-JOLY, Mme SPORTIELLO, Mme TRANCHIDA, Mme VASSAL, M. VÉRANI, M. VIGOUROUX.

DÉCISIONS DE LA COMMISSION PERMANENTE

78 Mme Martine VASSAL / Mme Véronique MIQUELLY**Association Cerveau Point Comm : Semaine du Cerveau 2020.**

A décidé, dans le cadre du programme Protis :

- d'attribuer une subvention de 7 000 € à l'association Cerveau Point Comm pour l'organisation de la Semaine Internationale du Cerveau et ses interventions dans différents collèges du département favorisant l'accès à l'expérimentation scientifique pour les collégiens,
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer la convention avec le bénéficiaire, selon le modèle type prévu à cet effet.

La dépense correspondante, soit 7 000 €, sera imputée au chapitre 65 budget départemental.

Adopté à l'unanimité

Votent pour :

Mme AMSELEM , Mme BARTHÉLÉMY , M. BÉNARIOUA , Mme BERNASCONI, Mme BIAGGI, M. BORÉ, M. BOUVET, Mme BRUNET, Mme CALLET, Mme CARADEC, Mme CARRÉGA, Mme CHABAUD, Mme DEVÉSA, Mme DI MARINO, M. DI NOCÉRA, M. FÉRAUD, M. FRAU, M. GAZAY, Mme GENTE-CEAGLIO, M. GENZANA, M. GÉRARD, Mme GUARINO, M. GUÉRINI, Mme HADJ-CHIKH, Mme INAUDI, M. JIBRAYEL, M. JORDA, Mme JOULIA, M. KOUKAS, M. LE DISSÈS, M. LIMOUSIN, M. MALLIÉ, M. MASSE, Mme MILON, Mme MIQUELLY, M. MORAINÉ, Mme NARDUCCI, M. PAYAN, M. PERRIN, M. PONS, Mme PUJOL, Mme PUSTORINO, M. RAIMONDI, Mme RAOUX, M. RÉAULT, M. REY, M. ROYER-PERREAUT, Mme RUBIROLA, Mme SAEZ, M. SANTELLI, Mme SANTORU-JOLY, Mme SPORTIELLO, Mme TRANCHIDA, Mme VASSAL, M. VÉRANI, M. VIGOUROUX.

79 Mme Martine VASSAL / Mme Véronique MIQUELLY**Remise du "Prix CD 13" aux étudiants de l'Institut d'Études Politiques d'Aix-en-Provence - Édition 2019-2020.**

A décidé d'approuver :

- l'attribution des récompenses suivantes, pour un montant total de 600 €, aux lauréats de la première édition du « Prix CD13 » remis aux étudiants lauréats pour valoriser leur capacité à aller de l'avant et soutenir l'audace dans le cadre d'une politique de soutien à la formation,
- le prix du meilleur mémoire en lien avec la décentralisation, les politiques locales et le développement des territoires d'un montant de 300 € sera versé à Monsieur Eliot TORRES pour récompenser son mémoire sur les carences de l'aménagement sportif marseillais,
- le prix du major du parcours Politique culturelle et mécénat d'un montant de 300 € sera versé à Madame Amélie CARPENTIER pour récompenser la meilleure moyenne obtenue.

DÉCISIONS DE LA COMMISSION PERMANENTE

La dépense correspondante d'un montant de 600 € sera imputée au chapitre 67 du budget départemental.

Adopté à l'unanimité

Votent pour :

Mme AMSELEM , Mme BARTHÉLÉMY , M. BÉNARIOUA , Mme BERNASCONI, Mme BIAGGI, M. BORÉ, M. BOUVET, Mme BRUNET, Mme CALLET, Mme CARADEC, Mme CARRÉGA, Mme CHABAUD, Mme DEVÉSA, Mme DI MARINO, M. DI NOCÉRA, M. FÉRAUD, M. FRAU, M. GAZAY, Mme GENTE-CEAGLIO, M. GENZANA, M. GÉRARD, Mme GUARINO, M. GUÉRINI, Mme HADJ-CHIKH, Mme INAUDI, M. JIBRAYEL, M. JORDA, Mme JOULIA, M. KOUKAS, M. LE DISSÈS, M. LIMOUSIN, M. MALLIÉ, M. MASSE, Mme MILON, Mme MIQUELLY, M. MORAINÉ, Mme NARDUCCI, M. PAYAN, M. PERRIN, M. PONS, Mme PUJOL, Mme PUSTORINO, M. RAIMONDI, Mme RAOUX, M. RÉAULT, M. REY, M. ROYER-PERREAUT, Mme RUBIROLA, Mme SAEZ, M. SANTELLI, Mme SANTORU-JOLY, Mme SPORTIELLO, Mme TRANCHIDA, Mme VASSAL, M. VÉRANI, M. VIGOUROUX.

80 Mme Martine VASSAL / Mme Véronique MIQUELLY

Incubateur Impulse - Journée science et création d'entreprises 2020.

A décidé :

- d'attribuer une subvention de 10 000 € à l'association Incubateur Impulse pour son action de sensibilisation de l'utilité et de l'impact de la science sur le monde socio-économique du territoire,
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer la convention selon le modèle type prévu à cet effet.

La dépense, soit 10 000 €, sera imputée au chapitre 65 du budget départemental.

Adopté à l'unanimité

Votent pour :

Mme AMSELEM , Mme BARTHÉLÉMY , M. BÉNARIOUA , Mme BERNASCONI, Mme BIAGGI, M. BORÉ, M. BOUVET, Mme BRUNET, Mme CALLET, Mme CARADEC, Mme CARRÉGA, Mme CHABAUD, Mme DEVÉSA, Mme DI MARINO, M. DI NOCÉRA, M. FÉRAUD, M. FRAU, M. GAZAY, Mme GENTE-CEAGLIO, M. GENZANA, M. GÉRARD, Mme GUARINO, M. GUÉRINI, Mme HADJ-CHIKH, Mme INAUDI, M. JIBRAYEL, M. JORDA, Mme JOULIA, M. KOUKAS, M. LE DISSÈS, M. LIMOUSIN, M. MALLIÉ, M. MASSE, Mme MILON, Mme MIQUELLY, M. MORAINÉ, Mme NARDUCCI, M. PAYAN, M. PERRIN, M. PONS, Mme PUJOL, Mme PUSTORINO, M. RAIMONDI, Mme RAOUX, M. RÉAULT, M. REY, M. ROYER-PERREAUT, Mme RUBIROLA, Mme SAEZ, M. SANTELLI, Mme SANTORU-JOLY, Mme SPORTIELLO, Mme TRANCHIDA, Mme VASSAL, M. VÉRANI, M. VIGOUROUX.

DÉCISIONS DE LA COMMISSION PERMANENTE

81 Mme Martine VASSAL / Mme Véronique MIQUELLY**Demande de remise gracieuse pour trop-perçu de salaire.**

A décidé, conformément aux propositions du rapport, d'accorder une remise gracieuse totale pour trop-perçu de salaire d'un montant de 1 993,55 € à Madame X.

La dépense sera imputée sur le chapitre 65 du budget départemental.

Adopté à l'unanimité

Votent pour :

Mme AMSELEM , Mme BARTHÉLÉMY , M. BÉNARIOUA , Mme BERNASCONI, Mme BIAGGI, M. BORÉ, M. BOUVET, Mme BRUNET, Mme CALLET, Mme CARADEC, Mme CARRÉGA, Mme CHABAUD, Mme DEVÉSA, Mme DI MARINO, M. DI NOCÉRA, M. FÉRAUD, M. FRAU, M. GAZAY, Mme GENTE-CEAGLIO, M. GENZANA, M. GÉRARD, Mme GUARINO, M. GUÉRINI, Mme HADJ-CHIKH, Mme INAUDI, M. JIBRAYEL, M. JORDA, Mme JOULIA, M. KOUKAS, M. LE DISSÈS, M. LIMOUSIN, M. MALLIÉ, M. MASSE, Mme MILON, Mme MIQUELLY, M. MORAINÉ, Mme NARDUCCI, M. PAYAN, M. PERRIN, M. PONS, Mme PUJOL, Mme PUSTORINO, M. RAIMONDI, Mme RAOUX, M. RÉAULT, M. REY, M. ROYER-PERREAUT, Mme RUBIROLA, Mme SAEZ, M. SANTELLI, Mme SANTORU-JOLY, Mme SPORTIELLO, Mme TRANCHIDA, Mme VASSAL, M. VÉRANI, M. VIGOUROUX.

82 Mme Martine VASSAL / M. Henri PONS**Approbation d'indemnité consécutive à un sinistre sur un bâtiment départemental.**

A décidé d'accepter la proposition d'indemnisation de 57.508,42 € TTC formulée par la SMACL Assurances, concernant le sinistre survenu dans les locaux du Collège Darius Milhaud à Marseille, à la suite de l'incendie du 8 juin 2019.

La recette correspondante sera imputée au chapitre 77 du budget départemental.

Adopté à l'unanimité

Votent pour :

Mme AMSELEM , Mme BARTHÉLÉMY , M. BÉNARIOUA , Mme BERNASCONI, Mme BIAGGI, M. BORÉ, M. BOUVET, Mme BRUNET, Mme CALLET, Mme CARADEC, Mme CARRÉGA, Mme CHABAUD, Mme DEVÉSA, Mme DI MARINO, M. DI NOCÉRA, M. FÉRAUD, M. FRAU, M. GAZAY, Mme GENTE-CEAGLIO, M. GENZANA, M. GÉRARD, Mme GUARINO, M. GUÉRINI, Mme HADJ-CHIKH, Mme INAUDI, M. JIBRAYEL, M. JORDA, Mme JOULIA, M. KOUKAS, M. LE DISSÈS, M. LIMOUSIN, M. MALLIÉ, M. MASSE, Mme MILON, Mme MIQUELLY, M. MORAINÉ, Mme NARDUCCI, M. PAYAN, M. PERRIN, M. PONS, Mme PUJOL, Mme PUSTORINO, M. RAIMONDI, Mme RAOUX, M. RÉAULT, M. REY, M. ROYER-PERREAUT, Mme RUBIROLA, Mme SAEZ, M. SANTELLI, Mme SANTORU-JOLY, Mme SPORTIELLO, Mme TRANCHIDA, Mme VASSAL, M. VÉRANI, M. VIGOUROUX.

DÉCISIONS DE LA COMMISSION PERMANENTE

83 Mme Martine VASSAL / M. Henri PONS**Construction du centre de secours d'Istres : modification du programme et de l'enveloppe financière prévisionnelle.**

A décidé :

- d'approuver le nouveau programme de l'opération de construction du centre de secours d'Istres, ainsi que la nouvelle enveloppe financière prévisionnelle évaluée à la somme de 8 900 000 € TTC, répartie en 1 120 000 € TTC pour les services et 7 780 000 € TTC pour les travaux.
- d'approuver les mouvements d'affectation comme indiqué en annexe du rapport.

La dépense sera imputée aux chapitres 20 et 23 du budget départemental.

Adopté à l'unanimité
Monsieur MALLIÉ ne prend pas part au vote.

Votent pour :

Mme AMSELEM , Mme BARTHÉLÉMY , M. BÉNARIOUA , Mme BERNASCONI, Mme BIAGGI, M. BORÉ, M. BOUVET, Mme BRUNET, Mme CALLET, Mme CARADEC, Mme CARRÉGA, Mme CHABAUD, Mme DEVÉSA, Mme DI MARINO, M. DI NOCÉRA, M. FÉRAUD, M. FRAU, M. GAZAY, Mme GENTE-CEAGLIO, M. GENZANA, M. GÉRARD, Mme GUARINO, M. GUÉRINI, Mme HADJ-CHIKH, Mme INAUDI, M. JIBRAYEL, M. JORDA, Mme JOULIA, M. KOUKAS, M. LE DISSÈS, M. LIMOUSIN, M. MASSE, Mme MILON, Mme MIQUELLY, M. MORAINÉ, Mme NARDUCCI, M. PAYAN, M. PERRIN, M. PONS, Mme PUJOL, Mme PUSTORINO, M. RAIMONDI, Mme RAOUX, M. RÉAULT, M. REY, M. ROYER-PERREAUT, Mme RUBIROLA, Mme SAEZ, M. SANTELLI, Mme SANTORU-JOLY, Mme SPORTIELLO, Mme TRANCHIDA, Mme VASSAL, M. VÉRANI, M. VIGOUROUX.

84 Mme Martine VASSAL / M. Henri PONS**Convention d'obligations de service public pour la mise à jour du référentiel à grande échelle sur le territoire des Bouches-du-Rhône.**

A décidé :

- d'approuver la convention d'obligations de service public dont le projet est joint au rapport et d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à la signer ;
- d'approuver le mouvement d'affectation comme indiqué en annexe du rapport.

La dépense sera imputée au chapitre 204 du budget départemental.

Adopté à l'unanimité

Votent pour :

Mme AMSELEM , Mme BARTHÉLÉMY , M. BÉNARIOUA , Mme BERNASCONI, Mme BIAGGI, M. BORÉ, M. BOUVET, Mme BRUNET, Mme CALLET,

DÉCISIONS DE LA COMMISSION PERMANENTE

Mme CARADEC, Mme CARRÉGA, Mme CHABAUD, Mme DEVÉSA, Mme DI MARINO, M. DI NOCÉRA, M. FÉRAUD, M. FRAU, M. GAZAY, Mme GENTE-CEAGLIO, M. GENZANA, M. GÉRARD, Mme GUARINO, M. GUÉRINI, Mme HADJ-CHIKH, Mme INAUDI, M. JIBRAYEL, M. JORDA, Mme JOULIA, M. KOUKAS, M. LE DISSÈS, M. LIMOUSIN, M. MALLIÉ, M. MASSE, Mme MILON, Mme MIQUELLY, M. MORAINÉ, Mme NARDUCCI, M. PAYAN, M. PERRIN, M. PONS, Mme PUJOL, Mme PUSTORINO, M. RAIMONDI, Mme RAOUX, M. RÉAULT, M. REY, M. ROYER-PERREAUT, Mme RUBIROLA, Mme SAEZ, M. SANTELLI, Mme SANTORU-JOLY, Mme SPORTIELLO, Mme TRANCHIDA, Mme VASSAL, M. VÉRANI, M. VIGOUROUX.

85 Mme Martine VASSAL / M. Henri PONS
Plan Mobilité : transfert d'aides financières et répartition entre Métropole Aix-Marseille-Provence et Ville de Marseille dans le cadre des opérations du Boulevard Urbain Sud 1ère phase et requalification du Jarret.

A décidé :

- d'approuver, dans le cadre de l'opération de réalisation du Boulevard Urbain Sud 1ère phase, la répartition de la subvention de 108 192 000 € initialement accordée à la Métropole Aix-Marseille-Provence, entre cette dernière à hauteur de 103 621 378,79 € et la Commune de Marseille à hauteur de 4 570 621,21 €,
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer avec la Métropole Aix-Marseille-Provence l'avenant à la convention de partenariat définissant les modalités de la participation financière du Département, dont le projet est joint au rapport, et avec la Commune de Marseille la convention de partenariat définissant les modalités de la participation financière du Département, selon le modèle type prévu à cet effet,
- d'approuver, dans le cadre de l'opération de requalification de la rocade du Jarret, la répartition de la subvention de 40 320 000 € initialement accordée à la Métropole Aix-Marseille-Provence, entre cette dernière à hauteur de 37 461 245,56 € et la Commune de Marseille à hauteur de 2 858 754,44 €,
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer avec la Métropole Aix-Marseille-Provence l'avenant à la convention de partenariat définissant les modalités de la participation financière du Département, dont le projet est joint au rapport, et avec la Commune de Marseille la convention de partenariat définissant les modalités de la participation financière du Département, selon le modèle type prévu à cet effet,

Adopté à l'unanimité

Madame VASSAL ne prend pas part au vote.

S'abstiennent :

Mme INAUDI, M. JIBRAYEL, M. MASSE, M. PAYAN, Mme RUBIROLA, Mme SPORTIELLO et Mme TRANCHIDA.

Votent pour :

Mme AMSELEM , Mme BARTHÉLÉMY , M. BÉNARIOUA , Mme BERNASCONI, Mme BIAGGI, M. BORÉ, M. BOUVET, Mme BRUNET, Mme CALLET,

DÉCISIONS DE LA COMMISSION PERMANENTE

Mme CARADEC, Mme CARRÉGA, Mme CHABAUD, Mme DEVÉSA, Mme DI MARINO, M. DI NOCÉRA, M. FÉRAUD, M. FRAU, M. GAZAY, Mme GENTE-CEAGLIO, M. GENZANA, M. GÉRARD, Mme GUARINO, M. GUÉRINI, Mme HADJ-CHIKH, M. JORDA, Mme JOULIA, M. KOUKAS, M. LE DISSÈS, M. LIMOUSIN, M. MALLIÉ, Mme MILON, Mme MIQUELLY, M. MORAINÉ, Mme NARDUCCI, M. PERRIN, M. PONS, Mme PUJOL, Mme PUSTORINO, M. RAIMONDI, Mme RAOUX, M. RÉAULT, M. REY, M. ROYER-PERREAUT, Mme SAEZ, M. SANTELLI, Mme SANTORU-JOLY, M. VÉRANI, M. VIGOUROUX.

86 Mme Martine VASSAL / M. Henri PONS
CPER 2015 - 2020 : avenant n°1 à la convention relative au financement des travaux de la ligne de la Côte Bleue.

A décidé d'approuver l'avenant n°1 à la convention relative au financement des travaux de modernisation de la ligne 935000 section de Martigues à l'Estaque, dite ligne de la Côte Bleue du 23 mai 2019, annexé au présent rapport, et d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à le signer.

Adopté à l'unanimité

Votent pour :

Mme AMSELEM , Mme BARTHÉLÉMY , M. BÉNARIOUA , Mme BERNASCONI, Mme BIAGGI, M. BORÉ, M. BOUVET, Mme BRUNET, Mme CALLET, Mme CARADEC, Mme CARRÉGA, Mme CHABAUD, Mme DEVÉSA, Mme DI MARINO, M. DI NOCÉRA, M. FÉRAUD, M. FRAU, M. GAZAY, Mme GENTE-CEAGLIO, M. GENZANA, M. GÉRARD, Mme GUARINO, M. GUÉRINI, Mme HADJ-CHIKH, Mme INAUDI, M. JIBRAYEL, M. JORDA, Mme JOULIA, M. KOUKAS, M. LE DISSÈS, M. LIMOUSIN, M. MALLIÉ, M. MASSE, Mme MILON, Mme MIQUELLY, M. MORAINÉ, Mme NARDUCCI, M. PAYAN, M. PERRIN, M. PONS, Mme PUJOL, Mme PUSTORINO, M. RAIMONDI, Mme RAOUX, M. RÉAULT, M. REY, M. ROYER-PERREAUT, Mme RUBIROLA, Mme SAEZ, M. SANTELLI, Mme SANTORU-JOLY, Mme SPORTIELLO, Mme TRANCHIDA, Mme VASSAL, M. VÉRANI, M. VIGOUROUX.

87 Mme Martine VASSAL / M. Henri PONS
CPER 2015 - 2020 : avenant n°1 à la convention relative au financement des travaux de modernisation 2ème phase de la liaison Marseille - Gardanne - Aix-en-Provence.

A décidé :

- d'accorder à SNCF Réseau une subvention de 286 818 € pour le financement des études d'électrification de la ligne Marseille - Gardanne - Aix-en-Provence,
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer l'avenant n°1 à la convention relative au financement des travaux de modernisation 2ème phase de la liaison Marseille - Gardanne - Aix-en-Provence, dont le projet est joint au rapport,
- d'approuver les affectations comme indiqué en annexe 2 du rapport.

DÉCISIONS DE LA COMMISSION PERMANENTE

La dépense sera imputée sur le chapitre 204 du budget départemental.

Adopté à l'unanimité

Madame VASSAL ne prend pas part au vote.

Votent pour :

Mme AMSELEM , Mme BARTHÉLÉMY , M. BÉNARIOUA , Mme BERNASCONI, Mme BIAGGI, M. BORÉ, M. BOUVET, Mme BRUNET, Mme CALLET, Mme CARADEC, Mme CARRÉGA, Mme CHABAUD, Mme DEVÉSA, Mme DI MARINO, M. DI NOCÉRA, M. FÉRAUD, M. FRAU, M. GAZAY, Mme GENTE-CEAGLIO, M. GENZANA, M. GÉRARD, Mme GUARINO, M. GUÉRINI, Mme HADJ-CHIKH, Mme INAUDI, M. JIBRAYEL, M. JORDA, Mme JOULIA, M. KOUKAS, M. LE DISSÈS, M. LIMOUSIN, M. MALLIÉ, M. MASSE, Mme MILON, Mme MIQUELLY, M. MORAINÉ, Mme NARDUCCI, M. PAYAN, M. PERRIN, M. PONS, Mme PUJOL, Mme PUSTORINO, M. RAIMONDI, Mme RAOUX, M. RÉAULT, M. REY, M. ROYER-PERREAUT, Mme RUBIROLA, Mme SAEZ, M. SANTELLI, Mme SANTORU-JOLY, Mme SPORTIELLO, Mme TRANCHIDA, M. VÉRANI, M. VIGOUROUX.

88 Mme Martine VASSAL / Mme Patricia SAEZ

Subventions aux associations et organismes publics œuvrant dans le domaine des ressources naturelles et des risques environnementaux - 2ème répartition - exercice 2020.

A décidé :

- d'attribuer des subventions aux associations et établissements publics figurant en annexe du rapport pour un montant total de 66 600 € en fonctionnement,
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer avec les associations concernées et l'organisme public les conventions selon le modèle type prévu à cet effet,
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer avec l'Université Aix-Marseille la convention dont le projet est annexé au rapport.

La dépense totale correspondante sera imputée au chapitre 65 du budget départemental.

Adopté à l'unanimité

Votent pour :

Mme AMSELEM , Mme BARTHÉLÉMY , M. BÉNARIOUA , Mme BERNASCONI, Mme BIAGGI, M. BORÉ, M. BOUVET, Mme BRUNET, Mme CALLET, Mme CARADEC, Mme CARRÉGA, Mme CHABAUD, Mme DEVÉSA, Mme DI MARINO, M. DI NOCÉRA, M. FÉRAUD, M. FRAU, M. GAZAY, Mme GENTE-CEAGLIO, M. GENZANA, M. GÉRARD, Mme GUARINO, M. GUÉRINI, Mme HADJ-CHIKH, Mme INAUDI, M. JIBRAYEL, M. JORDA, Mme JOULIA, M. KOUKAS, M. LE DISSÈS, M. LIMOUSIN, M. MALLIÉ, M. MASSE, Mme MILON, Mme MIQUELLY, M. MORAINÉ, Mme NARDUCCI, M. PAYAN, M. PERRIN, M. PONS, Mme PUJOL, Mme PUSTORINO, M. RAIMONDI, Mme RAOUX, M. RÉAULT, M. REY, M. ROYER-PERREAUT, Mme RUBIROLA, Mme SAEZ, M. SANTELLI, Mme SANTORU-JOLY, Mme SPORTIELLO, Mme TRANCHIDA, Mme VASSAL, M. VÉRANI, M. VIGOUROUX.

DÉCISIONS DE LA COMMISSION PERMANENTE

89 Mme Martine VASSAL / M. Didier RÉAULT**Agenda environnemental - Aide du Département aux particuliers pour l'achat d'un vélo à assistance électrique - Année 2020 - 2ème répartition.**

A décidé d'attribuer un montant total de subventions de 349 586 € à 999 particuliers dans le cadre d'une deuxième répartition de crédits au titre de ce dispositif, conformément au détail figurant en annexe du rapport.

La dépense sera imputée au chapitre 204 du budget départemental.

Adopté à l'unanimité

Votent pour :

Mme AMSELEM , Mme BARTHÉLÉMY , M. BÉNARIOUA , Mme BERNASCONI, Mme BIAGGI, M. BORÉ, M. BOUVET, Mme BRUNET, Mme CALLET, Mme CARADEC, Mme CARRÉGA, Mme CHABAUD, Mme DEVÉSA, Mme DI MARINO, M. DI NOCÉRA, M. FÉRAUD, M. FRAU, M. GAZAY, Mme GENTE-CEAGLIO, M. GENZANA, M. GÉRARD, Mme GUARINO, M. GUÉRINI, Mme HADJ-CHIKH, Mme INAUDI, M. JIBRAYEL, M. JORDA, Mme JOULIA, M. KOUKAS, M. LE DISSÈS, M. LIMOUSIN, M. MALLIÉ, M. MASSE, Mme MILON, Mme MIQUELLY, M. MORAINÉ, Mme NARDUCCI, M. PAYAN, M. PERRIN, M. PONS, Mme PUJOL, Mme PUSTORINO, M. RAIMONDI, Mme RAOUX, M. RÉAULT, M. REY, M. ROYER-PERREAUT, Mme RUBIROLA, Mme SAEZ, M. SANTELLI, Mme SANTORU-JOLY, Mme SPORTIELLO, Mme TRANCHIDA, Mme VASSAL, M. VÉRANI, M. VIGOUROUX.

90 Mme Martine VASSAL / M. Didier RÉAULT**Agenda environnemental - Aide du Département aux particuliers pour l'achat d'une voiture électrique - Année 2020 - 3ème répartition.**

A décidé d'attribuer un montant total de subventions de 2 569 979 € à 514 particuliers dans le cadre d'une troisième répartition de crédits au titre de ce dispositif, conformément au détail figurant en annexe du rapport.

La dépense sera imputée au chapitre 204 du budget départemental.

Adopté à l'unanimité

Votent pour :

Mme AMSELEM , Mme BARTHÉLÉMY , M. BÉNARIOUA , Mme BERNASCONI, Mme BIAGGI, M. BORÉ, M. BOUVET, Mme BRUNET, Mme CALLET, Mme CARADEC, Mme CARRÉGA, Mme CHABAUD, Mme DEVÉSA, Mme DI MARINO, M. DI NOCÉRA, M. FÉRAUD, M. FRAU, M. GAZAY, Mme GENTE-CEAGLIO, M. GENZANA, M. GÉRARD, Mme GUARINO, M. GUÉRINI, Mme HADJ-CHIKH, Mme INAUDI, M. JIBRAYEL, M. JORDA, Mme JOULIA, M. KOUKAS, M. LE DISSÈS, M. LIMOUSIN, M. MALLIÉ, M. MASSE, Mme MILON, Mme MIQUELLY, M. MORAINÉ, Mme NARDUCCI, M. PAYAN, M. PERRIN, M. PONS, Mme PUJOL, Mme PUSTORINO, M. RAIMONDI, Mme RAOUX, M. RÉAULT, M. REY, M. ROYER-PERREAUT, Mme RUBIROLA, Mme SAEZ, M. SANTELLI,

DÉCISIONS DE LA COMMISSION PERMANENTE

Mme SANTORU-JOLY, Mme SPORTIELLO, Mme TRANCHIDA, Mme VASSAL, M. VÉRANI, M. VIGOUROUX.

91 Mme Martine VASSAL / M. Didier RÉAULT

Agenda environnemental - Prime Air Bois 2020 - 2ème répartition.

A décidé :

- d'octroyer aux 365 ménages intéressés par le remplacement de leur chauffage au bois, des subventions pour un montant total de 363 037 € dont 181 518 € financés par l'ADEME, selon le détail présenté en annexe I au rapport,
- d'approuver les affectations, comme indiqué en annexe II du rapport.

La dépense correspondante sera imputée au chapitre 204 du budget départemental.

La recette correspondante sera imputée au chapitre 13 du budget départemental.

Adopté à l'unanimité

Votent pour :

Mme AMSELEM , Mme BARTHÉLÉMY , M. BÉNARIOUA , Mme BERNASCONI, Mme BIAGGI, M. BORÉ, M. BOUVET, Mme BRUNET, Mme CALLET, Mme CARADEC, Mme CARRÉGA, Mme CHABAUD, Mme DEVÉSA, Mme DI MARINO, M. DI NOCÉRA, M. FÉRAUD, M. FRAU, M. GAZAY, Mme GENTE-CEAGLIO, M. GENZANA, M. GÉRARD, Mme GUARINO, M. GUÉRINI, Mme HADJ-CHIKH, Mme INAUDI, M. JIBRAYEL, M. JORDA, Mme JOULIA, M. KOUKAS, M. LE DISSÈS, M. LIMOUSIN, M. MALLIÉ, M. MASSE, Mme MILON, Mme MIQUELLY, M. MORAINÉ, Mme NARDUCCI, M. PAYAN, M. PERRIN, M. PONS, Mme PUJOL, Mme PUSTORINO, M. RAIMONDI, Mme RAOUX, M. RÉAULT, M. REY, M. ROYER-PERREAUT, Mme RUBIROLA, Mme SAEZ, M. SANTELLI, Mme SANTORU-JOLY, Mme SPORTIELLO, Mme TRANCHIDA, Mme VASSAL, M. VÉRANI, M. VIGOUROUX.

92 Mme Martine VASSAL / M. Didier RÉAULT

Environnement, développement durable, énergies renouvelables, Agenda 21 - Subventions aux associations - 2ème répartition 2020.

A décidé :

- d'attribuer des subventions aux associations figurant en annexe du rapport pour un montant total de 85 200 €, soit 64 500 € en fonctionnement et 20 700 € en investissement.
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer avec les associations concernées les conventions selon le modèle type prévu à cet effet.

La dépense totale correspondante sera imputée aux chapitres 65 et 204 du budget départemental.

Adopté à l'unanimité

DÉCISIONS DE LA COMMISSION PERMANENTE

Votent pour :

Mme AMSELEM , Mme BARTHÉLÉMY , M. BÉNARIOUA , Mme BERNASCONI, Mme BIAGGI, M. BORÉ, M. BOUVET, Mme BRUNET, Mme CALLET, Mme CARADEC, Mme CARRÉGA, Mme CHABAUD, Mme DEVÉSA, Mme DI MARINO, M. DI NOCÉRA, M. FÉRAUD, M. FRAU, M. GAZAY, Mme GENTE-CEAGLIO, M. GENZANA, M. GÉRARD, Mme GUARINO, M. GUÉRINI, Mme HADJ-CHIKH, Mme INAUDI, M. JIBRAYEL, M. JORDA, Mme JOULIA, M. KOUKAS, M. LE DISSÈS, M. LIMOUSIN, M. MALLIÉ, M. MASSE, Mme MILON, Mme MIQUELLY, M. MORAINÉ, Mme NARDUCCI, M. PAYAN, M. PERRIN, M. PONS, Mme PUJOL, Mme PUSTORINO, M. RAIMONDI, Mme RAOUX, M. RÉAULT, M. REY, M. ROYER-PERREAUT, Mme RUBIROLA, Mme SAEZ, M. SANTELLI, Mme SANTORU-JOLY, Mme SPORTIELLO, Mme TRANCHIDA, Mme VASSAL, M. VÉRANI, M. VIGOUROUX.

93 Mme Martine VASSAL / M. Didier RÉAULT**Réserve naturelle de Sainte-Victoire : convention de collaboration avec le CNRS.**

A décidé :

- d'approuver le partenariat à établir avec le CNRS pour encadrer les travaux d'un doctorant,
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer avec le CNRS la convention de collaboration de recherche annexée au rapport.

Adopté à l'unanimité

Madame DEVÉSA ne prend pas part au vote.

Votent pour :

Mme AMSELEM , Mme BARTHÉLÉMY , M. BÉNARIOUA , Mme BERNASCONI, Mme BIAGGI, M. BORÉ, M. BOUVET, Mme BRUNET, Mme CALLET, Mme CARADEC, Mme CARRÉGA, Mme CHABAUD, Mme DI MARINO, M. DI NOCÉRA, M. FÉRAUD, M. FRAU, M. GAZAY, Mme GENTE-CEAGLIO, M. GENZANA, M. GÉRARD, Mme GUARINO, M. GUÉRINI, Mme HADJ-CHIKH, Mme INAUDI, M. JIBRAYEL, M. JORDA, Mme JOULIA, M. KOUKAS, M. LE DISSÈS, M. LIMOUSIN, M. MALLIÉ, M. MASSE, Mme MILON, Mme MIQUELLY, M. MORAINÉ, Mme NARDUCCI, M. PAYAN, M. PERRIN, M. PONS, Mme PUJOL, Mme PUSTORINO, M. RAIMONDI, Mme RAOUX, M. RÉAULT, M. REY, M. ROYER-PERREAUT, Mme RUBIROLA, Mme SAEZ, M. SANTELLI, Mme SANTORU-JOLY, Mme SPORTIELLO, Mme TRANCHIDA, Mme VASSAL, M. VÉRANI, M. VIGOUROUX.

DÉCISIONS DE LA COMMISSION PERMANENTE

94 **Mme Martine VASSAL / M. Didier RÉAULT**

Demande de réaménagement de dette déjà garantie formulée par la SA d'HLM Erilia. Dispositif Plan Logement 2 de la CDC : 9 lignes de prêt indexées sur Livret A à réaménager en taux fixe - Total capital restant dû garanti réaménagé : 10 982 806,43 € au 01/01/2020.

A décidé :

LA SA d'HLM Erilia, ci-après l'Emprunteur, a sollicité de la Caisse des dépôts et consignations, qui a accepté le réaménagement, selon de nouvelles caractéristiques financières, des prêts référencés en annexe à la présente délibération, initialement garantis par le Département des Bouches-du-Rhône, ci- après le Garant.

En conséquence, le Département des Bouches-du-Rhône est appelé à délibérer en vue d'apporter sa garantie pour le remboursement desdites Lignes du Prêt Réaménagées.

Article 1 : le Garant réitère sa garantie pour le remboursement de chaque Ligne du Prêt Réaménagée, initialement contractée par l'Emprunteur auprès de la Caisse des dépôts, selon les conditions définies à l'article 2 et référencées à l'annexe « Caractéristiques des emprunts réaménagés par la Caisse des dépôts ».

La garantie est accordée pour chaque Ligne du Prêt Réaménagée, à hauteur de la quotité indiquée à l'Annexe précitée, et ce jusqu'au complet remboursement des sommes dues (en principal, majoré des intérêts, intérêts compensateurs ou différés, y compris toutes commissions, pénalités ou indemnités pouvant être dues notamment en cas de remboursement anticipé) ou les intérêts moratoires qu'il aurait encourus au titre des prêts réaménagés.

Article 2 : les nouvelles caractéristiques financières des Lignes du Prêt Réaménagées sont indiquées, pour chacune d'entre elles, à l'Annexe « Caractéristiques des emprunts réaménagés par la Caisse des dépôts » qui fait partie intégrante de la présente délibération.

Les caractéristiques financières modifiées s'appliquent à chaque Ligne du Prêt Réaménagée référencée à l'Annexe à compter de la date d'effet de l'avenant constatant le réaménagement, et ce jusqu'au complet remboursement des sommes dues.

Article 3 : la garantie de la collectivité est accordée jusqu'au complet remboursement des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur, dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité. Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, le Garant s'engage à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 4 : le Département s'engage jusqu'au complet remboursement des sommes dues à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour en couvrir les charges.

Article 5 : La Commission permanente du Conseil départemental autorise la Présidente du Conseil départemental ou son représentant à intervenir aux avenants qui seront passés entre

DÉCISIONS DE LA COMMISSION PERMANENTE

la Caisse des dépôts et consignations et l'Emprunteur.

La signature de la convention de garantie correspondante est autorisée.

Adopté à l'unanimité

Votent pour :

Mme AMSELEM , Mme BARTHÉLÉMY , M. BÉNARIOUA , Mme BERNASCONI, Mme BIAGGI, M. BORÉ, M. BOUVET, Mme BRUNET, Mme CALLET, Mme CARADEC, Mme CARRÉGA, Mme CHABAUD, Mme DEVÉSA, Mme DI MARINO, M. DI NOCÉRA, M. FÉRAUD, M. FRAU, M. GAZAY, Mme GENTE-CEAGLIO, M. GENZANA, M. GÉRARD, Mme GUARINO, M. GUÉRINI, Mme HADJ-CHIKH, Mme INAUDI, M. JIBRAYEL, M. JORDA, Mme JOULIA, M. KOUKAS, M. LE DISSÈS, M. LIMOUSIN, M. MALLIÉ, M. MASSE, Mme MILON, Mme MIQUELLY, M. MORAINÉ, Mme NARDUCCI, M. PAYAN, M. PERRIN, M. PONS, Mme PUJOL, Mme PUSTORINO, M. RAIMONDI, Mme RAOUX, M. RÉAULT, M. REY, M. ROYER-PERREAUT, Mme RUBIROLA, Mme SAEZ, M. SANTELLI, Mme SANTORU-JOLY, Mme SPORTIELLO, Mme TRANCHIDA, Mme VASSAL, M. VÉRANI, M. VIGOUROUX.

95 Mme Martine VASSAL / M. Jean-Marc PERRIN

Convention d'occupation précaire et révocable avec des particuliers portant sur une habitation sise au 116-118 avenue du Merlan 13014 Marseille.

A décidé :

- d'approuver la convention d'occupation précaire et révocable à passer avec Monsieur et Madame X portant sur une habitation sise 116-1178 avenue du Merlan (lieu-dit traverse des Pâquerettes) 13014 Marseille dont le projet est joint au rapport ;
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer ladite convention d'occupation ainsi que tout acte ultérieur s'y rapportant dans la mesure où celui-ci n'apporte pas de modifications substantielles à la convention initiale.

Les recettes correspondant au paiement de la redevance annuelle et au remboursement de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères seront versées au chapitre 75 du budget départemental.

Adopté à l'unanimité

Votent pour :

Mme AMSELEM , Mme BARTHÉLÉMY , M. BÉNARIOUA , Mme BERNASCONI, Mme BIAGGI, M. BORÉ, M. BOUVET, Mme BRUNET, Mme CALLET, Mme CARADEC, Mme CARRÉGA, Mme CHABAUD, Mme DEVÉSA, Mme DI MARINO, M. DI NOCÉRA, M. FÉRAUD, M. FRAU, M. GAZAY, Mme GENTE-CEAGLIO, M. GENZANA, M. GÉRARD, Mme GUARINO, M. GUÉRINI, Mme HADJ-CHIKH, Mme INAUDI, M. JIBRAYEL, M. JORDA, Mme JOULIA, M. KOUKAS, M. LE DISSÈS, M. LIMOUSIN, M. MALLIÉ, M. MASSE, Mme MILON, Mme MIQUELLY, M. MORAINÉ, Mme NARDUCCI, M. PAYAN, M. PERRIN, M. PONS, Mme PUJOL, Mme PUSTORINO, M. RAIMONDI, Mme RAOUX, M. RÉAULT, M. REY,

DÉCISIONS DE LA COMMISSION PERMANENTE

M. ROYER-PERREAUT, Mme RUBIROLA, Mme SAEZ, M. SANTELLI, Mme SANTORU-JOLY, Mme SPORTIELLO, Mme TRANCHIDA, Mme VASSAL, M. VÉRANI, M. VIGOUROUX.

96 Mme Martine VASSAL / M. Jean-Marc PERRIN

Prise en location de locaux dans l'immeuble Cap Azur situé rue Chevalier Paul à 13002 Marseille, destinés au relogement de services départementaux.

A décidé de valider le principe de la location de locaux, d'une superficie de 3 428 m², et de parkings situés dans l'immeuble Cap Azur, 67 rue Chevalier Paul à Marseille 13002 en vue d'y loger des services départementaux.

Les modalités juridiques et financières de cette location seront examinées lors d'une prochaine Commission permanente.

Adopté à l'unanimité

Votent pour :

Mme AMSELEM , Mme BARTHÉLÉMY , M. BÉNARIOUA , Mme BERNASCONI, Mme BIAGGI, M. BORÉ, M. BOUVET, Mme BRUNET, Mme CALLET, Mme CARADEC, Mme CARRÉGA, Mme CHABAUD, Mme DEVÉSA, Mme DI MARINO, M. DI NOCÉRA, M. FÉRAUD, M. FRAU, M. GAZAY, Mme GENTE-CEAGLIO, M. GENZANA, M. GÉRARD, Mme GUARINO, M. GUÉRINI, Mme HADJ-CHIKH, Mme INAUDI, M. JIBRAYEL, M. JORDA, Mme JOULIA, M. KOUKAS, M. LE DISSÈS, M. LIMOUSIN, M. MALLIÉ, M. MASSE, Mme MILON, Mme MIQUELLY, M. MORAINÉ, Mme NARDUCCI, M. PAYAN, M. PERRIN, M. PONS, Mme PUJOL, Mme PUSTORINO, M. RAIMONDI, Mme RAOUX, M. RÉAULT, M. REY, M. ROYER-PERREAUT, Mme RUBIROLA, Mme SAEZ, M. SANTELLI, Mme SANTORU-JOLY, Mme SPORTIELLO, Mme TRANCHIDA, Mme VASSAL, M. VÉRANI, M. VIGOUROUX.

97 Mme Martine VASSAL / M. Jean-Marc PERRIN

Prise en location d'un local situé 3 Cours Carnot à Châteaurenard afin d'agrandir la Maison départementale de la solidarité de territoire Durance-Alpilles.

A décidé :

- d'approuver, moyennant un loyer de 26 000 € HT soit 31 200 € TTC, supérieur de 8% environ à l'estimation des Domaines laquelle s'élève à 24 000 € HT soit 28 800 € TTC, la prise en location du local situé 3 Cours Carnot à Châteaurenard destiné à l'extension de la Maison départementale de la solidarité Durance-Alpilles, en raison d'une part des besoins en superficie de la MDS et d'autre part du positionnement de ce local contigu aux surfaces de la MDS ce qui constitue une véritable opportunité ;
- d'autoriser la signature d'un contrat de bail, ainsi que de tout autre document se rapportant à cette location.

La dépense, soit 31.200 € TTC, charges et impôt foncier en sus (en 2019 : charges de 986 € et

DÉCISIONS DE LA COMMISSION PERMANENTE

taxe foncière de 1595 €), sera imputée au chapitre 011 du budget départemental.

Adopté à l'unanimité

Votent pour :

Mme AMSELEM , Mme BARTHÉLÉMY , M. BÉNARIOUA , Mme BERNASCONI, Mme BIAGGI, M. BORÉ, M. BOUVET, Mme BRUNET, Mme CALLET, Mme CARADEC, Mme CARRÉGA, Mme CHABAUD, Mme DEVÉSA, Mme DI MARINO, M. DI NOCÉRA, M. FÉRAUD, M. FRAU, M. GAZAY, Mme GENTE-CEAGLIO, M. GENZANA, M. GÉRARD, Mme GUARINO, M. GUÉRINI, Mme HADJ-CHIKH, Mme INAUDI, M. JIBRAYEL, M. JORDA, Mme JOULIA, M. KOUKAS, M. LE DISSÈS, M. LIMOUSIN, M. MALLIÉ, M. MASSE, Mme MILON, Mme MIQUELLY, M. MORAINÉ, Mme NARDUCCI, M. PAYAN, M. PERRIN, M. PONS, Mme PUJOL, Mme PUSTORINO, M. RAIMONDI, Mme RAOUX, M. RÉAULT, M. REY, M. ROYER-PERREAUT, Mme RUBIROLA, Mme SAEZ, M. SANTELLI, Mme SANTORU-JOLY, Mme SPORTIELLO, Mme TRANCHIDA, Mme VASSAL, M. VÉRANI, M. VIGOUROUX.

98 Mme Martine VASSAL / M. Jean-Marc PERRIN

Prise en location de locaux dans l'ensemble immobilier "le Longchamps" situé 250 boulevard Mireille Lauze à Marseille 13010 destinés au relogement de la maison départementale de la solidarité (MDS) Romain Rolland et au pôle d'insertion des 4, 8, 9, 10, 11 et 12e arrondissements.

A décidé :

- d'approuver la prise en location de locaux d'une superficie de 2 803 m² dans l'ensemble immobilier "le Longchamps", situé 250 boulevard Mireille Lauze à 13010 Marseille, de 55 parkings en sous-sol et 20 parkings en extérieur, en vue d'y installer les services de la MDS Romain Rolland et du Pôle d'insertion des 4,8,9,10,11 et 12e arrondissements moyennant un loyer annuel total de 625 158 € TTC, conforme à l'estimation du Domaine ;
- d'autoriser la signature d'un bail de 9 ans, renouvelable le cas échéant, ainsi que de tout autre document se rapportant à cette opération.

Le montant total du loyer soit 625 158 € TTC, les charges et impôts non connus à ce jour, seront imputés sur le chapitre 011 du budget départemental.

Les honoraires de l'agence CBRE d'un montant de 93 773,77 € TTC seront imputés sur le chapitre 011 du budget départemental.

Adopté à l'unanimité

Votent pour :

Mme AMSELEM , Mme BARTHÉLÉMY , M. BÉNARIOUA , Mme BERNASCONI, Mme BIAGGI, M. BORÉ, M. BOUVET, Mme BRUNET, Mme CALLET, Mme CARADEC, Mme CARRÉGA, Mme CHABAUD, Mme DEVÉSA, Mme DI MARINO, M. DI NOCÉRA, M. FÉRAUD, M. FRAU, M. GAZAY, Mme GENTE-CEAGLIO, M. GENZANA, M. GÉRARD, Mme GUARINO, M. GUÉRINI, Mme HADJ-CHIKH, Mme INAUDI, M. JIBRAYEL, M. JORDA, Mme JOULIA, M. KOUKAS, M. LE DISSÈS, M. LIMOUSIN, M. MALLIÉ, M. MASSE, Mme MILON,

DÉCISIONS DE LA COMMISSION PERMANENTE

Mme MIQUELLY, M. MORAINÉ, Mme NARDUCCI, M. PAYAN, M. PERRIN, M. PONS, Mme PUJOL, Mme PUSTORINO, M. RAIMONDI, Mme RAOUX, M. RÉAULT, M. REY, M. ROYER-PERREAUT, Mme RUBIROLA, Mme SAEZ, M. SANTELLI, Mme SANTORU-JOLY, Mme SPORTIELLO, Mme TRANCHIDA, Mme VASSAL, M. VÉRANI, M. VIGOUROUX.

99 Mme Martine VASSAL / M. Jean-Marc PERRIN
Acquisition de deux immeubles situés 5 et 7 rue Mazagran 13001 Marseille.

A décidé :

- d'approuver l'acquisition de deux immeubles situés 5 et 7 rue Mazagran 13001 Marseille au prix de 1.010.000 €, conforme à l'avis du Domaine avec la marge de négociation de 10 % ;
- d'autoriser la Présidente du Conseil Départemental à signer le compromis de vente, l'acte définitif ainsi que tout autre document se rapportant à cette acquisition, laquelle pourra intervenir soit en une seule fois, soit par 2 actes séparés.

La dépense totale d'un montant de 1.010.000 € ainsi que les frais notariés, non connus à ce jour, seront imputés au chapitre 21 du budget départemental.

Adopté à l'unanimité

Votent pour :

Mme AMSELEM , Mme BARTHÉLÉMY , M. BÉNARIOUA , Mme BERNASCONI, Mme BIAGGI, M. BORÉ, M. BOUVET, Mme BRUNET, Mme CALLET, Mme CARADEC, Mme CARRÉGA, Mme CHABAUD, Mme DEVÉSA, Mme DI MARINO, M. DI NOCÉRA, M. FÉRAUD, M. FRAU, M. GAZAY, Mme GENTE-CEAGLIO, M. GENZANA, M. GÉRARD, Mme GUARINO, M. GUÉRINI, Mme HADJ-CHIKH, Mme INAUDI, M. JIBRAYEL, M. JORDA, Mme JOULIA, M. KOUKAS, M. LE DISSÈS, M. LIMOUSIN, M. MALLIÉ, M. MASSE, Mme MILON, Mme MIQUELLY, M. MORAINÉ, Mme NARDUCCI, M. PAYAN, M. PERRIN, M. PONS, Mme PUJOL, Mme PUSTORINO, M. RAIMONDI, Mme RAOUX, M. RÉAULT, M. REY, M. ROYER-PERREAUT, Mme RUBIROLA, Mme SAEZ, M. SANTELLI, Mme SANTORU-JOLY, Mme SPORTIELLO, Mme TRANCHIDA, Mme VASSAL, M. VÉRANI, M. VIGOUROUX.

100 Mme Martine VASSAL / M. Jean-Marc PERRIN
Information sur les marchés supérieurs à 90 000 € HT dont le lancement a été approuvé.

A décidé de prendre acte de l'état récapitulatif des marchés et accords-cadres supérieurs à 90 000 € hors taxes dont le lancement a été approuvé entre le 1er avril 2019 et le 31 décembre 2019 inclus.

Adopté

DÉCISIONS DE LA COMMISSION PERMANENTE

101 Mme Martine VASSAL / M. Yves MORAINÉ**Mise à la réforme et cession de véhicules et matériel appartenant au Conseil départemental des Bouches-du-Rhône.**

A décidé d'autoriser :

- la mise à la réforme des véhicules et du matériel mentionnés dans le rapport,
- leur cession selon la procédure décrite dans le rapport,
- la Présidente du Conseil départemental à signer tous les actes correspondants.

La recette sera imputée sur le chapitre 77 du budget départemental.

Adopté à l'unanimité

Votent pour :

Mme AMSELEM , Mme BARTHÉLÉMY , M. BÉNARIOUA , Mme BERNASCONI, Mme BIAGGI, M. BORÉ, M. BOUVET, Mme BRUNET, Mme CALLET, Mme CARADEC, Mme CARRÉGA, Mme CHABAUD, Mme DEVÉSA, Mme DI MARINO, M. DI NOCÉRA, M. FÉRAUD, M. FRAU, M. GAZAY, Mme GENTE-CEAGLIO, M. GENZANA, M. GÉRARD, Mme GUARINO, M. GUÉRINI, Mme HADJ-CHIKH, Mme INAUDI, M. JIBRAYEL, M. JORDA, Mme JOULIA, M. KOUKAS, M. LE DISSÈS, M. LIMOUSIN, M. MALLIÉ, M. MASSE, Mme MILON, Mme MIQUELLY, M. MORAINÉ, Mme NARDUCCI, M. PAYAN, M. PERRIN, M. PONS, Mme PUJOL, Mme PUSTORINO, M. RAIMONDI, Mme RAOUX, M. RÉAULT, M. REY, M. ROYER-PERREAUT, Mme RUBIROLA, Mme SAEZ, M. SANTELLI, Mme SANTORU-JOLY, Mme SPORTIELLO, Mme TRANCHIDA, Mme VASSAL, M. VÉRANI, M. VIGOUROUX.

102 Mme Martine VASSAL / Mme Marie-Pierre CALLET**Convention auprès de l'UGAP contractualisant l'achat de licences Adobe pour une durée de 3 ans.**

A décidé :

- d'approuver la convention passée auprès de l'UGAP contractualisant l'achat de licences Adobe pour une durée de 3 ans dans le cadre du contrat Adobe ETLA,
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à la signer.

La dépense sera imputée au chapitre 20 du budget départemental.

Adopté à l'unanimité

S'abstiennent :

Mme INAUDI, M. JIBRAYEL, M. MASSE, M. PAYAN, Mme RUBIROLA, Mme SPORTIELLO et Mme TRANCHIDA.

Votent pour :

Mme AMSELEM , Mme BARTHÉLÉMY , M. BÉNARIOUA , Mme BERNASCONI, Mme BIAGGI, M. BORÉ, M. BOUVET, Mme BRUNET, Mme CALLET,

DÉCISIONS DE LA COMMISSION PERMANENTE

Mme CARADEC, Mme CARRÉGA, Mme CHABAUD, Mme DEVÉSA, Mme DI MARINO, M. DI NOCÉRA, M. FÉRAUD, M. FRAU, M. GAZAY, Mme GENTE-CEAGLIO, M. GENZANA, M. GÉRARD, Mme GUARINO, M. GUÉRINI, Mme HADJ-CHIKH, M. JORDA, Mme JOULIA, M. KOUKAS, M. LE DISSÈS, M. LIMOUSIN, M. MALLIÉ, Mme MILON, Mme MIQUELLY, M. MORAINÉ, Mme NARDUCCI, M. PERRIN, M. PONS, Mme PUJOL, Mme PUSTORINO, M. RAIMONDI, Mme RAOUX, M. RÉAULT, M. REY, M. ROYER-PERREAUT, Mme SAEZ, M. SANTELLI, Mme SANTORU-JOLY, Mme VASSAL, M. VÉRANI, M. VIGOUROUX.

103 Mme Martine VASSAL / Mme Marie-Pierre CALLET
Convention auprès de l'UGAP contractualisant l'achat de licences Microsoft pour une durée de 3 ans.

A décidé :

- d'approuver la convention passée auprès de l'UGAP contractualisant l'achat de licences Microsoft pour une durée de 3 ans dans le cadre du contrat MICROSOFT ACCORD-ENTREPRISE
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à la signer.

La dépense sera imputée au chapitre 20 du budget départemental.

Adopté à l'unanimité

S'abstiennent :

Mme INAUDI, M. JIBRAYEL, M. MASSE, M. PAYAN, Mme RUBIROLA, Mme SPORTIELLO et Mme TRANCHIDA.

Votent pour :

Mme AMSELEM , Mme BARTHÉLÉMY , M. BÉNARIOUA , Mme BERNASCONI, Mme BIAGGI, M. BORÉ, M. BOUVET, Mme BRUNET, Mme CALLET, Mme CARADEC, Mme CARRÉGA, Mme CHABAUD, Mme DEVÉSA, Mme DI MARINO, M. DI NOCÉRA, M. FÉRAUD, M. FRAU, M. GAZAY, Mme GENTE-CEAGLIO, M. GENZANA, M. GÉRARD, Mme GUARINO, M. GUÉRINI, Mme HADJ-CHIKH, M. JORDA, Mme JOULIA, M. KOUKAS, M. LE DISSÈS, M. LIMOUSIN, M. MALLIÉ, Mme MILON, Mme MIQUELLY, M. MORAINÉ, Mme NARDUCCI, M. PERRIN, M. PONS, Mme PUJOL, Mme PUSTORINO, M. RAIMONDI, Mme RAOUX, M. RÉAULT, M. REY, M. ROYER-PERREAUT, Mme SAEZ, M. SANTELLI, Mme SANTORU-JOLY, Mme VASSAL, M. VÉRANI, M. VIGOUROUX.

DÉCISIONS DE LA COMMISSION PERMANENTE

104 Mme Martine VASSAL / Mme Valérie GUARINO

Cités mixtes : avenants aux conventions n°2014-CMX13-02, n°2016-CMX13-02 et "cité scolaire internationale".

A décidé d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer :

- l'avenant n°2 à la convention n°2014-CMX13-02 relative aux travaux de réaménagement des espaces extérieurs de la cité mixte Marseilleveyre à Marseille,
- l'avenant n°1 à la convention n°2016-CMX13-02 relative à la restructuration de la demi-pension de la cité mixte Marcel Pagnol à Marseille,
- l'avenant n°1 à la convention de réalisation et de financement entre la Région, la Ville de Marseille et le Département relative à la Cité Scolaire Internationale (CSI) à Marseille.

Ces avenants, joints en annexes du rapport, modifient les échéances de la participation financière du Département.

Seule la convention n°2016-CMX13-02 relative aux travaux de la cité mixte Marcel Pagnol à Marseille enregistre une modification de son montant qui est porté à 1 819 014,62 €.

Adopté à l'unanimité

Votent pour :

Mme AMSELEM , Mme BARTHÉLÉMY , M. BÉNARIOUA , Mme BERNASCONI, Mme BIAGGI, M. BORÉ, M. BOUVET, Mme BRUNET, Mme CALLET, Mme CARADEC, Mme CARRÉGA, Mme CHABAUD, Mme DEVÉSA, Mme DI MARINO, M. DI NOCÉRA, M. FÉRAUD, M. FRAU, M. GAZAY, Mme GENTE-CEAGLIO, M. GENZANA, M. GÉRARD, Mme GUARINO, M. GUÉRINI, Mme HADJ-CHIKH, Mme INAUDI, M. JIBRAYEL, M. JORDA, Mme JOULIA, M. KOUKAS, M. LE DISSÈS, M. LIMOUSIN, M. MALLIÉ, M. MASSE, Mme MILON, Mme MIQUELLY, M. MORAINÉ, Mme NARDUCCI, M. PAYAN, M. PERRIN, M. PONS, Mme PUJOL, Mme PUSTORINO, M. RAIMONDI, Mme RAOUX, M. RÉAULT, M. REY, M. ROYER-PERREAUT, Mme RUBIROLA, Mme SAEZ, M. SANTELLI, Mme SANTORU-JOLY, Mme SPORTIELLO, Mme TRANCHIDA, Mme VASSAL, M. VÉRANI, M. VIGOUROUX.

105 Mme Martine VASSAL / Mme Valérie GUARINO

Groupement de commande publique pour l'exploitation des installations thermiques et de ventilation des collèges.

A décidé d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer la convention constitutive d'un groupement de commande publique pour l'exploitation des installations thermiques et de ventilation des collèges, jointe en annexe au rapport.

Adopté à l'unanimité

Votent pour :

Mme AMSELEM , Mme BARTHÉLÉMY , M. BÉNARIOUA , Mme BERNASCONI, Mme BIAGGI, M. BORÉ, M. BOUVET, Mme BRUNET, Mme CALLET, Mme CARADEC, Mme CARRÉGA, Mme CHABAUD, Mme DEVÉSA, Mme DI MARINO, M. DI NOCÉRA, M. FÉRAUD, M. FRAU, M. GAZAY,

DÉCISIONS DE LA COMMISSION PERMANENTE

Mme GENTE-CEAGLIO, M. GENZANA, M. GÉRARD, Mme GUARINO, M. GUÉRINI, Mme HADJ-CHIKH, Mme INAUDI, M. JIBRAYEL, M. JORDA, Mme JOULIA, M. KOUKAS, M. LE DISSÈS, M. LIMOUSIN, M. MALLIÉ, M. MASSE, Mme MILON, Mme MIQUELLY, M. MORAINÉ, Mme NARDUCCI, M. PAYAN, M. PERRIN, M. PONS, Mme PUJOL, Mme PUSTORINO, M. RAIMONDI, Mme RAOUX, M. RÉAULT, M. REY, M. ROYER-PERREAUT, Mme RUBIROLA, Mme SAEZ, M. SANTELLI, Mme SANTORU-JOLY, Mme SPORTIELLO, Mme TRANCHIDA, Mme VASSAL, M. VÉRANI, M. VIGOUROUX.

106 Mme Martine VASSAL / Mme Valérie GUARINO
Subventions complémentaires d'équipement pour les collèges publics.

A décidé d'attribuer des subventions complémentaires d'équipement à des collèges publics pour l'acquisition de biens d'équipement et de matériels pédagogiques, selon le détail indiqué dans l'annexe 1 du rapport, pour un montant total de 85 300 €, ainsi que la réaffectation de subventions attribuées au collège Aragon à Roquevaire (annexe 2).

La dépense sera imputée au chapitre 204 du budget départemental.

Adopté à l'unanimité

Votent pour :

Mme AMSELEM , Mme BARTHÉLÉMY , M. BÉNARIOUA , Mme BERNASCONI, Mme BIAGGI, M. BORÉ, M. BOUVET, Mme BRUNET, Mme CALLET, Mme CARADEC, Mme CARRÉGA, Mme CHABAUD, Mme DEVÉSA, Mme DI MARINO, M. DI NOCÉRA, M. FÉRAUD, M. FRAU, M. GAZAY, Mme GENTE-CEAGLIO, M. GENZANA, M. GÉRARD, Mme GUARINO, M. GUÉRINI, Mme HADJ-CHIKH, Mme INAUDI, M. JIBRAYEL, M. JORDA, Mme JOULIA, M. KOUKAS, M. LE DISSÈS, M. LIMOUSIN, M. MALLIÉ, M. MASSE, Mme MILON, Mme MIQUELLY, M. MORAINÉ, Mme NARDUCCI, M. PAYAN, M. PERRIN, M. PONS, Mme PUJOL, Mme PUSTORINO, M. RAIMONDI, Mme RAOUX, M. RÉAULT, M. REY, M. ROYER-PERREAUT, Mme RUBIROLA, Mme SAEZ, M. SANTELLI, Mme SANTORU-JOLY, Mme SPORTIELLO, Mme TRANCHIDA, Mme VASSAL, M. VÉRANI, M. VIGOUROUX.

107 Mme Martine VASSAL / Mme Valérie GUARINO
Collège Jas de Bouffan à Aix-en-Provence : subvention d'investissement.

A décidé d'attribuer une subvention de 8 994,40 € au collège Jas de Bouffan situé à Aix-en-Provence telle que figurant sur le document annexé au rapport.

La dépense sera imputée au chapitre 204 du budget départemental.

Adopté à l'unanimité

Votent pour :

Mme AMSELEM , Mme BARTHÉLÉMY , M. BÉNARIOUA , Mme BERNASCONI, Mme BIAGGI, M. BORÉ, M. BOUVET, Mme BRUNET, Mme CALLET,

DÉCISIONS DE LA COMMISSION PERMANENTE

Mme CARADEC, Mme CARRÉGA, Mme CHABAUD, Mme DEVÉSA, Mme DI MARINO, M. DI NOCÉRA, M. FÉRAUD, M. FRAU, M. GAZAY, Mme GENTE-CEAGLIO, M. GENZANA, M. GÉRARD, Mme GUARINO, M. GUÉRINI, Mme HADJ-CHIKH, Mme INAUDI, M. JIBRAYEL, M. JORDA, Mme JOULIA, M. KOUKAS, M. LE DISSÈS, M. LIMOUSIN, M. MALLIÉ, M. MASSE, Mme MILON, Mme MIQUELLY, M. MORAINÉ, Mme NARDUCCI, M. PAYAN, M. PERRIN, M. PONS, Mme PUJOL, Mme PUSTORINO, M. RAIMONDI, Mme RAOUX, M. RÉAULT, M. REY, M. ROYER-PERREAUT, Mme RUBIROLA, Mme SAEZ, M. SANTELLI, Mme SANTORU-JOLY, Mme SPORTIELLO, Mme TRANCHIDA, Mme VASSAL, M. VÉRANI, M. VIGOUROUX.

108 Mme Martine VASSAL / Mme Valérie GUARINO
Remboursements des frais de transport des collégiens sur le temps scolaire 2019-2020 : 3ème répartition.

A décidé d'attribuer des subventions pour un montant total de 36 018,78€ à des collèges publics et privés sous contrat, au titre des aides aux frais de transport de collégiens pour l'année scolaire 2019-2020, conformément à l'annexe du rapport.

La dépense sera imputée au chapitre 65 du budget départemental.

Adopté à l'unanimité

Votent pour :

Mme AMSELEM , Mme BARTHÉLÉMY , M. BÉNARIOUA , Mme BERNASCONI, Mme BIAGGI, M. BORÉ, M. BOUVET, Mme BRUNET, Mme CALLET, Mme CARADEC, Mme CARRÉGA, Mme CHABAUD, Mme DEVÉSA, Mme DI MARINO, M. DI NOCÉRA, M. FÉRAUD, M. FRAU, M. GAZAY, Mme GENTE-CEAGLIO, M. GENZANA, M. GÉRARD, Mme GUARINO, M. GUÉRINI, Mme HADJ-CHIKH, Mme INAUDI, M. JIBRAYEL, M. JORDA, Mme JOULIA, M. KOUKAS, M. LE DISSÈS, M. LIMOUSIN, M. MALLIÉ, M. MASSE, Mme MILON, Mme MIQUELLY, M. MORAINÉ, Mme NARDUCCI, M. PAYAN, M. PERRIN, M. PONS, Mme PUJOL, Mme PUSTORINO, M. RAIMONDI, Mme RAOUX, M. RÉAULT, M. REY, M. ROYER-PERREAUT, Mme RUBIROLA, Mme SAEZ, M. SANTELLI, Mme SANTORU-JOLY, Mme SPORTIELLO, Mme TRANCHIDA, Mme VASSAL, M. VÉRANI, M. VIGOUROUX.

109 Mme Martine VASSAL / Mme Valérie GUARINO
Travaux dans les collèges publics : modification de la 4ème liste d'opérations relatives à la sécurisation au titre de l'année 2019.

A décidé d'approuver la modification de la 4ème liste des opérations dans 22 collèges publics du département des Bouches-du-Rhône relative à la sécurisation au titre de 2019.

Adopté à l'unanimité

DÉCISIONS DE LA COMMISSION PERMANENTE

Votent pour :

Mme AMSELEM , Mme BARTHÉLÉMY , M. BÉNARIOUA , Mme BERNASCONI, Mme BIAGGI, M. BORÉ, M. BOUVET, Mme BRUNET, Mme CALLET, Mme CARADEC, Mme CARRÉGA, Mme CHABAUD, Mme DEVÉSA, Mme DI MARINO, M. DI NOCÉRA, M. FÉRAUD, M. FRAU, M. GAZAY, Mme GENTE-CEAGLIO, M. GENZANA, M. GÉRARD, Mme GUARINO, M. GUÉRINI, Mme HADJ-CHIKH, Mme INAUDI, M. JIBRAYEL, M. JORDA, Mme JOULIA, M. KOUKAS, M. LE DISSÈS, M. LIMOUSIN, M. MALLIÉ, M. MASSE, Mme MILON, Mme MIQUELLY, M. MORAINÉ, Mme NARDUCCI, M. PAYAN, M. PERRIN, M. PONS, Mme PUJOL, Mme PUSTORINO, M. RAIMONDI, Mme RAOUX, M. RÉAULT, M. REY, M. ROYER-PERREAUT, Mme RUBIROLA, Mme SAEZ, M. SANTELLI, Mme SANTORU-JOLY, Mme SPORTIELLO, Mme TRANCHIDA, Mme VASSAL, M. VÉRANI, M. VIGOUROUX.

110 Mme Martine VASSAL / Mme Valérie GUARINO**Subventions complémentaires de fonctionnement pour les collèges publics.**

A décidé :

- d'attribuer des subventions complémentaires de fonctionnement à des collèges publics conformément à l'annexe du rapport, pour un montant de 52 008 €.
- d'autoriser la réaffectation d'une subvention complémentaire d'équipement au collège Roger Carcassonne à PéliSSanne.

La dépense sera imputée au chapitre 65 du budget départemental.

Adopté à l'unanimité

Votent pour :

Mme AMSELEM , Mme BARTHÉLÉMY , M. BÉNARIOUA , Mme BERNASCONI, Mme BIAGGI, M. BORÉ, M. BOUVET, Mme BRUNET, Mme CALLET, Mme CARADEC, Mme CARRÉGA, Mme CHABAUD, Mme DEVÉSA, Mme DI MARINO, M. DI NOCÉRA, M. FÉRAUD, M. FRAU, M. GAZAY, Mme GENTE-CEAGLIO, M. GENZANA, M. GÉRARD, Mme GUARINO, M. GUÉRINI, Mme HADJ-CHIKH, Mme INAUDI, M. JIBRAYEL, M. JORDA, Mme JOULIA, M. KOUKAS, M. LE DISSÈS, M. LIMOUSIN, M. MALLIÉ, M. MASSE, Mme MILON, Mme MIQUELLY, M. MORAINÉ, Mme NARDUCCI, M. PAYAN, M. PERRIN, M. PONS, Mme PUJOL, Mme PUSTORINO, M. RAIMONDI, Mme RAOUX, M. RÉAULT, M. REY, M. ROYER-PERREAUT, Mme RUBIROLA, Mme SAEZ, M. SANTELLI, Mme SANTORU-JOLY, Mme SPORTIELLO, Mme TRANCHIDA, Mme VASSAL, M. VÉRANI, M. VIGOUROUX.

DÉCISIONS DE LA COMMISSION PERMANENTE

111 Mme Martine VASSAL / Mme Valérie GUARINO**Contrôle des actes budgétaires des collègues.**

A décidé de s'opposer à l'exécution d'une décision budgétaire modificative de la fin d'exercice 2019 et de sept budgets de l'exercice 2020 adoptés par les collègues, conformément aux motifs exposés dans le tableau joint au rapport.

Adopté à l'unanimité

Votent pour :

Mme AMSELEM , Mme BARTHÉLÉMY , M. BÉNARIOUA , Mme BERNASCONI, Mme BIAGGI, M. BORÉ, M. BOUVET, Mme BRUNET, Mme CALLET, Mme CARADEC, Mme CARRÉGA, Mme CHABAUD, Mme DEVÉSA, Mme DI MARINO, M. DI NOCÉRA, M. FÉRAUD, M. FRAU, M. GAZAY, Mme GENTE-CEAGLIO, M. GENZANA, M. GÉRARD, Mme GUARINO, M. GUÉRINI, Mme HADJ-CHIKH, Mme INAUDI, M. JIBRAYEL, M. JORDA, Mme JOULIA, M. KOUKAS, M. LE DISSÈS, M. LIMOUSIN, M. MALLIÉ, M. MASSE, Mme MILON, Mme MIQUELLY, M. MORAINÉ, Mme NARDUCCI, M. PAYAN, M. PERRIN, M. PONS, Mme PUJOL, Mme PUSTORINO, M. RAIMONDI, Mme RAOUX, M. RÉAULT, M. REY, M. ROYER-PERREAUT, Mme RUBIROLA, Mme SAEZ, M. SANTELLI, Mme SANTORU-JOLY, Mme SPORTIELLO, Mme TRANCHIDA, Mme VASSAL, M. VÉRANI, M. VIGOUROUX.

112 Mme Martine VASSAL / Mme Valérie GUARINO**Collège Adolphe Monticelli à Marseille : confortement et réaménagement de la bastide - Engagement financier des prestations intellectuelles.**

A décidé d'approuver :

- l'engagement financier des études concernant le confortement et le réaménagement de la bastide du collège Monticelli à Marseille,
- Les mouvements d'affectation comme indiqué en annexe du rapport.

Les dépenses seront imputées au chapitre 20 du budget départemental.

Adopté à l'unanimité

Votent pour :

Mme AMSELEM , Mme BARTHÉLÉMY , M. BÉNARIOUA , Mme BERNASCONI, Mme BIAGGI, M. BORÉ, M. BOUVET, Mme BRUNET, Mme CALLET, Mme CARADEC, Mme CARRÉGA, Mme CHABAUD, Mme DEVÉSA, Mme DI MARINO, M. DI NOCÉRA, M. FÉRAUD, M. FRAU, M. GAZAY, Mme GENTE-CEAGLIO, M. GENZANA, M. GÉRARD, Mme GUARINO, M. GUÉRINI, Mme HADJ-CHIKH, Mme INAUDI, M. JIBRAYEL, M. JORDA, Mme JOULIA, M. KOUKAS, M. LE DISSÈS, M. LIMOUSIN, M. MALLIÉ, M. MASSE, Mme MILON, Mme MIQUELLY, M. MORAINÉ, Mme NARDUCCI, M. PAYAN, M. PERRIN, M. PONS, Mme PUJOL, Mme PUSTORINO, M. RAIMONDI, Mme RAOUX, M. RÉAULT, M. REY, M. ROYER-PERREAUT, Mme RUBIROLA, Mme SAEZ, M. SANTELLI, Mme SANTORU-JOLY, Mme SPORTIELLO, Mme TRANCHIDA, Mme VASSAL, M. VÉRANI, M. VIGOUROUX.

DÉCISIONS DE LA COMMISSION PERMANENTE

113 Mme Martine VASSAL / Mme Valérie GUARINO**Prononciation de la caducité des soldes d'actions éducatives et de subventions de fonctionnement non réalisées en totalité.**

A décidé de prononcer la caducité du solde des subventions d'actions éducatives et de fonctionnement non réalisées en totalité pour un montant total de 38 480 € conformément à la liste jointe au rapport.

Adopté à l'unanimité

Votent pour :

Mme AMSELEM , Mme BARTHÉLÉMY , M. BÉNARIOUA , Mme BERNASCONI, Mme BIAGGI, M. BORÉ, M. BOUVET, Mme BRUNET, Mme CALLET, Mme CARADEC, Mme CARRÉGA, Mme CHABAUD, Mme DEVÉSA, Mme DI MARINO, M. DI NOCÉRA, M. FÉRAUD, M. FRAU, M. GAZAY, Mme GENTE-CEAGLIO, M. GENZANA, M. GÉRARD, Mme GUARINO, M. GUÉRINI, Mme HADJ-CHIKH, Mme INAUDI, M. JIBRAYEL, M. JORDA, Mme JOULIA, M. KOUKAS, M. LE DISSÈS, M. LIMOUSIN, M. MALLIÉ, M. MASSE, Mme MILON, Mme MIQUELLY, M. MORAINÉ, Mme NARDUCCI, M. PAYAN, M. PERRIN, M. PONS, Mme PUJOL, Mme PUSTORINO, M. RAIMONDI, Mme RAOUX, M. RÉAULT, M. REY, M. ROYER-PERREAUT, Mme RUBIROLA, Mme SAEZ, M. SANTELLI, Mme SANTORU-JOLY, Mme SPORTIELLO, Mme TRANCHIDA, Mme VASSAL, M. VÉRANI, M. VIGOUROUX.

114 Mme Martine VASSAL / Mme Valérie GUARINO**Aides exceptionnelles versées aux collèges publics et privés du département.**

A décidé d'attribuer des subventions exceptionnelles à des collèges publics et privés pour des projets éducatifs pour un montant total de 14 575 €, conformément au tableau annexé au rapport.

La dépense sera imputée au chapitre 65 du budget départemental.

Adopté à l'unanimité

Votent pour :

Mme AMSELEM , Mme BARTHÉLÉMY , M. BÉNARIOUA , Mme BERNASCONI, Mme BIAGGI, M. BORÉ, M. BOUVET, Mme BRUNET, Mme CALLET, Mme CARADEC, Mme CARRÉGA, Mme CHABAUD, Mme DEVÉSA, Mme DI MARINO, M. DI NOCÉRA, M. FÉRAUD, M. FRAU, M. GAZAY, Mme GENTE-CEAGLIO, M. GENZANA, M. GÉRARD, Mme GUARINO, M. GUÉRINI, Mme HADJ-CHIKH, Mme INAUDI, M. JIBRAYEL, M. JORDA, Mme JOULIA, M. KOUKAS, M. LE DISSÈS, M. LIMOUSIN, M. MALLIÉ, M. MASSE, Mme MILON, Mme MIQUELLY, M. MORAINÉ, Mme NARDUCCI, M. PAYAN, M. PERRIN, M. PONS, Mme PUJOL, Mme PUSTORINO, M. RAIMONDI, Mme RAOUX, M. RÉAULT, M. REY, M. ROYER-PERREAUT, Mme RUBIROLA, Mme SAEZ, M. SANTELLI, Mme SANTORU-JOLY, Mme SPORTIELLO, Mme TRANCHIDA, Mme VASSAL, M. VÉRANI, M. VIGOUROUX.

DÉCISIONS DE LA COMMISSION PERMANENTE

115 Mme Martine VASSAL / Mme Sylvia BARTHÉLÉMY**Métropole Aix-Marseille Provence - Transferts d'aides financières dans le cadre des programmes de rénovation urbaine (PRU).**

A décidé :

- d'acter le détail des comptes de clôture des conventions de financement ANRU (agence nationale pour la rénovation urbaine) passées avec le Groupement d'intérêt public Marseille rénovation urbaine (GIP MRU) tels que présentés dans les tableaux en annexes,
- d'autoriser le transfert à la Métropole Aix-Marseille Provence des soldes de subventions pour un montant de 8.151.298,30 € ainsi que des provisions sur subventions déjà perçues par le GIP MRU pour un montant de 48 056,45 €, étant précisé que la convention spécifique de mise en œuvre de ce transfert sera soumise ultérieurement à la décision de la Commission permanente du Conseil départemental après son adoption par le Conseil métropolitain.

Adopté à l'unanimité

Mesdames VASSAL et BARTHÉLÉMY ne prennent pas part au vote.

Votent pour :

Mme AMSELEM, M. BÉNARIOUA, Mme BERNASCONI, Mme BIAGGI, M. BORÉ, M. BOUVET, Mme BRUNET, Mme CALLET, Mme CARADEC, Mme CARRÉGA, Mme CHABAUD, Mme DEVÉSA, Mme DI MARINO, M. DI NOCÉRA, M. FÉRAUD, M. FRAU, M. GAZAY, Mme GENTE-CEAGLIO, M. GENZANA, M. GÉRARD, Mme GUARINO, M. GUÉRINI, Mme HADJ-CHIKH, Mme INAUDI, M. JIBRAYEL, M. JORDA, Mme JOULIA, M. KOUKAS, M. LE DISSÈS, M. LIMOUSIN, M. MALLIÉ, M. MASSE, Mme MILON, Mme MIQUELLY, M. MORAINÉ, Mme NARDUCCI, M. PAYAN, M. PERRIN, M. PONS, Mme PUJOL, Mme PUSTORINO, M. RAIMONDI, Mme RAOUX, M. RÉAULT, M. REY, M. ROYER-PERREAUT, Mme RUBIROLA, Mme SAEZ, M. SANTELLI, Mme SANTORU-JOLY, Mme SPORTIELLO, Mme TRANCHIDA, M. VÉRANI, M. VIGOUROUX.

116 Mme Martine VASSAL / Mme Sylvia BARTHÉLÉMY**Aide départementale au fonctionnement en politique de la ville (ADFPV) - 1ère répartition - Exercice 2020.**

A décidé :

- d'attribuer des subventions pour 10 projets associatifs conformément aux propositions détaillées en annexe du rapport, pour un montant total de 77 850 €,
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental, ou son représentant, à signer, pour les bénéficiaires d'une subvention supérieure ou égale à 23 000 €, une convention conforme aux modèles types prévus à cet effet.

La dépense de fonctionnement sera imputée au chapitre 65 du budget départemental.

Adopté à l'unanimité

DÉCISIONS DE LA COMMISSION PERMANENTE

Votent pour :

Mme AMSELEM , Mme BARTHÉLÉMY , M. BÉNARIOUA , Mme BERNASCONI, Mme BIAGGI, M. BORÉ, M. BOUVET, Mme BRUNET, Mme CALLET, Mme CARADEC, Mme CARRÉGA, Mme CHABAUD, Mme DEVÉSA, Mme DI MARINO, M. DI NOCÉRA, M. FÉRAUD, M. FRAU, M. GAZAY, Mme GENTE-CEAGLIO, M. GENZANA, M. GÉRARD, Mme GUARINO, M. GUÉRINI, Mme HADJ-CHIKH, Mme INAUDI, M. JIBRAYEL, M. JORDA, Mme JOULIA, M. KOUKAS, M. LE DISSÈS, M. LIMOUSIN, M. MALLIÉ, M. MASSE, Mme MILON, Mme MIQUELLY, M. MORAINÉ, Mme NARDUCCI, M. PAYAN, M. PERRIN, M. PONS, Mme PUJOL, Mme PUSTORINO, M. RAIMONDI, Mme RAOUX, M. RÉAULT, M. REY, M. ROYER-PERREAUT, Mme RUBIROLA, Mme SAEZ, M. SANTELLI, Mme SANTORU-JOLY, Mme SPORTIELLO, Mme TRANCHIDA, Mme VASSAL, M. VÉRANI, M. VIGOUROUX.

117 Mme Martine VASSAL / M. Lucien LIMOUSIN**Soutien financier au programme de recherche-expérimentation de la station arboricole de la Pugère - Année 2020.**

A décidé :

- d'accorder une subvention de 70 000 € à la station arboricole « La Pugère » dans le cadre de son programme de recherche-expérimentation 2020,
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer la convention correspondante, jointe en annexe du rapport.

La dépense sera imputée à hauteur de 70 000 € sur le chapitre 204 du budget départemental.

Adopté à l'unanimité

Votent pour :

Mme AMSELEM , Mme BARTHÉLÉMY , M. BÉNARIOUA , Mme BERNASCONI, Mme BIAGGI, M. BORÉ, M. BOUVET, Mme BRUNET, Mme CALLET, Mme CARADEC, Mme CARRÉGA, Mme CHABAUD, Mme DEVÉSA, Mme DI MARINO, M. DI NOCÉRA, M. FÉRAUD, M. FRAU, M. GAZAY, Mme GENTE-CEAGLIO, M. GENZANA, M. GÉRARD, Mme GUARINO, M. GUÉRINI, Mme HADJ-CHIKH, Mme INAUDI, M. JIBRAYEL, M. JORDA, Mme JOULIA, M. KOUKAS, M. LE DISSÈS, M. LIMOUSIN, M. MALLIÉ, M. MASSE, Mme MILON, Mme MIQUELLY, M. MORAINÉ, Mme NARDUCCI, M. PAYAN, M. PERRIN, M. PONS, Mme PUJOL, Mme PUSTORINO, M. RAIMONDI, Mme RAOUX, M. RÉAULT, M. REY, M. ROYER-PERREAUT, Mme RUBIROLA, Mme SAEZ, M. SANTELLI, Mme SANTORU-JOLY, Mme SPORTIELLO, Mme TRANCHIDA, Mme VASSAL, M. VÉRANI, M. VIGOUROUX.

DÉCISIONS DE LA COMMISSION PERMANENTE

118 Mme Martine VASSAL / M. Lucien LIMOUSIN**Démoustication de la Camargue : expérimentation d'un dispositif de pièges à CO2.**

A décidé :

- d'approuver les modalités de mise en œuvre d'une campagne d'évaluation de l'efficacité d'un dispositif de démoustication à base de pièges à CO²,
- d'attribuer à l'EID Méditerranée en sa qualité de pilote de la démarche, une subvention de fonctionnement de 90 000 €,
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer la convention annexée au rapport.

La dépense de 90 000 € sera imputée sur le chapitre 65 du budget départemental.

Adopté à l'unanimité
Mesdames CHABAUD, SAEZ et Monsieur RÉAULT
ne prennent pas part au vote.

Votent pour :

Mme AMSELEM , Mme BARTHÉLÉMY , M. BÉNARIOUA , Mme BERNASCONI, Mme BIAGGI, M. BORÉ, M. BOUVET, Mme BRUNET, Mme CALLET, Mme CARADEC, Mme CARRÉGA, Mme DEVÉSA, Mme DI MARINO, M. DI NOCÉRA, M. FÉRAUD, M. FRAU, M. GAZAY, Mme GENTE-CEAGLIO, M. GENZANA, M. GÉRARD, Mme GUARINO, M. GUÉRINI, Mme HADJ-CHIKH, Mme INAUDI, M. JIBRAYEL, M. JORDA, Mme JOULIA, M. KOUKAS, M. LE DISSÈS, M. LIMOUSIN, M. MALLIÉ, M. MASSE, Mme MILON, Mme MIQUELLY, M. MORAINÉ, Mme NARDUCCI, M. PAYAN, M. PERRIN, M. PONS, Mme PUJOL, Mme PUSTORINO, M. RAIMONDI, Mme RAOUX, M. REY, M. ROYER-PERREAUT, Mme RUBIROLA, M. SANTELLI, Mme SANTORU-JOLY, Mme SPORTIELLO, Mme TRANCHIDA, Mme VASSAL, M. VÉRANI, M. VIGOUROUX.

119 Mme Martine VASSAL / M. Lucien LIMOUSIN**Subventions aux associations et organismes à vocation agricole - 1 ère répartition 2020.**

A décidé d'allouer, au titre de l'exercice 2020 et conformément au tableau annexé au rapport, à des associations et organismes à vocation agricole, des subventions pour un montant total de :

- 57 280 € au titre de la promotion des produits agricoles,
- 23 800 € au titre de l'aide au fonctionnement.

La dépense globale de 81 080€ sera imputée au chapitre 65 du budget départemental.

Adopté à l'unanimité

Votent pour :

Mme AMSELEM , Mme BARTHÉLÉMY , M. BÉNARIOUA , Mme BERNASCONI, Mme BIAGGI, M. BORÉ, M. BOUVET, Mme BRUNET, Mme CALLET,

DÉCISIONS DE LA COMMISSION PERMANENTE

Mme CARADEC, Mme CARRÉGA, Mme CHABAUD, Mme DEVÉSA, Mme DI MARINO, M. DI NOCÉRA, M. FÉRAUD, M. FRAU, M. GAZAY, Mme GENTE-CEAGLIO, M. GENZANA, M. GÉRARD, Mme GUARINO, M. GUÉRINI, Mme HADJ-CHIKH, Mme INAUDI, M. JIBRAYEL, M. JORDA, Mme JOULIA, M. KOUKAS, M. LE DISSÈS, M. LIMOUSIN, M. MALLIÉ, M. MASSE, Mme MILON, Mme MIQUELLY, M. MORAINÉ, Mme NARDUCCI, M. PAYAN, M. PERRIN, M. PONS, Mme PUJOL, Mme PUSTORINO, M. RAIMONDI, Mme RAOUX, M. RÉAULT, M. REY, M. ROYER-PERREAUT, Mme RUBIROLA, Mme SAEZ, M. SANTELLI, Mme SANTORU-JOLY, Mme SPORTIELLO, Mme TRANCHIDA, Mme VASSAL, M. VÉRANI, M. VIGOUROUX.

120 Mme Martine VASSAL / M. Lucien LIMOUSIN
Programme de santé animale 2020.

A décidé :

- d'approuver les tarifs de prophylaxie pour l'année 2020, détaillés en annexe au rapport ;
- de confier au laboratoire départemental d'analyses des Bouches-du-Rhône les analyses relatives à la prophylaxie animale, frais annexes compris à partir du 1^{er} janvier 2020 ;
- d'approuver le principe d'aide aux éleveurs pour des investissements destinés à améliorer les prestations sanitaires ;
- d'allouer au groupement de défense sanitaire 13 pour 2020 un total de subvention de 76 402 € (détail en annexe) ;
- d'allouer au groupement de défense sanitaire apicole 13 pour 2020 une subvention de 63000 € pour financer les mesures du plan de lutte contre le varroa ;
- d'approuver la nouvelle convention pour la mise en œuvre du programme de prophylaxie apicole.

Les dépenses sont imputées à hauteur de 129 650 € sur le chapitre 65, et 9 752 € sur le chapitre 204.

Adopté à l'unanimité

M. LIMOUSIN ne prend pas part au vote.

Votent pour :

Mme AMSELEM , Mme BARTHÉLÉMY , M. BÉNARIOUA , Mme BERNASCONI, Mme BIAGGI, M. BORÉ, M. BOUVET, Mme BRUNET, Mme CALLET, Mme CARADEC, Mme CARRÉGA, Mme CHABAUD, Mme DEVÉSA, Mme DI MARINO, M. DI NOCÉRA, M. FÉRAUD, M. FRAU, M. GAZAY, Mme GENTE-CEAGLIO, M. GENZANA, M. GÉRARD, Mme GUARINO, M. GUÉRINI, Mme HADJ-CHIKH, Mme INAUDI, M. JIBRAYEL, M. JORDA, Mme JOULIA, M. KOUKAS, M. LE DISSÈS, M. MALLIÉ, M. MASSE, Mme MILON, Mme MIQUELLY, M. MORAINÉ, Mme NARDUCCI, M. PAYAN, M. PERRIN, M. PONS, Mme PUJOL, Mme PUSTORINO, M. RAIMONDI, Mme RAOUX, M. RÉAULT, M. REY, M. ROYER-PERREAUT, Mme RUBIROLA, Mme SAEZ, M. SANTELLI, Mme SANTORU-JOLY, Mme SPORTIELLO, Mme TRANCHIDA, Mme VASSAL, M. VÉRANI, M. VIGOUROUX.

DÉCISIONS DE LA COMMISSION PERMANENTE

121 Mme Martine VASSAL / M. Lucien LIMOUSIN**Contribution de l'agriculture à la défense de la forêt contre l'incendie, à la biodiversité et aux paysages dans les massifs forestiers de la Métropole.**

A décidé, dans le cadre du Fonds d'assistance aux communes pour l'aménagement et la gestion agricoles, au titre de 2020 :

- d'attribuer la somme de 59 455 € à la Métropole Aix-Marseille Provence sur un coût de 99 900 € pour le financement de son contrat de coopération avec la Chambre d'agriculture visant à définir et mettre en œuvre la contribution de l'agriculture à la défense de la forêt contre l'incendie, à la biodiversité et aux paysages dans les massifs de la Métropole ;
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental ou son représentant à signer la convention avec la Métropole Aix-Marseille Provence jointe au rapport.

La dépense totale de 59 455 € sera imputée sur le chapitre 65 du budget départemental.

Adopté à l'unanimité
Madame VASSAL ne prend pas part au vote.

Votent pour :

Mme AMSELEM , Mme BARTHÉLÉMY , M. BÉNARIOUA , Mme BERNASCONI, Mme BIAGGI, M. BORÉ, M. BOUVET, Mme BRUNET, Mme CALLET, Mme CARADEC, Mme CARRÉGA, Mme CHABAUD, Mme DEVÉSA, Mme DI MARINO, M. DI NOCÉRA, M. FÉRAUD, M. FRAU, M. GAZAY, Mme GENTE-CEAGLIO, M. GENZANA, M. GÉRARD, Mme GUARINO, M. GUÉRINI, Mme HADJ-CHIKH, Mme INAUDI, M. JIBRAYEL, M. JORDA, Mme JOULIA, M. KOUKAS, M. LE DISSÈS, M. LIMOUSIN, M. MALLIÉ, M. MASSE, Mme MILON, Mme MIQUELLY, M. MORAINÉ, Mme NARDUCCI, M. PAYAN, M. PERRIN, M. PONS, Mme PUJOL, Mme PUSTORINO, M. RAIMONDI, Mme RAOUX, M. RÉAULT, M. REY, M. ROYER-PERREAUT, Mme RUBIROLA, Mme SAEZ, M. SANTELLI, Mme SANTORU-JOLY, Mme SPORTIELLO, Mme TRANCHIDA, M. VÉRANI, M. VIGOUROUX.

122 Mme Martine VASSAL**Fonds d'assistance aux communes pour l'aménagement et la gestion agricoles : répartition de crédits.**

A décidé, dans le cadre du Fonds d'assistance aux communes pour l'aménagement et la gestion agricoles, au titre de 2020 :

- d'attribuer la somme de 46 000 € au pôle d'équilibre territorial et rural du Pays d'Arles sur un coût de 236 704 € pour l'animation de la charte agricole,
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental ou son représentant à signer la convention avec le pôle d'équilibre territorial et rural du Pays d'Arles jointe au rapport.

La dépense totale de 46 000 € sera imputée sur le chapitre 65 du budget départemental.

Adopté à l'unanimité

DÉCISIONS DE LA COMMISSION PERMANENTE

Votent pour :

Mme AMSELEM , Mme BARTHÉLÉMY , M. BÉNARIOUA , Mme BERNASCONI, Mme BIAGGI, M. BORÉ, M. BOUVET, Mme BRUNET, Mme CALLET, Mme CARADEC, Mme CARRÉGA, Mme CHABAUD, Mme DEVÉSA, Mme DI MARINO, M. DI NOCÉRA, M. FÉRAUD, M. FRAU, M. GAZAY, Mme GENTE-CEAGLIO, M. GENZANA, M. GÉRARD, Mme GUARINO, M. GUÉRINI, Mme HADJ-CHIKH, Mme INAUDI, M. JIBRAYEL, M. JORDA, Mme JOULIA, M. KOUKAS, M. LE DISSÈS, M. LIMOUSIN, M. MALLIÉ, M. MASSE, Mme MILON, Mme MIQUELLY, M. MORAINÉ, Mme NARDUCCI, M. PAYAN, M. PERRIN, M. PONS, Mme PUJOL, Mme PUSTORINO, M. RAIMONDI, Mme RAOUX, M. RÉAULT, M. REY, M. ROYER-PERREAUT, Mme RUBIROLA, Mme SAEZ, M. SANTELLI, Mme SANTORU-JOLY, Mme SPORTIELLO, Mme TRANCHIDA, Mme VASSAL, M. VÉRANI, M. VIGOUROUX.

123 Mme Martine VASSAL / M. Lucien LIMOUSIN**Programme d'aide à l'investissement dans les exploitations agricoles pour le développement de l'agriculture biologique - première répartition des subventions.**

A décidé d'allouer au titre de l'exercice 2020, conformément au tableau annexé au rapport, des subventions pour un montant total de 140 657,74 € au titre du dispositif départemental d'aide à l'investissement dans les exploitations agricoles pour le développement de l'agriculture biologique.

La dépense sera imputée au chapitre 204 du budget départemental.

Adopté à l'unanimité

Votent pour :

Mme AMSELEM , Mme BARTHÉLÉMY , M. BÉNARIOUA , Mme BERNASCONI, Mme BIAGGI, M. BORÉ, M. BOUVET, Mme BRUNET, Mme CALLET, Mme CARADEC, Mme CARRÉGA, Mme CHABAUD, Mme DEVÉSA, Mme DI MARINO, M. DI NOCÉRA, M. FÉRAUD, M. FRAU, M. GAZAY, Mme GENTE-CEAGLIO, M. GENZANA, M. GÉRARD, Mme GUARINO, M. GUÉRINI, Mme HADJ-CHIKH, Mme INAUDI, M. JIBRAYEL, M. JORDA, Mme JOULIA, M. KOUKAS, M. LE DISSÈS, M. LIMOUSIN, M. MALLIÉ, M. MASSE, Mme MILON, Mme MIQUELLY, M. MORAINÉ, Mme NARDUCCI, M. PAYAN, M. PERRIN, M. PONS, Mme PUJOL, Mme PUSTORINO, M. RAIMONDI, Mme RAOUX, M. RÉAULT, M. REY, M. ROYER-PERREAUT, Mme RUBIROLA, Mme SAEZ, M. SANTELLI, Mme SANTORU-JOLY, Mme SPORTIELLO, Mme TRANCHIDA, Mme VASSAL, M. VÉRANI, M. VIGOUROUX.

DÉCISIONS DE LA COMMISSION PERMANENTE

124 Mme Martine VASSAL**Commune de Vitrolles - Contrat départemental de développement et d'aménagement 2018/2020 - Tranche 2019.**

A décidé :

- d'allouer à la Commune de Vitrolles, au titre des contrats départementaux de développement et d'aménagement, une subvention globale de 3 707 864 € pour la tranche 2019 du programme pluriannuel 2018/2020, sur une dépense subventionnable totale de 7 415 724 € HT, conformément à l'annexe 1 du rapport ;
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer avec le bénéficiaire la convention de partenariat, avenant n°2 au contrat départemental, définissant les modalités de la participation financière du Département, selon le modèle-type prévu à cet effet.

Adopté à l'unanimité

Votent pour :

Mme AMSELEM , Mme BARTHÉLÉMY , M. BÉNARIOUA , Mme BERNASCONI, Mme BIAGGI, M. BORÉ, M. BOUVET, Mme BRUNET, Mme CALLET, Mme CARADEC, Mme CARRÉGA, Mme CHABAUD, Mme DEVÉSA, Mme DI MARINO, M. DI NOCÉRA, M. FÉRAUD, M. FRAU, M. GAZAY, Mme GENTE-CEAGLIO, M. GENZANA, M. GÉRARD, Mme GUARINO, M. GUÉRINI, Mme HADJ-CHIKH, Mme INAUDI, M. JIBRAYEL, M. JORDA, Mme JOULIA, M. KOUKAS, M. LE DISSÈS, M. LIMOUSIN, M. MALLIÉ, M. MASSE, Mme MILON, Mme MIQUELLY, M. MORAINÉ, Mme NARDUCCI, M. PAYAN, M. PERRIN, M. PONS, Mme PUJOL, Mme PUSTORINO, M. RAIMONDI, Mme RAOUX, M. RÉAULT, M. REY, M. ROYER-PERREAUT, Mme RUBIROLA, Mme SAEZ, M. SANTELLI, Mme SANTORU-JOLY, Mme SPORTIELLO, Mme TRANCHIDA, Mme VASSAL, M. VÉRANI, M. VIGOUROUX.

125 Mme Martine VASSAL**Commune de Saint-Victoret - Contrat départemental de développement et d'aménagement 2019/2020 - Tranche 2020.**

A décidé :

- d'allouer à la commune de Saint-Victoret, au titre des contrats départementaux de développement et d'aménagement, une subvention de 1 512 000 € pour la tranche 2020 du programme pluriannuel 2019/2020, sur une dépense subventionnable de 2 520 000 € HT, conformément à l'annexe 1 du rapport ;
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer avec le bénéficiaire la convention de partenariat, avenant n° 1 au contrat départemental, définissant les modalités de la participation financière du Département, selon le modèle-type prévu à cet effet.

Adopté à l'unanimité

DÉCISIONS DE LA COMMISSION PERMANENTE

Votent pour :

Mme AMSELEM , Mme BARTHÉLÉMY , M. BÉNARIOUA , Mme BERNASCONI, Mme BIAGGI, M. BORÉ, M. BOUVET, Mme BRUNET, Mme CALLET, Mme CARADEC, Mme CARRÉGA, Mme CHABAUD, Mme DEVÉSA, Mme DI MARINO, M. DI NOCÉRA, M. FÉRAUD, M. FRAU, M. GAZAY, Mme GENTE-CEAGLIO, M. GENZANA, M. GÉRARD, Mme GUARINO, M. GUÉRINI, Mme HADJ-CHIKH, Mme INAUDI, M. JIBRAYEL, M. JORDA, Mme JOULIA, M. KOUKAS, M. LE DISSÈS, M. LIMOUSIN, M. MALLIÉ, M. MASSE, Mme MILON, Mme MIQUELLY, M. MORAINÉ, Mme NARDUCCI, M. PAYAN, M. PERRIN, M. PONS, Mme PUJOL, Mme PUSTORINO, M. RAIMONDI, Mme RAOUX, M. RÉAULT, M. REY, M. ROYER-PERREAUT, Mme RUBIROLA, Mme SAEZ, M. SANTELLI, Mme SANTORU-JOLY, Mme SPORTIELLO, Mme TRANCHIDA, Mme VASSAL, M. VÉRANI, M. VIGOUROUX.

126 Mme Martine VASSAL**Commune de Roquefort-la-Bédoule - Contrat départemental de développement et d'aménagement 2015/2019 - Tranche 2019.**

A décidé :

- de ramener la dépense subventionnable globale du contrat départemental de développement et d'aménagement 2015/2019 à hauteur de 3 023 987 € HT avec une subvention totale de 1 814 393 €, conformément à l'annexe 1, entraînant un désengagement de 2 228 798 €,
- d'allouer à la Commune de Roquefort-la-Bédoule, au titre des contrats départementaux d'aménagement et de développement, une subvention de 471 748 € pour la tranche 2019 du programme pluriannuel 2015/2019, sur une dépense subventionnable de 786 246 € HT, conformément à l'annexe 1 du rapport,
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer avec la Commune de Roquefort-la-Bédoule la convention de partenariat, avenant n° 4 au contrat départemental, définissant les modalités de la participation financière du département, selon le modèle type prévu à cet effet,
- d'approuver les affectations et leurs modifications, conformément à l'annexe 2 du rapport.

La dépense sera imputée au chapitre 204 du budget départemental.

Adopté à l'unanimité

Votent pour :

Mme AMSELEM , Mme BARTHÉLÉMY , M. BÉNARIOUA , Mme BERNASCONI, Mme BIAGGI, M. BORÉ, M. BOUVET, Mme BRUNET, Mme CALLET, Mme CARADEC, Mme CARRÉGA, Mme CHABAUD, Mme DEVÉSA, Mme DI MARINO, M. DI NOCÉRA, M. FÉRAUD, M. FRAU, M. GAZAY, Mme GENTE-CEAGLIO, M. GENZANA, M. GÉRARD, Mme GUARINO, M. GUÉRINI, Mme HADJ-CHIKH, Mme INAUDI, M. JIBRAYEL, M. JORDA, Mme JOULIA,

DÉCISIONS DE LA COMMISSION PERMANENTE

M. KOUKAS, M. LE DISSÈS, M. LIMOUSIN, M. MALLIÉ, M. MASSE, Mme MILON, Mme MIQUELLY, M. MORAINÉ, Mme NARDUCCI, M. PAYAN, M. PERRIN, M. PONS, Mme PUJOL, Mme PUSTORINO, M. RAIMONDI, Mme RAOUX, M. RÉAULT, M. REY, M. ROYER-PERREAUT, Mme RUBIROLA, Mme SAEZ, M. SANTELLI, Mme SANTORU-JOLY, Mme SPORTIELLO, Mme TRANCHIDA, Mme VASSAL, M. VÉRANI, M. VIGOUROUX.

127 Mme Martine VASSAL

Syndicat mixte d'aménagement des digues du Rhône et de la Mer - Participation aux frais de fonctionnement pour l'année 2020.

A décidé d'allouer au syndicat mixte d'aménagement des digues du Rhône et de la Mer une somme de 768 786 € au titre de la participation du Département à ses frais de fonctionnement pour l'année 2020.

La dépense correspondante sera imputée au chapitre 65 du budget départemental.

Adopté à l'unanimité
Mesdames CALLET, CHABAUD et Messieurs LIMOUSIN et PONS
ne prennent pas part au vote.

Votent pour :

Mme AMSELEM , Mme BARTHÉLÉMY , M. BÉNARIOUA , Mme BERNASCONI, Mme BIAGGI, M. BORÉ, M. BOUVET, Mme BRUNET, Mme CARADEC, Mme CARRÉGA, Mme DEVÉSA, Mme DI MARINO, M. DI NOCÉRA, M. FÉRAUD, M. FRAU, M. GAZAY, Mme GENTE-CEAGLIO, M. GENZANA, M. GÉRARD, Mme GUARINO, M. GUÉRINI, Mme HADJ-CHIKH, Mme INAUDI, M. JIBRAYEL, M. JORDA, Mme JOULIA, M. KOUKAS, M. LE DISSÈS, M. MALLIÉ, M. MASSE, Mme MILON, Mme MIQUELLY, M. MORAINÉ, Mme NARDUCCI, M. PAYAN, M. PERRIN, Mme PUJOL, Mme PUSTORINO, M. RAIMONDI, Mme RAOUX, M. RÉAULT, M. REY, M. ROYER-PERREAUT, Mme RUBIROLA, Mme SAEZ, M. SANTELLI, Mme SANTORU-JOLY, Mme SPORTIELLO, Mme TRANCHIDA, Mme VASSAL, M. VÉRANI, M. VIGOUROUX.

128 M. Yves MORAINÉ

Participation du Département au fonctionnement de l'agence technique départementale 13 - Année 2020.

A décidé d'allouer une participation financière de 400 000 € à l'Agence technique départementale.

La dépense correspondante, soit 400 000 €, sera affectée au chapitre 65 du budget départemental.

Adopté à l'unanimité
Madame VASSAL ne prend pas part au vote.

DÉCISIONS DE LA COMMISSION PERMANENTE

Votent pour :

Mme AMSELEM , Mme BARTHÉLÉMY , M. BÉNARIOUA , Mme BERNASCONI, Mme BIAGGI, M. BORÉ, M. BOUVET, Mme BRUNET, Mme CALLET, Mme CARADEC, Mme CARRÉGA, Mme CHABAUD, Mme DEVÉSA, Mme DI MARINO, M. DI NOCÉRA, M. FÉRAUD, M. FRAU, M. GAZAY, Mme GENTE-CEAGLIO, M. GENZANA, M. GÉRARD, Mme GUARINO, M. GUÉRINI, Mme HADJ-CHIKH, Mme INAUDI, M. JIBRAYEL, M. JORDA, Mme JOULIA, M. KOUKAS, M. LE DISSÈS, M. LIMOUSIN, M. MALLIÉ, M. MASSE, Mme MILON, Mme MIQUELLY, M. MORAINÉ, Mme NARDUCCI, M. PAYAN, M. PERRIN, M. PONS, Mme PUJOL, Mme PUSTORINO, M. RAIMONDI, Mme RAOUX, M. RÉAULT, M. REY, M. ROYER-PERREAUT, Mme RUBIROLA, Mme SAEZ, M. SANTELLI, Mme SANTORU-JOLY, Mme SPORTIELLO, Mme TRANCHIDA, M. VÉRANI, M. VIGOUROUX.

129 Mme Martine VASSAL**Union des maires des Bouches-du-Rhône - Subvention de fonctionnement 2020.**

A décidé :

- d'attribuer au titre de l'année 2020, une subvention de fonctionnement de 120 000 € à l'Union des maires des Bouches-du-Rhône, conformément au tableau annexé au rapport,
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer une convention de partenariat conforme à la convention type prévue à cet effet.

La dépense correspondante, soit 120 000 € sera affectée au chapitre 65 du budget départemental.

Adopté à l'unanimité

Votent pour :

Mme AMSELEM , Mme BARTHÉLÉMY , M. BÉNARIOUA , Mme BERNASCONI, Mme BIAGGI, M. BORÉ, M. BOUVET, Mme BRUNET, Mme CALLET, Mme CARADEC, Mme CARRÉGA, Mme CHABAUD, Mme DEVÉSA, Mme DI MARINO, M. DI NOCÉRA, M. FÉRAUD, M. FRAU, M. GAZAY, Mme GENTE-CEAGLIO, M. GENZANA, M. GÉRARD, Mme GUARINO, M. GUÉRINI, Mme HADJ-CHIKH, Mme INAUDI, M. JIBRAYEL, M. JORDA, Mme JOULIA, M. KOUKAS, M. LE DISSÈS, M. LIMOUSIN, M. MALLIÉ, M. MASSE, Mme MILON, Mme MIQUELLY, M. MORAINÉ, Mme NARDUCCI, M. PAYAN, M. PERRIN, M. PONS, Mme PUJOL, Mme PUSTORINO, M. RAIMONDI, Mme RAOUX, M. RÉAULT, M. REY, M. ROYER-PERREAUT, Mme RUBIROLA, Mme SAEZ, M. SANTELLI, Mme SANTORU-JOLY, Mme SPORTIELLO, Mme TRANCHIDA, Mme VASSAL, M. VÉRANI, M. VIGOUROUX.

DÉCISIONS DE LA COMMISSION PERMANENTE

130 Mme Martine VASSAL

Commune de Saint-Cannat - Contrat départemental de développement et d'aménagement 2018/2019 - Tranche 2019 - Transfert de la compétence "eau/assainissement/pluvial" au profit de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

A décidé :

- d'acter la modification du contrat départemental de développement et d'aménagement 2018/2019 avec la Commune de Saint-Cannat ramenant la subvention globale à 2 492 982 € sur une dépense subventionnable totale de 5 098 127 € HT, conformément à l'annexe 1 du rapport, suite au transfert de la compétence eau/assainissement/pluvial au profit de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- d'allouer à la Commune de Saint-Cannat, au titre des contrats départementaux de développement et d'aménagement, une subvention de 2 162 592 € pour la tranche 2019 du programme pluriannuel 2018/2019, sur une dépense subventionnable de 4 350 000 € HT, conformément à l'annexe 1 du rapport ;
- d'acter le transfert de subvention pour un montant total de 296 837 € au bénéfice de la Métropole Aix-Marseille-Provence, soit une dépense subventionnable de 761 192 € HT, conformément à l'annexe 2 du rapport ;
- d'accorder à la Métropole Aix-Marseille-Provence un délai supplémentaire d'une année non renouvelable pour solliciter le versement des aides financières départementales transférées pour les opérations concernées conformément au détail figurant en annexe 2 au rapport ;
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer avec les bénéficiaires les avenants aux conventions de partenariat définissant les modalités de la participation financière du département, selon le modèle-type prévu à cet effet ;

- d'approuver les affectations et leurs modifications conformément à l'annexe 3 du rapport.

Adopté à l'unanimité

Madame VASSAL et Monsieur GÉRARD ne prennent pas part au vote.

Votent pour :

Mme AMSELEM , Mme BARTHÉLÉMY , M. BÉNARIOUA , Mme BERNASCONI, Mme BIAGGI, M. BORÉ, M. BOUVET, Mme BRUNET, Mme CALLET, Mme CARADEC, Mme CARRÉGA, Mme CHABAUD, Mme DEVÉSA, Mme DI MARINO, M. DI NOCÉRA, M. FÉRAUD, M. FRAU, M. GAZAY, Mme GENTE-CEAGLIO, M. GENZANA, Mme GUARINO, M. GUÉRINI, Mme HADJ-CHIKH, Mme INAUDI, M. JIBRAYEL, M. JORDA, Mme JOULIA, M. KOUKAS, M. LE DISSÈS, M. LIMOUSIN, M. MALLIÉ, M. MASSE, Mme MILON, Mme MIQUELLY, M. MORAINÉ, Mme NARDUCCI, M. PAYAN, M. PERRIN, M. PONS, Mme PUJOL, Mme PUSTORINO, M. RAIMONDI, Mme RAOUX, M. RÉAULT, M. REY, M. ROYER-PERREAUT, Mme RUBIROLA, Mme SAEZ, M. SANTELLI, Mme SANTORU-JOLY, Mme SPORTIELLO, Mme TRANCHIDA, M. VÉRANI, M. VIGOUROUX.

Directeur de la Publication : Martine VASSAL, Présidente du Conseil départemental
Abonnements : DGS - Service des Séances de l'Assemblée - Bureau des Actes
Conseil Départemental - 13256 Marseille Cedex 20 - Téléphone : 04 13 31 32 26